



LA NOUVELLE
CITOYENNETÉ



Il n'y a pas de liberté
Sans droits, sans justice
Il n'y a pas de droits et de justice
Sans égalité et responsabilité
Il n'y a pas d'égalité et responsabilité
Sans gratuité et sacralité de la vie
Il n'y a pas de gratuité et sacralité de la vie
Sans biens communs publics
Il n'y a pas de biens communs publics
sans l'humanité
Il n'y a pas d'humanité
sans vivre ensemble et sans paix
La « cité » est le lieu ouvert, pluriel
du vivre ensemble
Il n'y a pas de cité
sans citoyens

Riccardo Petrella, *Au nom de l'humanité. L'audace mondiale*, Couleur livres 2015.

ISBN 978-88-7637-244-5



9 788876 372445

Ce volume présente une série d'unités d'enseignement qui proposent des parcours d'éducation à la citoyenneté.

À l'occasion de l'institution de l'enseignement "transversal" de l'éducation citoyenne dans les écoles secondaires de la Région, l'Association Autonomies Biens Communs de la Vallée d'Aoste a demandé à un groupe de jeunes experts valdôtains d'apporter leur contribution à ce projet par l'élaboration de pistes de travail susceptibles de faciliter l'action des enseignants appelés à mettre en œuvre ce programme novateur dans leurs classes.

L'ouvrage est articulé autour de quatre domaines thématiques fondamentaux : les nouvelles formes de citoyenneté, les droits, la légalité et l'égalité des chances, le climat et l'environnement et l'actualité retrouvée de l'ancien paradigme des biens communs. C'est un projet qui peut être affiné pour apporter des idées et des suggestions face au défi historique de transformation sociale, culturelle et environnementale que nous connaissons, et comme le colibri qui est accusé de ne porter qu'une goutte d'eau dans son bec pour essayer d'éteindre le feu, nous avons nous aussi essayé de faire notre part.



autonomies biens communs
autonomia beni comuni
vallée d'aoste - vallee d'aosta

ABC VdA (Autonomies Biens Communs de la Vallée d'Aoste) est une association de promotion sociale sans but lucratif fondée à Aoste en 2016 qui se propose d'être un lieu de partage, d'échange, de comparaison et de régénération des expériences et des modèles propres à la tradition d'autogestion de la communauté valdôtaine, en vue de diffuser les valeurs de l'autonomie et de la solidarité.

Ses objectifs statutaires comprennent la promotion et la protection des droits de l'homme, la qualité de vie et l'égalité des chances.

Son action s'adresse également au développement d'activités liées à l'éducation et à l'orientation des jeunes générations et à la formation des adultes.

Au cœur du projet culturel d'ABC VdA se trouve l'élévation de la culture éthique, scientifique et technique de l'autonomie et des biens communs, avec une attention particulière au contexte valdôtain, mais en restant toujours ouverts à l'échange avec des expériences similaires et dans une optique de pluralisme culturel, linguistique et idéologique.

Sylvie Chaussod

présidente de l'Association ABC Vallée d'Aoste

www.autonomiebenicomuni.eu

ÉCONOMIE CIRCULAIRE
CLIMAT
ENVIRONNEMENT
RÉGION
CHANGEMENT CLIMATIQUE
BIENS COMMUNS
AUTONOMIE
ÉGALITÉ DES CHANCES
LA NOUVELLE
CITOYENNETÉ
ANTHROPOCÈNE
DIVERSITÉ
DROIT
PARTICIPATION
SOLIDARITÉ
UNION EUROPÉENNE
MIGRATION
MINORITÉS
ALIMENTATION
RESPONSABILITÉ
CONSORTERIE
EAU
RÉPUBLIQUE
VIE PRIVÉE
FORÊT
COMMUNE
NUMÉRISATION



Cet ouvrage a été publié dans le cadre de la proposition de formation “Une citoyenneté européenne, nationale et régionale active et responsable” développée par l'Association ABC VdA, Autonomies Biens Communs Vallée d' Aoste, au sein du “Plan régional pour la formation des enseignants 2020-2021” de la Région autonome Vallée d' Aoste.

Ce projet éditorial s'inscrit dans une démarche de collaboration entre chercheurs, professionnels et fonctionnaires valdôtains qui ont mis en commun leurs connaissances et leurs expériences dans un esprit de service pour le bien commun.

Coordination scientifique :

Roberto Louvin

Coordination pédagogique et révision des textes :

Giorgia Sordi

Coordination éditoriale :

Tiziana Brix

Gestion du site Internet ABC VdA :

Sabrina Rollet

REMERCIEMENTS

L' Association ABC VdA et l' éditeur tiennent à remercier pour leurs conseils et leurs précieuses indications M^{me} Gabriella Vernetto, *Inspectrice de l' Assessorat de l' Éducation, de l' Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale* et M^{me} Sabina Valentini du *Département de la Surintendance des écoles de la Région autonome Vallée d' Aoste*, ainsi que les professeurs Lara Arvat, Michela Jacond et Corrado Russi.

Le volume en format papier est disponible sur demande auprès de l' Assessorat de l' Education, de l' Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale de la Région autonome Vallée d' Aoste, à l' adresse électronique istruzione@regione.vda.it ou au numéro **0165 273280**.

Copyright © 2021 Le Château Edizioni

via San Sulpizio -11011 Arvier (Valle d' Aosta - I), tel. +39 0165.363067

e.mail info@lechateauedizioni.it - www.lechateauedizioni.it

I DIRITTI DI PROPRIETÀ LETTERARIA E ARTISTICA, DI TRADUZIONE, DI MEMORIZZAZIONE ELETTRONICA, DI RIPRODUZIONE E DI ADATTAMENTO TOTALE O PARZIALE CON QUALSIASI MEZZO (COMPRESI I MICROFILMS E LE COPIE FOTOSTATICHE) SONO RISERVATI PER TUTTI I PAESI.

ISBN 978-88-7637-244-5

LA NOUVELLE CITOYENNETÉ

LeChâteau

Istruzioni per l'uso

La legge 20 agosto 2019, n. 92, *Introduzione dell'insegnamento scolastico dell'educazione civica*, ha istituito l'insegnamento "trasversale" dell'educazione civica.

Questo compito educativo è affidato, nelle scuole del secondo ciclo, ai docenti delle discipline giuridiche ed economiche, ove disponibili nell'ambito dell'organico dell'autonomia.

Autonomie Beni Comuni Valle d'Aosta (ABC VdA), che dal 2016 opera come associazione di promozione sociale senza scopo di lucro per valorizzare la cultura etica, scientifica e tecnica dell'autonomia e del bene comune, ha cercato di riunire in uno spirito cooperativo un gruppo di esperti per aiutare gli insegnanti ad affrontare questa innovazione.

Questa è per noi un'opportunità da non perdere per ripensare i fondamenti dell'azione educativa.

Non "una materia in più"

Una materia in più? No, grazie.

L'educazione civica, per come la intendiamo noi, è un'oasi di riflessione, un'occasione di ripensamento dell'architettura generale del nostro vivere insieme, non un cumulo di nozioni da far digerire a forza agli studenti. Contribuire a formare cittadini responsabili e attivi e a promuovere la partecipazione piena e consapevole alla vita civica, culturale e sociale delle comunità, nel rispetto delle regole, dei diritti e dei doveri non è uno scherzo e non si fa in qualche scampolo di orario, pressati fra un compito in classe e un ricevimento parenti.

Se la Costituzione italiana e le istituzioni dell'Unione europea – a cui nel caso della Valle d'Aosta dobbiamo aggiungere lo Statuto speciale e le altre fonti dell'autonomia – possono teoricamente essere "insegnate", "la condivisione e la promozione dei principi di legalità, cittadinanza attiva e digitale, sostenibilità ambientale e diritto alla salute e al benessere della persona" si interiorizzano attraverso esperienze più profonde, che

devono prendere le mosse nell'ambiente familiare, nel mondo sportivo e associativo, nel volontariato ...

Questi sono i pilastri del nostro essere parte di una comunità e vanno eretti giorno dopo giorno, in ogni momento della vita dei ragazzi, anche – e forse soprattutto – in quelli apparentemente più distanti dalla scuola come quelli vissuti come svago e distrazione nel mondo virtuale della Rete.

L'obiettivo a cui si punta è molto alto ed è fissato in maniera chiara dall'ordinamento scolastico; per giunta, la scuola dovrebbe raggiungerlo “a costo zero” e farne anche oggetto di una vera e propria “valutazione”. Sorridiamo, poi, pensando che questo “apprendimento” deve per legge fare oggetto di una “proposta di voto espresso in decimi”: il voto vero lo darà fra qualche anno la vita di ciascuno dei nostri studenti e la misura autentica dell'educazione civica raggiunta potranno indicarcela solo fra qualche anno la qualità e la sopravvivenza stessa del nostro vivere comune.

Qui il risultato si raggiunge collettivamente o non si raggiunge affatto. Inutile avere delle eccellenze individuali, se gli studenti non si preparano tutti insieme a costruire fra loro una convivenza eticamente migliore e un quadro di vita rispettoso di tutti e aperto all'inclusione dell'altro.

Il “più bravo”, se rimane solo, non andrà molto lontano.

Bisogna, è evidente, fare molto più che “riempire un orario”, non inferiore a 33 ore annue, e da svolgersi nell'ambito del monte orario obbligatorio, anche avvalendosi della quota di autonomia. Si tratta piuttosto di usare questo tempo e questo spazio per iniziare a “contagiare” tutto il percorso formativo di uno spirito nuovo, predisponendo i giovani anche con attività pratiche più alla cooperazione che alla concorrenza fra loro. Abbiamo pensato ai problemi che incontrano i docenti a cui è affidato il compito di coordinamento di questo insegnamento e ai futuri insegnanti, perché già oggi sono alle prese con problemi non indifferenti, non ultimi quelli causati dalla pandemia del Covid-19. Con questa preoccupazione è nato *La nouvelle citoyenneté* che raccoglie le nostre prime proposte di percorsi di apprendimento, calate nella realtà della Valle d'Aosta di oggi e di un mondo in veloce trasformazione.

Non si tratta evidentemente di un manuale, ma solo di uno schema di lavoro, di una serie di piste per possibili traiettorie di approfondimento e discussione. Se si rivelerà utile, potrà essere la prima tappa di un percorso civico che speriamo virtuoso. In caso contrario, ci limiteremo a

dire anche noi, come risponde al leone che lo deride il colibrì della favola africana mentre porta una goccia d'acqua nel becco per spegnere l'incendio, “io faccio la mia parte!”

Siamo tutti disorientati

Scrivere di educazione civica poteva essere, fino alla fine del secolo scorso, relativamente facile.

Le coordinate della sovranità statale indiscussa, della democrazia rappresentativa, dei diritti costituzionali raccolti in un ordinato catalogo e dell'autorità stabilita (politica e amministrativa, scolastica, religiosa e familiare) apparivano salde e complessivamente indiscusse.

Comunità tendenzialmente stabili, valori radicati, senso democratico ampiamente condiviso, *welfare* diffuso, identità collettive piuttosto precise, fenomeni migratori generalmente limitati e a corto raggio permettevano ancora di immaginare percorsi di istruzione calati dall'alto e veicolati in maniera tradizionale.

Il mondo di oggi, invece, è entrato in una centrifuga che gira a tutta velocità, trascinato verso cambiamenti epocali dalla rivoluzione di *Internet*, dalla finanziarizzazione dell'economia, dalla crisi ecologica e climatica, dall'erosione della sovranità statale, dall'interruzione ormai evidente del ciclo espansivo delle democrazie nel mondo, dalla prospettiva inquietante delle migrazioni di massa.

Siamo ogni giorno in bilico tra innovazione e tradizione, nel difficile tentativo di conciliare il conflitto fra diversi sensi di “patria” e di “esilio”. Scontiamo fratture di appartenenza e cerchiamo rifugio in categorie nazionali, confessionali o ideologiche che vorremmo, ma che non possono più essere, monolitiche.

Eppure dobbiamo riuscire a stare insieme, fra le lingue e religioni differenti, in mondi culturali plurali, cercando giorno dopo giorno di costruire identità composite, in uno spazio deterritorializzato e ormai privo delle tradizionali certezze di senso.

È un mondo in rapida transizione, questo è certo, e non vediamo ancora con certezza l'approdo. Essere buoni insegnanti di “educazione civica” su una giostra di questo genere è quindi un'impresa titanica.

Sono spaesati i governanti e gli amministratori, in questo mondo nuovo, privi di strumenti adeguati e di una cultura politica e amministrativa nuova per gestire all'altezza dei bisogni di oggi situazioni ed emergenze imprevedibili. Sono incerti anche gli operatori economici che non riescono più a interpretare le linee di tendenza giuste per le loro imprese. Si interrogano gli stessi genitori, che iniziano a capire che insegnare ai loro figli un mestiere o una professione non basterà a dare loro basi solide per il futuro.

La rivoluzione tecnologica ha scosso le basi del lavoro: c'è il rischio concreto di avere presto masse impressionanti di giovani che potranno non essere più utili per nessun lavoro, sostituiti a ritmi velocissimi dalle macchine. La nostra vita è sempre meno reale, per più di metà del tempo incatenata allo schermo – del computer, della televisione o del telefonino – e sempre più scollegata dalla realtà vera, dal contatto fisico, dagli affetti circostanti.

Le certezze “costituzionali” di ieri sono rimesse radicalmente in discussione, l'allontanarsi nel tempo delle esperienze “catartiche” del Risorgimento, della Resistenza e dell'Antifascismo allenta la presa di un'educazione che la legge vuole riferita a questioni come “la storia della bandiera e dell'inno nazionale”. Non basta giustapporre all'educazione civica classica temi nuovi (Agenda 2030 per lo sviluppo sostenibile, cittadinanza digitale, educazione alla legalità, protezione civile ...) se non si trova un collante robusto per tenere insieme un nuovo progetto di società.

Tra scelte arbitrarie e nuove resistenze

È credibile pensare ad un modello unico e uniforme di educazione alla cittadinanza? Ne dubitiamo.

La comunità scolastica deve assumere consapevolmente un proprio orientamento, fare delle esperienze, aprirsi a delle interlocuzioni nuove e plurime con le parti sane della società, senza nascondersi dietro lo schermo di una presunta “neutralità” rispetto alle scelte di società. La scuola deve scegliere se essere fattore di conservazione o motore di cambiamento.

Dovrà comunque cercare di essere trasparente, saper discutere delle pro-

spettive e dei riferimenti che ha scelto, ricordandosi che ogni sistema educativo ha necessariamente, e inevitabilmente, un proprio fondamento sociale e ideologico.

L'architettura dell'ordinamento giuridico attuale non è immutabile né intangibile: il cittadino di oggi non è più “suddito” e rivendica un suo punto di vista su ogni questione. Deve però essere preparato culturalmente a capire i temi in discussione, a collaborare con gli altri per portare avanti le sue idee, a non cadere nelle trappole della mistificazione informativa e della *fake news*.

Rendere i giovani attenti alle insidie del mondo, sia esso reale o digitale, sarebbe perciò senz'altro un buon inizio.

Abituarli a mantenere atteggiamenti aperti, inclusivi e tolleranti sarebbe una conquista notevole, quasi insperata.

Attezzarli in maniera adeguata per una resistenza quotidiana rispetto alle numerose schiavitù che insidiano ogni giorno la loro libertà è quasi utopico, ma di utopie si nutre, da sempre, l'essere umano nella difesa della sua dignità personale.

Sì, perché i giovani sono minacciati, e non solo da dipendenze da alcolici o sostanze psicoattive. Il pericolo viene anche dalle *addictions* verso infinite distrazioni e sempre nuovi oggetti di desiderio: *Internet* e cellulare, possesso di beni proposti dalla moda, conquista di un'immagine diversa di sé, gioco d'azzardo ...

E tra le seduzioni possibili c'è anche quella, esiziale, di credere che la tecnologia possa salvarci tutti senza renderci schiavi. Nell'attuale *network society*, in cui le attività e le strutture sociali, ormai organizzate intorno a reti di informazione elaborate elettronicamente, la tecnologia detta legge, trasformando le strutture e l'organizzazioni del vivere comune.

“Essere nella Rete” è un'esperienza entusiasmante, ma può anche diventare sinonimo di “essere in trappola”.

Se vogliamo stare al gioco, dobbiamo mantenere saldamente nelle nostre mani le chiavi dell'informazione e costruire le nostre forme sociali, i nostri spazi di autonomia, le nostre prossimità linguistiche e culturali, le nostre passioni e i nostri interessi, i nostri legami con il territorio e con la comunità, e non farceli imporre con un semplice *click*.

Quando si pensa al concetto centrale di “resistenza” per il mantenimento delle nostre libertà si capisce tutta l'importanza di prepararci ad una cit-

tadinanza attiva attraverso un'igiene quotidiana: l'igiene della nostra coscienza civica.

Non si è buoni cittadini perché si obbedisce senza farsi troppe domande alla Costituzione e alle leggi: si è buoni cittadini se si mantiene in ogni momento un approccio intelligentemente critico e la disponibilità ad essere, insieme agli altri, “resilienti” rispetto ai cambiamenti.

Questa resilienza non si conquista da soli, ma si acquista necessariamente attraverso l'empatia con gli altri, l'altruismo, la generosità nel gettare ponti verso i compagni, verso chi è in difficoltà, perché tutti, comunque, abbiamo delle fragilità, abbiamo bisogno degli altri e dobbiamo imparare dal vivente ad essere cooperativi e a non lasciarci “disconnettere”.

Un robusto senso di cittadinanza è quindi componente imprescindibile di una forma alta di “protezione civile” che sia attenta non solo alla necessaria sicurezza delle persone e delle comunità, ma alla tenuta dei principi essenziali del vivere insieme, guardando alla nostra storia in una prospettiva di lungo periodo.

Questo libretto è un semplice *kit* di sopravvivenza e si ispira deliberatamente alla strategia dei piccoli passi.

L'idea giapponese del *kaizen*, la determinazione di cambiare un po' alla volta, con perseveranza, noi stessi e gli altri ci è sembrato il miglior approccio possibile per affrontare un sentiero lungo e difficile: un percorso lungo il quale possiamo aspettarci senz'altro molte incognite, ma anche, perché no, delle sorprendenti e felici scoperte.

Roberto Louvin

Le cadre de référence européen et international

Dans la documentation de référence européenne, on constate une évolution des compétences clés européennes pour l'éducation et la formation telle qu'elle résulte de la Recommandation de l'Union européenne 2006/962/CE sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (Résolution du Conseil et des représentants des États membres 2019/C 189/01).

Le Conseil de l'Europe, pour sa part, a bien souligné le lien entre le développement des compétences clés et le développement des sociétés démocratiques dans son document “Compétences pour une culture de la démocratie. Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses” (Conseil de l'Europe, 2016).

L'Agenda 2030 des Nations Unies définit à son tour 17 objectifs qui peuvent être résumés comme suit : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Le cadre de référence national

La nouvelle citoyenneté a été mise en place suite aux dispositions prévues par la loi n° 92 du 20 août 2019, concernant “Introduzione dell'insegnamento scolastico dell'educazione civica”, à la publication des *Linee guida per l'insegnamento dell'educazione civica*, en vertu de l'article 3 de ladite loi et à l'adaptation au contexte régional des profils du document national qui prévoient des objectifs spécifiques pour le développement des compétences et des objectifs d'apprentissage, en cohérence avec les indications nationales pour les lycées et les directives en vigueur pour les instituts techniques et professionnels.

Le cadre de référence régional

L'art. 3 de la l.r. n° 18 du 3 août 2016, Renforcement de l'offre de formation établit que "les institutions scolaires ... renforcent leur offre de formation aux fins de la réalisation des objectifs qu'elles ont choisis comme prioritaires parmi les suivants :

Omissis

- d) développement des compétences en matière de citoyenneté active et démocratique, par la valorisation de l'éducation interculturelle et de l'éducation à la paix, le respect des différences et le dialogue entre les cultures, la promotion de la prise de responsabilités, de la solidarité et de la défense des biens communs, tout comme de la conscience des droits et des devoirs, ainsi que par le renforcement des connaissances en matière juridique, économique et financière et l'éducation à l'auto-entreprenariat ;
- e) développement de comportements responsables fondés sur la connaissance et le respect de la légalité, de la durabilité environnementale, des biens paysagers, du patrimoine et des activités culturelles ;

Omissis

- g) renforcement des disciplines de la motricité, développement de comportements fondés sur un mode de vie plus sain, en ce qui concerne notamment l'alimentation, l'éducation physique et le sport, protection du droit à l'éducation des élèves qui pratiquent un sport de compétition ;
- h) développement des compétences numériques des élèves, notamment en ce qui concerne la pensée computationnelle, l'utilisation critique et consciente des réseaux sociaux et des médias ainsi que la production et les liens avec le monde du travail ;

Omissis

- j) prévention de la dispersion scolaire et lutte contre le décrochage, ainsi

que contre toute forme de discrimination et de harcèlement, y compris le cyberharcèlement ;

Omissis

- t) promotion de la conscience de la spécificité valdôtaine, de la connaissance de la culture locale et des institutions autonomes ;
- u) promotion de la connaissance du territoire de montagne et valorisation des activités et du patrimoine alpin.

La Vallée d'Aoste a également adopté des lois régionales sur la citoyenneté :

- la l.r. n° 11 du 29 mars 2010, portant « politiques et initiatives régionales pour la promotion de la légalité et de la sécurité » définit dans l'art.1 "la légalité et la sécurité en tant que biens communs fondamentaux aux fins du bien-être et de l'essor de la communauté valdôtaine. Elle fait notamment référence à la lutte contre les mafias et autres formes de criminalité organisée et diffuse et se réfère à des interventions régionales dans les domaines de l'éducation à la légalité, le droit aux études et à la formation professionnelle" ;

- la l.r. n° 6 du 12 mars 2012, portant dispositions en matière de mise en valeur et de promotion des idéaux de liberté, de démocratie, de paix et d'intégration entre les peuples, contre toute forme de totalitarisme, à l'art. 1 encourage, "dans tous les domaines et activités de son ressort, la diffusion des idéaux de liberté, de démocratie, de paix, de collaboration et d'intégration entre les peuples, la mise en valeur des droits des minorités et le maintien de la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés et ont œuvré contre toute tentative de massacre, génocide ou crime contre l'humanité" et reconnaît à ces finalités une valeur éducative et formative ;

- la l.r. n° 14 du 15 juin 2015 portant « dispositions visant à prévenir, combattre et traiter l'addiction au jeu de hasard » établit dans l'art. 3 que la Région autonome Vallée d'Aoste "en collaboration avec les

collectivités locales, les institutions scolaires, l'Agence régionale sanitaire USL de la Vallée d'Aoste (Agence USL), les organismes et associations œuvrant en Vallée d'Aoste et la maison de jeu de Saint-Vincent, encourage et soutient les initiatives de prévention du jeu pathologique” ;

- les « Linee guida per la stesura di un curriculum verticale regionale per le competenze di Cittadinanza in Valle d'Aosta » de décembre 2018 fournissent aux écoles des critères et des outils pédagogiques pour former des citoyens actifs, autonomes et responsables. Elles définissent également le profil des compétences à atteindre à la fin de chaque cycle scolaire.

Selon les directives et recommandations internationales, européennes, nationales et régionales en matière d'éducation, la citoyenneté est une question éducative fondamentale. Elle nécessite la prise en charge pédagogique des établissements d'enseignement pour accompagner, promouvoir et faire des jeunes des citoyens à part entière.

L'accent est mis sur la citoyenneté active pour que les élèves deviennent acteurs de leur savoir, des citoyens autonomes, actifs et conscients de leur rôle dans la société, sans oublier les compétences affectives et sociales, relationnelles et de valeurs. Il est donc nécessaire de traduire ces propos éducatifs en une action pédagogique permanente qui reconnaisse et utilise des connaissances théoriques et pratiques au profit de productions discursives conversationnelles et argumentatives pour la construction de savoirs, savoir être et savoir faire.

La nouvelle citoyenneté s'adresse aux enseignants de l'école secondaire de deuxième degré et remplit une fonction d'orientation et de direction. Son objectif est de leur fournir des indications et des outils pédagogiques pour accompagner les processus éducatifs qui peuvent former un citoyen responsable, capable de gérer efficacement les situations qu'il rencontre, en tenant compte de ses propres besoins et de ceux des autres.

Il appartient aux enseignants, en fonction des décisions de l'assemblée des professeurs, des choix du conseil de classe et des objectifs d'apprentissage de leur discipline, de réaliser les activités et de définir les résultats et cibles spécifiques pour la mise en œuvre de leur tâche éducative, sans oublier que l'évaluation finale est la résultante des notes attribuées au sein du conseil de classe à l'issue de parcours pédagogiques interdisciplinaires (DPR n° 122 du 22 juin 2009).

Conformément au cadre réglementaire, la réflexion sur la promotion des compétences en matière de citoyenneté préconise l'identification d'objectifs, de méthodes, de stratégies, de contenus, d'activités qui contribuent à soutenir une citoyenneté capable de favoriser, outre l'affirmation d'un épanouissement personnel adéquat, une plus grande cohésion et une meilleure inclusion à moyen et long terme, une participation démocratique consciente, la prise en charge responsable du développement individuel, social, économique et environnemental.

Pour répondre à ces attentes, il est nécessaire d'explicitier les intentions pédagogiques spécifiques et organiser la transposition concrète en unités d'apprentissages afin d'assurer la continuité, la systématisation, la cohérence et la validité des choix pédagogiques.

La loi n° du 20 août 2019 et les lignes directrices qui en découlent identifient trois axes :

1. Constitution, droit (national et international), légalité et solidarité ;
2. Développement durable, éducation à l'environnement, connaissance et protection du patrimoine et du territoire;
3. Citoyenneté numérique.

Démarches et outils pédagogiques

La nouvelle citoyenneté reprend ces axes et comprend une vingtaine d'unités d'enseignement réparties en 4 sections :

- La citoyenneté sous toutes ses formes.
- Droits, légalité et égalité des chances.
- Environnement et climat.
- Biens communs.

Chaque section contient des définitions de mots-clés et 5 activités réparties en 2 ou 3 modules.

Les unités consistent en des exercices de compréhension, de production et d'interaction.

La nouvelle citoyenneté n'est pas un manuel complet, mais elle offre des suggestions et des pistes de travail pour l'éducation à la citoyenneté.

Il s'agit d'éduquer à la citoyenneté du **local au global**, c'est-à-dire de partir du vécu et de la connaissance de notre territoire pour développer les thèmes liés aux trois axes de la Constitution, du développement durable, de la citoyenneté numérique. Les différentes sections contiennent à cet effet des unités de recherche et d'étude du territoire : le fonctionnement du Conseil régional et communal, les institutions européennes et la Vallée d'Aoste, les glaciers, les rus, les écoles de hameau, les consorceries, les forêts, la gestion de l'eau dans la Région...

- La **première section** traite de la citoyenneté politique dans la Constitution, être citoyens dans la Région ; de l'autonomie et participation responsable, de la dimension de la commune ; de la solidarité dans la proximité ; de la citoyenneté européenne : d'un espace nouveau et plus vaste. Dans cette section l'objectif est de comprendre l'importance d'une relation constructive avec la commune, la Région, l'État et les institutions européennes.

- La **deuxième section** porte sur les droits fondamentaux : un aperçu général sur les droits de l'homme (et ses devoirs), le droit à la diversité (aspects culturels, égalité des sexes, migration...), les droits, la légalité et l'égalité des chances, les droits dans la dimension numérique, le droit à la citoyenneté.

L'élève apprend à respecter la différence, prend conscience de la réalité des migrants, se familiarise avec les institutions proches du citoyen afin d'exercer pleinement ses droits.

- La **troisième section** s'intéresse à la vie dans l'Anthropocène, à l'économie circulaire, au changement climatique et à la responsabilité humaine. Les élèves peuvent voir les effets du changement climatique en regardant nos glaciers et réaliser l'importance de leur rôle de citoyens dans la lutte contre le changement climatique et l'importance de l'économie circulaire.

- La **quatrième section** propose des documents et des réflexions sur les biens communs traditionnels et locaux : les consorceries, les forêts, l'eau, le bien commun, le système alimentaire.

Les unités sont indépendantes. Les enseignants peuvent choisir une ou plusieurs activités en fonction du projet pédagogique de la classe.

Les séquences permettent la mise en place d'environnements d'apprentissage, inclusifs, actifs et participatifs ; l'utilisation de stratégies d'enseignement collaboratif, réfléchi, en laboratoire, dialogique et conversationnel ; la valorisation du contexte par la connaissance du territoire et du contexte socio-économique.

Les activités sont construites autour d'**activités langagières** variées pouvant relever de la réception, de la production, de l'interaction, de la médiation, chacun de ces modes d'activités étant susceptible de s'accomplir soit à l'oral, soit à l'écrit (CECR version 2001 p. 18).

Les documents et les supports sont variés, et en plusieurs langues (**italien, français et anglais**). Ils regroupent un ensemble d'outils conçus et utilisés pour produire, traiter, retrouver, lire et comprendre des documents de type divers. (**TICE** Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

Les situations et activités proposées doivent avoir du sens pour les élèves et susciter leur participation active. Il est important de privilégier les approches ludiques et de diversifier les supports.

L'activité commence par une activité pouvant faire émerger les représentations individuelles des élèves afin de les faire évoluer au cours de

la séquence d'apprentissage.

Il s'agit de susciter l'intérêt par des questions, des documents, des vidéos capables de faire réagir l'apprenant, puis de passer à la *mise en œuvre* et de concentrer l'attention sur les éléments qui permettent de répondre à la tâche. L'objectif est de mettre l'élève en situation pour qu'il puisse trouver ses réponses de manière autonome. La systématisation des acquis se fait ensuite par la création ludique en ligne de *nuages de mots*, *des cartes conceptuelles*, *des listes des pour et des contre*. Certains liens renvoient à des *outils pédagogiques*, d'autres fournissent des *modèles de lettre ou de déclaration* susceptibles d'aider les apprenants à rédiger un texte clair et cohérent.

Les élèves sont **mis en situation** par des **jeux de rôle** ou par l'organisation d'un **débat**, d'une pétition, par **la simulation d'un conseil municipal ou régional**. La tâche finale prévoit la réalisation d'un document, réalisé individuellement ou en petits groupes, écrit ou au format numérique tel que : **un article, un texte ou un essai argumenté, une lettre à un décideur, une présentation, une affiche ou une bande dessinée, un projet de loi, une déclaration de jeunes...**

Approches pédagogiques

Les activités permettent l'approche **EMILE** (Apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue) pour l'apprentissage intégré des compétences linguistiques, communicatives et disciplinaires dans une langue étrangère. Ce ne sont donc pas des cours de langue française mais des contenus véhiculés en langues dans différentes matières. Cela favorise l'acquisition de contenus disciplinaires, du vocabulaire spécifique et des expressions de la langue choisie.

Le plus souvent, on a recours à l'**apprentissage coopératif** qui permet aux élèves de travailler ensemble, d'étudier des documents authentiques du programme d'études et de développer des compétences sociales et interpersonnelles dans une perspective **plurilingue et actionnelle**.

Certaines activités s'apparentent à la **classe inversée** : les élèves doivent étudier ou faire des recherches et les présenter à la classe. Pendant les

heures d'apprentissages, ces derniers ne feront que des exercices d'application et de découverte. Ce n'est plus l'enseignant qui apporte des connaissances, mais c'est lui qui aide l'élève à s'orienter. L'élève devient acteur de son savoir et apprend à apprendre dans différentes langues. L'enseignant **guide** ainsi **ses élèves**, en proposant des situations d'exploration pour favoriser la construction des apprentissages. C'est ce que Montaigne disait à propos de l'éducation des enfants :

On ne cesse de crier à nos oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir, et notre charge ce n'est que redire ce qu'on nous a dit. Je voudrais qu'il corrigeât cette partie, et que, de belle arrivée, selon la portée de l'âme qu'il a en main, il commençât à la mettre sur la montre, lui faisant goûter les choses, les choisir et discerner d'elle-même ; quelquefois lui ouvrant chemin, quelquefois le lui laissant ouvrir. Je ne veux pas qu'il invente et parle seul, je veux qu'il écoute son disciple parler à son tour.

[...]

Qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du profit qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie.

(Michel Eyquem Montaigne, *De l'institution des enfants*, Les Essais, 1580)

Giorgia Sordi

Section 1

**LA CITOYENNETÉ SOUS TOUTES SES FORMES :
ÊTRE CITOYENS DU MONDE**

Les origines de l'idée de la citoyenneté

Les origines de l'idée de la citoyenneté sont anciennes. Le « citoyen », en tant que membre d'une société politique abstraite, presque utopique, naît en Grèce. Rome le transforme en lui attribuant un « statut juridique ». La chrétienté en reprend et souligne le caractère universel « mais la citoyenneté moderne ne prolonge pas simplement les idées du passé ».

Le citoyen moderne n'est pas le membre de la *polis* grecque, ni le citoyen romain. La modernité a introduit une rupture dans la conception et la pratique politique sur laquelle nous vivons encore.

La citoyenneté moderne n'est pas une essence, donnée une fois pour toutes, mais une histoire. Le citoyen de 1789 n'est pas le citoyen de 1848, ni celui de l'an 2000. Les pratiques de la citoyenneté prennent aujourd'hui des formes concrètes différentes dans les différents pays démocratiques.

Être citoyen du monde est aujourd'hui une nécessité bien plus qu'une simple possibilité. Une nécessité qui, à son tour, ouvre une variété de possibilités.

Cela signifie, d'une part, prendre conscience de la complexité, de la diversité et de la stratification de la réalité sociale et institutionnelle actuelle. D'autre part, elle exige que l'on mette en contexte la perspective individuelle et celle du système politique et institutionnel dans lequel on vit, afin d'apprécier de manière critique ses particularités et les tensions auxquelles il est soumis.

Cette unité vise à développer ces lignes directrices en abordant le thème de la citoyenneté aux différents niveaux où il se développe, en soulignant combien le paradigme "classique" de la citoyenneté subit aujourd'hui diverses transformations.

En premier lieu, la citoyenneté pourrait être définie comme un *dispositif d'exclusion* externe et interne, bien qu'elle ait été vidée de son contenu identitaire et national au fil du temps. L'exclusion extérieure joue en faveur des citoyens des États (économiquement) les plus développés et leur offre de grandes possibilités par rapport à leurs homologues dans (beaucoup) d'autres États.

Sur le plan interne, il reste un "noyau dur" de droits qui offre au citoyen une condition plus stable de son horizon de vie que celle de l'étranger, ainsi que le droit de participer à tous les aspects de la vie politique du pays.

En deuxième lieu, la citoyenneté est un *dispositif d'inclusion*, ascendante et descendante. Les di-

mensions européenne, régionale et municipale représentent autant de domaines d'élargissement de la citoyenneté et de la participation à la vie publique.

La première crée d'abord les conditions d'une intégration plus forte d'un continent qui ne veut plus vivre les tragédies de la Seconde guerre mondiale. Elle ouvre la voie à l'inclusion des diversités nationales et à leur compréhension mutuelle.

La deuxième dimension offre des instruments d'autonomie et, par conséquent, des droits et des responsabilités qui peuvent renforcer les liens d'une communauté.

La troisième c'est le vrai lieu d'expérimentation de la citoyenneté comme dispositif d'inclusion, au-delà de son statut juridique. C'est dans la dimension locale qu'une extension progressive de la participation a lieu, d'une manière formelle, avec l'extension (partielle) du droit de vote et, de manière substantielle, avec les pratiques de citoyenneté active.

C'est ainsi que de nos jours, l'ancien citoyen de la *polis* doit jouer à la fois le rôle de citoyen de sa Commune, de sa Région, de son État, de l'Union européenne, du monde.

Voilà l'importance d'un parcours qui, étape par étape, offre aux élèves des points de repère pour s'orienter et développer leurs compétences en tant que citoyennes et citoyens actifs et responsables.

La citoyenneté européenne un nouvel espace inclusif

La citoyenneté européenne représente un nouvel espace inclusif à l'intérieur de ses frontières, fait de droits et de possibilités pour tous les citoyens.

Mais l'UE a aussi ses frontières, dont découlent des politiques que l'on peut plutôt qualifier d'"exclusivistes".

Les images de migrants faisant la queue aux frontières bulgares, de réfugiés chargés sur des bateaux précaires en Méditerranée, de corps d'enfants retrouvés sans vie sur les plages grecques ou turques, occupent la une des journaux.

Aux frontières de l'Europe des droits, des actes inhumains ont lieu, qui sont des violations inacceptables du droit d'asile prévu par les Constitutions des pays européens et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que par les directives de l'UE sur la protection internationale. Les États membres de l'UE ont choisi de signer des accords avec des pays extérieurs à l'Union afin de leur transférer la charge de l'accueil des réfugiés, en leur accordant en contrepartie chaque année des fonds provenant de leur budget national.

Ces politiques d'externalisation des frontières, mises en œuvre par l'UE, risquent de saper la culture des droits garantis dans l'Union : à partir d'un espace inclusif et privilégié comme l'UE, il ne faut jamais oublier de regarder au-delà des frontières.

Constitution

La Constitution est l'ensemble des dispositions fondamentales qui sont à la base d'un système juridique. Elle résume les règles essentielles (écrites ou non) qui régissent l'organisation politique et la vie d'une communauté dans un État. La Constitution traite des fonctions et des relations entre les pouvoirs et les niveaux de gouvernement, des sources du droit et (souvent mais pas toujours) d'un catalogue de droits.

Règles juridiques

Ce sont les règles contraignantes pour une communauté organisée, caractérisées par leur abstraction et leur généralité et par la possibilité de les imposer même contre la volonté de leurs destinataires (coercition). Ces caractéristiques les distinguent des règles morales ou éthiques.

Principes d'égalité formelle et matérielle

Selon la première déclinaison, la norme juridique s'applique à l'ensemble des individus sans aucune distinction arbitraire ; la deuxième signification souligne la nécessité de prendre en compte les différentes situations des destinataires de la norme juridique, et de veiller à ce que ceux qui vivent une condition de désavantage de fait aient accès à la jouissance des droits et des libertés avec les mêmes possibilités que ceux qui n'en ont pas.

Droit subjectif

Il s'agit d'une prérogative dont un individu peut se prévaloir légalement, sur la base de différentes normes, par rapport à des biens patrimoniaux ou à des services publics.

Son titulaire jouit d'un ensemble de pouvoirs et de facultés pour sa protection et sa réalisation (par exemple, le droit de propriété).

La satisfaction du droit est directement opposable aux tiers et il est possible d'agir en justice pour en réclamer le respect.

Statut spécial

Les statuts spéciaux sont les "constitutions" des Régions à statut spécial et des provinces autonomes (Trento et Bolzano).

Le Statut spécial est la référence principale pour la définition de l'autonomie de la Région de la Vallée d'Aoste, car il contient la répartition des compétences législatives et administratives entre l'État et la Région (tout en précisant leurs relations réciproques) et les dispositions pour la protection de la minorité linguistique valdôtaine. En outre, il confie à la Région la gestion de certaines ressources stratégiques (par exemple, les eaux).

Dispositions portant application au Statut spécial

Ce sont des normes d'ordre inférieur à la Constitution qui sont prévues uniquement pour les systèmes régionaux spéciaux. Elles sont utilisées pour le transfert de compétences administratives, pour définir les relations entre l'État et la Région et l'extension des compétences législatives et pour l'application concrète des dispositions statutaires qui sont souvent imprécises. Elles ont donc un contenu vaste et varié.

Forme de gouvernement

Il s'agit des règles et des pratiques qui sont à la base de l'organisation et des relations entre les organes d'orientation et de décision politique, à savoir le Président de la République, le Parlement et le Conseil des Ministres pour l'État italien, le Conseil régional, le Gouvernement régional et le Président de la Région pour la Région.

État régional asymétrique

Un État régional a, en général, une organisation territoriale qui est divisée en deux niveaux, le niveau central et le niveau régional.

Ce dernier est constitué d'unités territoriales qui ont des pouvoirs différents en termes de compétences législatives ou administratives, en fonction des différents besoins locaux.

Autonomie

Du grec *autos* (soi-même) et *nomos* (loi), l'autonomie est la capacité de se gouverner par ses propres lois. Une collectivité territoriale est autonome lorsqu'elle est dotée de pouvoirs lui permettant de s'administrer elle-même, et donc de gérer des affaires qui lui sont propres de manière autonome, dans le respect des principes de portée générale.

Collectivités territoriales (*enti locali*)

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État, bénéficiant d'un certain degré d'autonomie. Elles varient dans chaque système d'organisation territoriale. En Vallée d'Aoste, à côté du niveau régional, on trouve un « système des autonomies », dont le cœur sont les Communes et leurs forme d'agrégation (appelées "Unités des Communes valdôtaines").

Communauté

Un groupe de personnes (ou groupe social) ayant des intérêts communs, par exemple culturels ou linguistiques. Les communautés représentent la "cellule de base" d'une société, capable de donner naissance à des formes de coopération et de collaboration qui s'ajoutent et s'intègrent au système d'organisation territoriale de nature administrative.

Décentralisation

La décentralisation est la répartition des pouvoirs et des fonctions entre les différents niveaux, sujets et organes d'une organisation territoriale, dans le but de relier les besoins des communautés aux entités les plus proches. Outre l'État, il existe d'autres organismes publics qui s'occupent de compétences spécifiques qui varient selon le degré de décentralisation.

Union européenne

L'UE est une organisation juridique, fondée sur des traités internationaux, par laquelle les États membres ont attribué des pouvoirs à l'UE pour atteindre des objectifs communs. L'UE est également un projet politique qui reflète la volonté des États membres de créer une union des peuples d'Europe, dans laquelle les individus jouent un rôle important.

Traités

Les traités sur lesquels l'UE est fondée sont le Traité sur l'Union européenne (signé à Maastricht en 1992) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (anciennement Traité de Rome qui a créé la Communauté économique européenne en 1957 et qui a été transformé et modifié au fil du temps). Un traité international (également appelé convention ou pacte) est un accord formel entre États qui définit et modifie leurs droits et obligations mutuels. Lorsqu'un État ratifie un traité qui a été conclu, les articles de ce traité sont intégrés dans sa législation nationale.

Attribution, proportionnalité, subsidiarité (principes de)

Ces trois principes déterminent l'action de l'Union européenne (UE) qui dispose uniquement des pouvoirs qui lui ont été conférés par les traités européens (*attribution*), ne peut pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités (*proportionnalité*) et ne peut intervenir que si, dans un domaine donné, son apport est plus efficace par rapport à celui des États membres (*subsidiarité*).

Compétences de l'UE

Les traités prévoient différents types de compétences, c'est-à-dire de pouvoirs réglementaires d'intervention de l'UE : *exclusifs*, seule l'UE peut légiférer (p. e., les règles de concurrence) ; *partagés*, l'UE et les États membres peuvent légiférer (p. e., l'emploi) ; *auxiliaires*, les États membres légifèrent, l'UE soutient, coordonne ou complète leur action (p. e., l'éducation).

1 Si fa riferimento allo *status* giuridico di cittadino: la cittadinanza è un istituto "esclusivo", perché implica una distinzione di trattamento di chi è "dentro" la comunità e chi ne è "fuori".

2 L'evoluzione delle democrazie europee si lega agli sviluppi del costituzionalismo, la dottrina politica e giuridica che, in diversi modi e tempi, sviluppa il concetto di Costituzione per due finalità:

- limitare l'uso arbitrario del potere attraverso l'affermazione dell'esistenza di diritti dell'uomo e la separazione dei poteri;
- legittimare un ordine politico non più basato sulla derivazione sacra del potere, ma su un certo grado di legittimazione popolare (dapprima ristretta, poi sempre più ampia).

3 Esistono però anche molti esempi di cittadinanza senza democrazia (v. *Focus* p. 18).

4 Dapprima le conquiste e le colonizzazioni, poi lo sviluppo tecnologico ed economico globale, insieme a vecchi e nuovi fenomeni migratori, hanno ovunque nel mondo condotto a società più o meno multiculturali; il termine cittadinanza è usato in maniera descrittiva, e dà conto della convivenza (pacifica o meno) di diverse componenti anche culturali all'interno delle società odierne.

La cittadinanza può essere definita come lo *status* rivestito da una persona che appartiene a una comunità politica organizzata. Dopo le esperienze dell'epoca greca e romana, nelle quali la cittadinanza rappresenta una condizione elitaria e oligarchica, essa riemerge come perno della Rivoluzione francese e della costruzione degli Stati nazionali¹.

È in questo quadro che la condizione di cittadino si lega al principio di uguaglianza e alla realizzazione della democrazia e si contrappone alla condizione di suddito tipica delle monarchie assolute.

Il cittadino si colloca dunque al centro dello sviluppo delle democrazie europee: è detentore ultimo della sovranità, titolare di diritti e soggetto a doveri, ed è parte di una comunità politica composta da eguali che si suppone storicamente e culturalmente omogenea (una nazione)².

Resta però evidente, ai giorni nostri, la distanza tra l'affermazione ideale di questi concetti e la loro concreta applicazione³.

La cittadinanza (democratica) investe tre dimensioni – l'appartenenza, i diritti e i doveri, la partecipazione – ognuna delle quali mostra evidenti segni di tensione. L'appartenenza a una nazione, intesa come comunità culturalmente identificabile e uniforme, si scontra con una realtà fluida, multiculturale e sempre più diversificata⁴.

I diritti sono sempre più rivolti alla persona umana e non riservati soltanto ai cittadini⁵.

I doveri riferiti nello specifico al cittadino sono delle realtà in grande trasformazione e sotto *stress* nelle democrazie odierne.

Alcuni doveri del cittadino sono sanciti nelle Costituzioni simbolicamente (doveri di fedeltà alla Costituzione e alla Repubblica), altri perdono rilevanza, altri ancora non sono più riferiti ai soli cittadini.

Sono particolarmente rilevanti, per quanto riguarda l'Italia, il dovere del lavoro (contribuire allo sviluppo materiale o spirituale della società, art. 4 Cost.), quello dei genitori di prendersi cura dei figli (art. 30 Cost.) e quello di partecipare al sistema di istruzione obbligatoria (art. 34 Cost.)⁶.

La partecipazione alla vita democratica si attua attraverso diversi strumenti che permettono in qualche caso di partecipare anche ai non cittadini; ci sono, ad esempio, dei primi segnali di estensione ad essi del diritto di voto⁷.

La rilevanza della cittadinanza nella Costituzione italiana è relativa; alcuni diritti e principi hanno i cittadini come destinatari, ma è ormai consolidato che la tutela dei diritti umani fondamentali non ammetta trattamenti differenziati tra cittadino e straniero⁸.

Essere cittadino oggi significa essere cosciente di queste dinamiche e degli ambiti in cui lo *status*

5 V. unità 2.

6 Il ripudio della guerra come strumento per la risoluzione dei conflitti (art. 11 Cost.), con l'opzione a favore di un modello di esercito professionale, ha reso meno importante la leva obbligatoria. Molti Stati in effetti l'hanno abolita. Il dovere fiscale è ormai sempre più legato alla condizione di residenza e non di cittadinanza. Alcuni Paesi europei prevedono l'obbligatorietà del voto (p. e., Belgio), mentre in Italia non esiste un dovere formale di voto, ma si può piuttosto parlare di un dovere civico.

7. La Nuova Zelanda è lo Stato più avanzato su questo terreno: è previsto il diritto di voto alle elezioni del Parlamento per tutti i residenti nello Stato; gli stranieri cittadini UE possono votare per le elezioni amministrative negli Stati UE dove risiedono.

8. L'art. 22 Cost. contempla nello specifico il termine cittadinanza: "Nessuno può essere privato, per motivi politici, della capacità giuridica, della cittadinanza, del nome". La cittadinanza è regolata dalla l. n. 91/1992. La condizione dello straniero è tutelata dall'art. 10 Cost., cc. 3 e 4 ed è disciplinata dal d.lgs. n. 286/1998.

9. L'accesso al territorio dello Stato o dell'organizzazione (si pensi all'UE) è condizione per l'esercizio di tutti gli altri diritti ed è soggetta alla sovranità degli Stati (in parte dell'UE in Europa). La cittadinanza garantisce l'accesso incondizionato e stabile alla residenza e ai diritti (anche politici) in quel territorio; la condizione di straniero è precaria e i diritti correlati revocabili.

rimane (opportunosamente o meno) esclusivo. Tali sono: l'accesso a, e la residenza non precaria nel territorio dello Stato di appartenenza⁹; i diritti politici in senso stretto (diritto di elettorato in senso passivo e attivo).

In questa sezione è dunque utile concentrare l'attenzione su:

- la differenza di *status* giuridico tra cittadino e straniero e tra cittadini di Stati diversi, riflettendo sulle tensioni del modello classico di cittadinanza democratica;
- il principio di sovranità popolare e la forma di governo italiana; la democrazia rappresentativa, i suoi successi e i suoi limiti.

Lingue utilizzate

- Italiano, inglese.

Classi coinvolte

- Scuola secondaria di 2° grado.

Durata indicativa

- 2-3 moduli per ogni attività.

Documenti utilizzati

Costituzione italiana:

- artt. 3, 48, Parte seconda, Titoli I, II, III e VI.

Altri testi normativi

- legge 91/1992.
- d.lgs. n. 286/1998.

Estratti di video

- Trailer del documentario 18-ius soli.
- La sovranità popolare – video RAI.
- What is a constitution?
- Why do Constitutions Matter?

Libri

- D. Kochenov, *Cittadinanza*, Il Mulino, Bologna 2019.
- G. Moro, *Cittadinanza*, Mondadori, Milano 2020.
- A. Barbera - C. Fusaro, *Corso di diritto costituzionale*, Il Mulino, Bologna 2020.
- A. Maalouf, *L'identità*, Bompiani, Milano 2005.

Articoli di giornale

- Sul dibattito in materia di cittadinanza premiale.
- Sul dibattito politico in materia di cittadinanza.

Focus Come si acquista la cittadinanza in Italia (l. n. 91/1992)

Ius sanguinis

Cittadinanza acquisita per nascita da parte del figlio di padre o madre italiano.

Ius soli (residuale)

Diventano cittadini le persone nate da apolidi nel territorio italiano.

Iuris communicatio

Acquista la cittadinanza il minore straniero adottato da un cittadino italiano (cittadinanza per estensione o trasmissione).

Iuris communicatio del coniuge

Necessaria residenza legale per almeno due anni in Italia dopo il matrimonio con cittadino/a italiano/a.

Per residenza prolungata in Italia

Su richiesta (naturalizzazione); regola generale: residenza legale di almeno 10 anni. Alcuni casi per i quali il periodo di residenza è inferiore; esempi:

- apolide o rifugiato: dopo 5 anni,
- cittadino UE: dopo 4 anni,
- altri casi particolari stabiliti dall'art. 9, l. n. 91/1992.

Per beneficio di legge

Mediante dichiarazione di volontà:

- straniero nato in Italia che ha risieduto ininterrottamente in Italia fino alla maggiore età e dichiara di voler diventare cittadino italiano entro il diciannovesimo anno;
- altri casi particolari stabiliti dall'art. 4, l. n. 91/1992.

Come misura premiale

“La cittadinanza può essere concessa allo straniero quando questi abbia reso eminenti servizi all’Italia, ovvero quando ricorra un eccezionale interesse dello Stato” (art. 9, c. 2, l. n. 91/1992).

Materiali *on-line*

- Piattaforma della Camera dei Deputati dedicata alla Costituzione.
- Materiale per altre attività del Consiglio d’Europa.
- Sito di Normativa per la consultazione dei testi normativi.
- Kit del coordinamento di associazioni “Marche solidali” per giochi e attività in materia di cittadinanza.
- Sito di cittadinanza attiva.
- Quality of Nationality Index.
- Kit per giochi su pregiudizi e stereotipi dell’associazione “Il razzismo è una brutta storia”.

Obiettivi

- Presentarsi e riconoscersi all'interno di una comunità.
- Raccontare un'esperienza.
- Descrivere.
- Prendere la parola.
- Sensibilizzare alle differenze.
- Saper argomentare.
- Difendere un punto di vista.
- Acquisire un lessico specifico.
- Riconoscere l'importanza delle istituzioni.

Attività

A1: Storie di ordinaria migrazione.

A2: Cittadinanza è identità?

A3: Zone di confine: le seconde generazioni.

A4: Il principio democratico e la sovranità popolare.

A5: Quizzone democratico.

A1. Storie di ordinaria migrazione

I docenti chiedono agli studenti di compilare delle griglie con delle caselle che hanno lo spazio per indicare un nome di un compagno e uno Stato.

Ad ogni casella corrisponde una domanda che il docente farà a tutta la classe, secondo il seguente schema.

Trova qualcuno nella tua classe che:

- è già stato all'estero;
- ha un corrispondente in un altro paese;
- è addestrato ad imparare una lingua straniera;
- ha famiglia in un altro paese;
- ha già aiutato un visitatore straniero;
- apprezza il cibo di un paese straniero;

Focus

Ci sono cittadinanze e cittadinanze

Lo status di cittadino crea una distinzione netta all'interno di uno Stato (tra chi lo è e chi no) ma anche all'esterno, tra cittadini di Stati diversi, con effetti decisivi in ambito di mobilità internazionale, per esempio.

Essere cittadini di alcuni Stati in una precisa parte del mondo attribuisce la possibilità di muoversi con grande facilità e di godere di condizioni favorevoli per gli ingressi in svariati altri Paesi. Diversamente, molte cittadinanze non concedono le medesime opportunità e implicano un orizzonte di *chances* totalmente diverso per i loro titolari.

Per fare un esempio, un cittadino italiano potrà muoversi liberamente in tutto lo spazio Schengen e stabilirsi senza la necessità di ottenere un permesso di soggiorno in tutti gli Stati UE. Egli potrà inoltre viaggiare nella maggior parte degli Stati fuori dell'UE.

Un cittadino di qualsiasi Stato africano necessita di autorizzazioni e visti per muoversi sia nello spazio Schengen sia negli Stati Uniti.

I cittadini turkmeni o nordcoreani, di fatto, non hanno la possibilità di uscire dal proprio paese.

Da: L'identità, di A. Maalouf.

"Mi capita di fare talvolta quello che definirei 'il mio esame di identità' come altri fanno il loro esame di coscienza.

Dato che il mio scopo – come si sarà capito – non è quello di ritrovare in me stesso una qualsiasi appartenenza "essenziale" in cui potermi riconoscere, adotto l'atteggiamento opposto: scavo nella mia memoria per ritrovare il maggior numero di elementi della mia identità, li raccolgo, li allineo, non ne rinego alcuno.

Vengo da una famiglia originaria del sud arabico, stabilitasi sulla montagna libanese da secoli, e che si è sparsa in seguito, con migrazioni successive, in diversi angoli della terra, dall'Egitto al Brasile, e da Cuba all'Australia. Essa va orgogliosa di essere sempre stata al tempo stesso araba e cristiana [...].

Così, considerando separatamente questi due elementi della mia identità, mi sento vicino, sia per lingua sia per religione, a una buona metà dell'umanità; seguendo questi due stessi criteri simultaneamente, mi ritrovo a confronto con la mia specificità.

Potrei ripetere la stessa osservazione con altre appartenenze: il fatto di essere francese, lo condivido con una sessantina di milioni di francesi; il fatto di essere libanese, lo condivido con otto, dieci milioni di persone, contando la diaspora; ma il fatto di essere al tempo stesso francese e libanese, con quante persone lo condivido? Alcune migliaia, al massimo".

- ha una macchina di marca straniera;
- sente più di una lingua parlata a casa (oltre all'italiano, al francese e alle altre lingue tradizionali della Valle d'Aosta);
- ha un parente nato in un altro paese;
- ha recentemente letto un articolo di giornale su un altro paese;
- ha recentemente parlato con qualcuno che ha vissuto in un altro paese;
- ha recentemente imparato qualcosa su un altro paese in televisione.

In seguito, viene aperta la discussione, con l'obiettivo di far comprendere quanto i fenomeni di migrazione siano comuni in questo mondo, sebbene in taluni casi siano più semplici che in altri.

A2. Cittadinanza è identità?

Viene proposto agli studenti di leggere il brano de *L'identità* di A. Maalouf presentato a lato e, in seguito, di compilare delle schede che recano diversi fattori di identificazione personali, tra cui provenienza, religione, lingue, credo politico, fede sportiva, gusti alimentari. Di seguito, viene strutturata una discussione basata sulla condivisione delle proprie schede. Che ruolo ha la cittadinanza nel definirci? La cittadinanza è identità? Il docente può infine sottolineare come la cittadinanza possa incidere sulla definizione di chi siamo ma mai in modo esclusivo.

A3. Zone di confine: le seconde generazioni

Gli studenti, dopo aver guardato il video "18-*jus soli*", discutono sulla condizione delle c.d. se-

conde generazioni. Gli studenti sono chiamati a condividere con la classe, se vogliono, alcune esperienze personali (le proprie vicende, vicende di persone che conoscono, ecc.) e a riflettere sul ruolo che la cittadinanza ha oggi e che potrebbe avere un domani in caso di eventuali modifiche della sua disciplina. Il docente gestisce la discussione evidenziando la diversità in termini di stabilità e precarietà tra la condizione del cittadino e quella dello straniero.

A4. Il principio democratico e la sovranità popolare

Gli studenti vengono divisi in piccoli gruppi all'interno dei quali si chiede di discutere e definire cosa per loro significhi la sovranità popolare a partire dalla lettura dell'art. 1 Cost. In seguito, ogni gruppo sceglie un portavoce che spiega alla classe l'opinione del gruppo. Segue una fase di confronto e di deliberazione su una definizione comune sulla quale tutti siano d'accordo. Il docente fa in modo che tutte le voci che vogliono intervenire siano ascoltate e, alla fine del dibattito, evidenziando quanto la stessa attività sia stata esercizio democratico, sottopone agli studenti un video sul tema.

[La sovranità popolare – video RAI](#)

A5. Quizzone democratico

Il docente divide la classe in gruppi, che compongono le squadre per un quiz sulla forma di governo italiana. Le domande possono essere a risposta multipla o a risposta aperta. Le risposte sono indicate su un tabellone ma non viene detto quali siano corrette. In seguito, se vi sono rispo-

Focus per eventuale approfondimento

Due sono le prospettive connesse oltre i diritti politici in senso stretto:

- la democrazia partecipativa e deliberativa nei diversi livelli istituzionali;
- la cittadinanza attiva e l'amministrazione condivisa.

Sono prospettive connesse, nel senso che entrambi si rivolgono a quegli strati della popolazione (anche non cittadini) che intendono partecipare più attivamente ai processi gestionali e decisionali.

Sono diversi in quanto la democrazia partecipativa o deliberativa proviene da una scelta delle istituzioni e si inserisce nei loro procedimenti integrandoli.

La cittadinanza attiva è un movimento più spontaneo che integra il soggetto pubblico nelle responsabilità derivanti dalla gestione di beni considerati un patrimonio della collettività (anche beni immateriali, es. banche del tempo) e, più in generale, nello svolgimento di servizi; tale movimento trova copertura costituzionale (art. 118, comma 4, Cost.) e spesso diviene la base per veri e propri accordi con le amministrazioni.

ste diverse, viene richiesto ai gruppi di concordare una risposta comune di classe, democraticamente. Deliberate le risposte definitive, queste vengono analizzate, corrette o integrate (spiegando anche i concetti) dal docente facendo riferimento alla Costituzione; ciò permetterà di mostrare la funzione del testo costituzionale come guida e come limite anche alla decisione democratica (si possono porre delle domande molto semplici e di attualità, come il nome del Presidente della Repubblica, ecc.).

Un citoyen d'une Région autonome doit être capable de comprendre ce que signifie être une Région à statut spécial dans le cadre du régionalisme italien.

L'Italie est un État régional asymétrique, c'est-à-dire qu'il contient plusieurs régimes d'autonomie. Il y a quinze régions ordinaires, cinq régions autonomes et deux provinces autonomes.

Plusieurs raisons ont justifié (et justifient encore) la création de ces régions et provinces autonomes.

Leurs caractéristiques communes sont :

- des statuts d'autonomie qui sont des lois constitutionnelles ;
- des statuts qui établissent une répartition des compétences différente de celle des régions ordinaires (art. 117 Cost.), avec des compétences régionales (et provinciales) exclusives et concurrentes (qui doivent être exercées dans le cadre juridique de l'État) ;
- des relations de parité avec l'État par le biais de commissions paritaires bilatérales chargées du transfert des compétences d'autonomie ;
- des Présidents qui participent aux réunions du Conseil des Ministres lorsqu'il s'agit de discuter d'une question présentant un intérêt particulier pour leur région ;
- des systèmes financiers basés sur des accords spécifiques de nature bilatérale avec le gouvernement central.

Focus Fédéralisme et régionalisme

Régionalisme et fédéralisme peuvent être définis comme :

- des principes organisationnels d'un État ;
- des approches politiques qui professent une organisation particulière de l'État.

Ils se traduisent par

- une valorisation de l'autonomie : conjugaison d'unité (état central) et diversité (états fédéraux ou régions) ;
- une division verticale du pouvoir sur un territoire : gouvernement (plus ou moins) partagé (*shared rule*) et autonomie (*self-rule*).

Le fédéralisme a une plus longue tradition que le régionalisme : les origines de cette théorie et ses premières applications, c'est-à-dire la création d'États fédéraux, (États-Unis) remontent à la fin du XVII^e siècle.

Le régionalisme se développe à partir de la fin du XIX^e siècle comme modèle qualitativement et quantitativement différent du fédéralisme qui propose une organisation territoriale de l'État en régions, dotées de pouvoirs administratifs et, parfois, législatifs.

Les deux modèles sont aujourd'hui considérés comme faisant partie de la même famille, avec les chevauchements et des différences.

Les caractéristiques de ces deux expériences se ont évolué dans le temps et il est aujourd'hui difficile de distinguer de façon nette une organisation fédérale d'une organisation régionale.

Focus L'autonomie comme forme organisationnelle

On peut parler d'autonomie politique lorsqu'une forme de gouvernement autonome est constituée au sein d'un État unitaire, régional ou fédéral. Cette autonomie a des caractéristiques différentes par rapport à l'ensemble de l'organisation de l'État et fait des territoires autonomes des systèmes à part. L'autonomie se fonde sur :

- des particularités ethniques, culturelles ou linguistiques,
- des conditions historiques ou géographiques,
- des situations politiques contingentes.

Exemples : Îles Åland (Finlande) ; Açores et Madeira (Portugal) ; Régions spéciales italiennes ; Groenland (Danemark) ; Territoires d'outre-mer (France).

Pourquoi la Vallée d'Aoste est-elle devenue une Région autonome ?

Plusieurs raisons se croisent :

- la protection et compensation de la minorité valdôtaine et de ses diversités après l'italianisation fasciste ;
- la situation contingente dans la période constitutionnelle (requêtes d'annexion à la France ou de sécession de l'Italie, intérêts français sur le territoire valdôtain, présence de ressources naturelles stratégiques) ;
- la nécessité de rééquilibrer un désavantage économique structurel de ce territoire dû à ses conditions morphologiques.

C'est une combinaison de raisons de pluralisme et de pragmatisme.

L'autonomie de la Région est un *work in progress*, elle est en devenir, elle offre de nombreuses opportunités et exige une mise en œuvre continue.

L'autonomie est également un concept relationnel qui implique une dialectique entre l'État central et la Région : en ce sens, une fonction d'arbitrage fondamentale est exercée par la Cour constitutionnelle.

Les caractéristiques principales du Statut valdôtain sont :

- a. une large autonomie législative et administrative ;
- b. l'autonomie financière ;
- c. la particularité des régimes linguistique et scolaire (autonomie culturelle) ;

- d. la possibilité de définir sa propre forme de gouvernement, des formes de démocratie directe et de réglementer les autonomies locales ;
- e. la commission paritaire comme instrument pour revigorer le Statut régional ;
- f. la gestion de ses ressources naturelles, en particulier de l'eau, et la planification territoriale ;
- g. les fonctions préfectorales exercées par le Président de la Région.

Les parcours pédagogiques proposés abordent certains de ces aspects et tentent de faire comprendre aux étudiants l'organisation et les opportunités d'une Région autonome à statut spécial.

Focus Le parcours de l'autonomie

La conquête de l'autonomie contemporaine est un parcours qui trouve ses origines dans la Résistance au régime nazi-fasciste. Les revendications linguistiques sont associées à la préfiguration d'une autonomie démocratique et moderne.

L'un des points de départ de ce parcours est la Déclaration de Chivasso des représentants des populations alpines (1943), promue par Émile Chanoux. Plusieurs projets d'autonomie sont élaborés entre 1944 et 1945, dans le cadre d'un contexte conflictuel ouvert à plusieurs solutions : le rattachement à la France, un régime cantonal ou fédéral, ou un régime d'autonomie avec une garantie internationale. Dès 1945, le gouvernement italien répond à la mobilisation de la Vallée d'Aoste par les décrets législatifs (d.lgs.lgt. n°s 545 et 546/1945; d.l.c.p.s. n°s 355, 365 et 532/1946) qui établissent un premier cadre juridique d'autonomie.

Le Statut spécial a été approuvé par l'Assemblée constituante le 31 janvier 1948 prenant la forme de la loi constitutionnelle n° 4 de 1948.

Focus L'autonomie politique et les organes statutaires de la Région autonome Vallée d'Aoste

En vertu de son autonomie politique, la Vallée d'Aoste a une assemblée législative – le Conseil régional, ou Conseil de la Vallée – élue au suffrage universel direct qui se compose de 35 conseillers.

Le Conseil, qui est présidé et convoqué par le Président du Conseil régional, exerce des fonctions politiques, législatives, et administratives. Il est notamment le titulaire du pouvoir législatif et réglementaire (c'est-à-dire d'adoption des actes normatifs de rang inférieur à la loi).

La fonction politique du Conseil régional concerne l'élection du Président de la Région et des assesseurs du Gouvernement régional. Le Conseil contrôle et oriente l'action du Gouvernement (par des questions, interpellations, motions et résolutions).

Le Président de la Région est le chef de l'administration régionale. Il représente toute la Région et se situe au sommet de l'administration régionale. Il assure des fonctions spéciales liées au contexte régional puisqu'il est le responsable du maintien de l'ordre public et de la gestion de la protection civile dans la Région. Il exerce également, seul parmi ses homologues, les fonctions de Préfet.

Le Gouvernement régional se compose du Président et des assesseurs. Il est l'organe collégial exécutif de la Région et exerce d'importantes fonctions politiques.

Les assesseurs sont préposés aux différentes branches de

Langues utilisées

- Français, italien.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents utilisés

Textes normatifs

- L. cost. n. 4/1948 (Statut spécial de la Région).
- Constitution : artt. 127, 134-137.
- L.r. n. 21/2007.
- L.r. n. 19/2003.

Vidéo

- Vidéo sur la Cour Constitutionnelle.

Livres

- P. Costanzo, R. Louvin, L. Trucco (par les soins de), *Lineamenti di diritto costituzionale della Regione Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste*, Giappichelli, Torino 2020.
- R. Nicco, *Le parcours de l'autonomie*, Musumeci, Quart 1998.
- É. Chanoux, *De la "Déclaration de Chivasso" à "Federalismo ed autonomie"*, Imprimerie valdôtaine, Aoste 1973.
- P. Momigliano Levi, *Émile Chanoux, Écrits*, Imprimerie valdôtaine, Aoste 1994.
- G. Demuro, R. Louvin, *Emilio Lussu, Émile Chanoux. La fondazione di un ordinamento fe-*

derale per le democrazie regionali, Le Château, Aosta 2017.

- M. Cuaz, *Alle radici di un'identità*, Le Château, Aosta 1996.
- *Documenti per la storia dell'autonomia valdostana – Documents historiques de l'autonomie valdôtaine (1943-1948)*, Regione Autonoma Valle d'Aosta, Aosta 1988.
- M. Lengereau, *La France et la question valdôtaine au cours et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale*, Allier, Grenoble 1975.
- *Passepartout Vallée d'Aoste*, Le Château, Aoste 2007.

Sites et matériels en ligne

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du Conseil régional et vivre une expérience permettant aux élèves de jouer le rôle de conseillers : [Site du Conseil des Jeunes Valdôtains](#), une simulation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste à laquelle participent une quarantaine de jeunes âgés de 18 à 28 ans dans la Salle du Conseil de la Vallée.

l'administration et sont des organes exécutifs ayant la responsabilité de l'administration de la Région et de la mise en œuvre des lois. Chaque assesseur est responsable d'un ou de plusieurs secteurs de l'administration régionale.

Focus

Les systèmes linguistique et scolaire

Égalité juridique des langues italienne et française (à partir de l'art. 38 du Statut spécial). Il s'agit de :

- la possibilité d'établir les actes publics dans les deux langues (p. e. les lois et les règlements) ;
- l'emploi libre et égal du français et de l'italien dans les activités politiques, de l'administration publique, des tribunaux (exception faite pour les dispositions de l'autorité judiciaire) ;
- la passation de l'épreuve de connaissance de la langue française pour les fonctionnaires de l'État, de la Région et des collectivités locales ;
- la prime de bilinguisme ;
- la réalisation d'émissions francophones à la radio et à la télévision ;
- des aides financières pour la promotion de la langue française.

Organisation scolaire liée à l'emploi de la langue française (sur la base des articles 39 et 40 du Statut spécial) : le même nombre d'heures hebdomadaires est prévu pour l'enseignement de l'italien et du français ; l'enseignement de certaines matières peut être dispensé en français.

Le régime d'autonomie scolaire prévoit aussi :

- les épreuves pour la vérification de la connaissance de la langue française du personnel d'inspection, de direction, enseignant et éducatif (et prime de bilinguisme) des écoles ;
- les épreuves des examens d'État (Baccalauréat) pou-

Objectifs

- Connaître les organes statutaires de la Région.
- Prendre conscience de l'importance de la participation citoyenne à la vie politique.
- Connaître les raisons qui sont à la base système linguistique et scolaire.
- Prendre la parole.
- Défendre et argumenter son point de vue.
- Comprendre des documents authentiques.
- S'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit.
- Enrichir le vocabulaire.

Activités

- A1 : L'autonomie et la diversité : l'exemple de la Vallée d'Aoste.
- A2 : L'autonomie c'est se donner responsablement des règles pour atteindre ses objectifs.
- A3 : Le Gouvernement et le Conseil régional.
- A4 : L'autonomie a ses limites et ses juges : la cour constitutionnelle.
- A5 : L'expérimentation de l'autonomie : la participation à travers le référendum normatif.

A1. L'autonomie et la diversité : l'exemple de la Vallée d'Aoste

- *Mise en œuvre*
- Remue-méninges sur les caractéristiques du système linguistique et scolaire régional.
- Demander aux élèves :
- d'exposer la raison pour laquelle il est consacré le même nombre d'heures hebdomadaires à l'enseignement de l'italien et du français et d'expliquer les raisons de l'enseignement de certaines matières dispensé en français ;

- d'expliquer le fondement de la passation des épreuves de français à l'examen d'État et des épreuves de connaissance de la langue française pour les fonctionnaires de l'État, de la Région et des collectivités locales ;
- de citer les secteurs de la vie publique où il est possible d'utiliser indifféremment les deux langues.

Rappeler la période fasciste et le processus d'italianisation en Vallée d'Aoste.

[Le long parcours vers l'autonomie.](#)

[Introduction.](#)

- Lire quelques toponymes italianisés.
- [Italianisation des toponymes de la Vallée d'Aoste.](#)
- Souligner l'importance du rôle et des fonctions de l'autonomie culturelle et les différences entre hier et aujourd'hui.

A2. L'autonomie c'est se donner responsablement des règles pour atteindre ses objectifs

- *Mise en œuvre*

La classe est comparée à une petite Région au sein de l'État qui peut être l'établissement scolaire.

- Diviser la classe en groupes de deux ou trois élèves.
- Demander aux élèves de lister les exigences de la classe qui pourraient justifier l'adoption de règles particulières.

[Créateur de t-chart percutantes en ligne & gratuit.](#)

- Organiser et animer un débat à partir des propositions des élèves.

avant être passées indifféremment en italien et français ;

- les épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État sanctionnant la fin de l'enseignement secondaire en Vallée d'Aoste ;
- les épreuves régionales de vérification linguistique.

Est-ce que l'autonomie culturelle peut à elle seule contribuer à la défense d'une langue ? Quels sont d'après vous les aspects positifs et négatifs du bilinguisme ?

Focus **Le fonctionnement de la forme de gouvernement valdôtain**

La Région autonome Vallée d'Aoste, contrairement aux autres régions autonomes (à l'exception de la Province de Bolzano/Bozen), a maintenu jusqu'à présent une forme de gouvernement parlementaire. Cela signifie que seul le Conseil régional est élu directement par les citoyens âgés d'au moins 18 ans et résidant dans le territoire de la Région depuis un an au moins sans interruption.

Le Conseil régional élit à son tour, parmi ses membres, le Président et, sur sa proposition, les assesseurs par un vote unique.

Des dispositifs de rationalisation ont été introduits, c'est-à-dire des règles pour favoriser la stabilité du gouvernement et l'action des institutions en général, parmi lesquelles la plus importante est la motion de censure constructive. Le Conseil a le pouvoir d'obliger le Gouvernement à démissionner, mais seulement s'il pro-

pose et élit en même temps un nouveau gouvernement pour le remplacer.

Le Conseil régional peut être dissous uniquement en cas de :

- démission simultanée de la majorité des conseillers régionaux ;
- incapacité de fonctionner à cause de l'impossibilité d'établir une majorité dans les soixante jours qui suivent les élections, la démission du Président de la Région ou la survenance d'autres cas prévus par la loi.

10 Il est possible de souligner que la définition des règles adoptées de manière autonome doit toujours tenir compte des règles et limites générales ; l'autonomie est une matière vivante qui implique une sensibilité aux problèmes locaux tout en respectant les principes généraux.

Focus **Le référendum normatif (ou de proposition)**

Il s'agit d'un instrument unique et qui s'apparente aux autres autonomies spéciales en Italie. Le référendum normatif naît comme une proposition de loi d'initiative populaire qui est soumise au Conseil régional (selon une formule particulière). Au cas où le Conseil de la Vallée n'approuverait pas la proposition de loi d'initiative populaire ni une loi qui embrasserait les principes et les contenus essentiels, le président de la Région organise un référendum "La proposition de loi d'initiative populaire soumise au référendum de proposition est approuvée si 50% au moins du nombre de votants

- Faire respecter la prise de parole.
- Voter les trois principales propositions.
- S'interroger si ces propositions sont justifiables et réalisables¹⁰.

A3. Le Gouvernement et le Conseil régional

- *Mise en œuvre*

- Remue-méninges sur : Les organes statutaires de la Région: le Gouvernement régional et le Conseil régional.

- Diviser la classe en groupes de deux-trois élèves.

- Chaque groupe cherche les informations sur la composition et les fonctions de chaque organe à partir des sites suivants :

[Site du Conseil régional de la Vallée d'Aoste.](#)

[Site du Conseil régional Portes Ouvertes.](#)

[Site de la Région de la Vallée d'Aoste.](#)

[Conseil Régional de la Vallée d'Aoste - Un Conseil pour l'école.](#)

- Mise en commun.
- Prolongement : *Portes ouvertes* : visite guidée du Conseil régional.

A4. L'autonomie a ses limites et ses juges : la Cour constitutionnelle

- *Mise en œuvre*

- Regarder une vidéo ([Vidéo sur la Cour Constitutionnelle](#)) sur les fonctions de la Cour constitutionnelle et son rôle de juge des conflits entre l'État et les Régions et, plus en général, de juge des lois pour le respect des principes et des compétences définis par la Constitution.

- Répondre en italien au questionnaire de com-

préhension orale sur la Cour constitutionnelle (un exemple ici).

A5. L'expérimentation de l'autonomie : la participation à travers le référendum normatif

- *Mise en œuvre*
- Définir le référendum normatif en soulignant son caractère propositif.
- Diviser la classe en deux groupes qui seront les comités référendaires.
- Faire rédiger un simple texte de loi en matière d'école en Vallée d'Aoste (un exemple ici).
- Présenter le projet de loi et le soumettre à un nombre minimum de signatures permettant sa proposition.
- Le projet de loi n'est pas approuvé par le Conseil, la loi sera soumise à l'approbation populaire.
- S'interroger sur l'importance de cet instrument et la différence entre une loi ordinaire et le référendum normatif.
- Noter les projets en termes d'adéquation, vocabulaire, forme, originalité et faisabilité.

lors des dernières élections régionales avant le référendum participe à la consultation (*quorum*) et si les réponses « oui » constituent la majorité des suffrages valablement exprimés". En cas de résultat positif du référendum de proposition, la proposition de loi est approuvée et le Président de la Région pourvoit à sa promulgation.

En Vallée d'Aoste on a utilisé cet instrument à deux reprises avec des résultats différents. Le premier référendum, en 2007, portait, entre autres, sur des dispositions en matière d'élections et de forme de gouvernement et le *quorum* ne fut pas atteint.

Le deuxième (en 2012 sur le traitement des déchets) a obtenu l'approbation populaire mais il a été par la suite déclaré inconstitutionnel.

Il convient également de noter que la l.r. n° 19/2003 prévoit d'autres formes de participation et de démocratie directe : le droit d'initiative populaire sur les lois régionales ; le référendum abrogatif (articles 16-39) ; le référendum de consultation (articles 45-47), qui peut être activé par le Conseil régional pour exiger la consultation des électeurs avant l'adoption de mesures législatives ou administratives d'intérêt général.

Le rôle de la Commune

La République, une et indivisible, reconnaît et favorise les autonomies locales ; réalise dans les services qui dépendent de l'État la plus large décentralisation administrative ; adapte les principes et les méthodes de sa législation aux exigences de l'autonomie et de la décentralisation" (art. 5, Constitution).

L'art. 114 de la Constitution, sur cette base, définit le rôle de la Commune dans le système d'organisation territoriale puisque « La République se compose des **Communes**, des Provinces, des Villes métropolitaines, des Régions et de l'État ».

Dans nos pays voisins, la France et la Suisse, la Commune est le premier échelon de la démocratie locale. Dans l'Hexagone, les autres niveaux sont les départements et les régions, tandis que, dans la Confédération helvétique, ce sont les cantons.

Mais, qu'en est-il dans les autres Pays européens ?

Combien de collectivités locales existent-elles en Europe aujourd'hui ?

La tendance actuelle est-elle en faveur de la naissance de nouvelles communes ou bien en faveur de la fusion des collectivités territoriales, notamment les plus petites ?

Découvrez-le, en consultant : [Barometre | Baromètre des Réformes Institutionnelles locales en Euro.](#)

La Commune : une collectivité territoriale de proximité

Dans la plupart des États démocratiques contemporains, les pouvoirs publics ne sont pas concentrés au niveau central, c'est-à-dire étatique. En vertu du principe dit de « décentralisation », il existe différents niveaux de gouvernement.

Dans ce cadre, la Commune symbolise la dimension institutionnelle de proximité la plus proche des citoyennes et des citoyens. C'est la collectivité locale qui représente le mieux la communauté établie dans un territoire, celle qui veille à ses intérêts et en favorise le développement.

Sur la base du principe de participation des citoyens à la gestion de la chose publique, la Commune est chargée de réglementer et de gérer les fonctions et les services liés à l'exercice des droits des citoyens. Pour ce faire, elle dispose de différentes formes d'autonomie :

- autonomie *statutaire* : chaque Commune adopte son Statut, une sorte de « charte constitutionnelle » communale, à laquelle tous les autres actes doivent se conformer ;
- autonomie *normative* : chaque Commune a le droit de réglementer son organisation et l'exercice de ses fonctions ;
- autonomie *organisationnelle* : en harmonie avec les principes fondamentaux fixés par les lois nationales et régionales, chaque Commune réglemente l'organisation et l'exercice des fonctions et des tâches administratives qui lui sont attribuées.

La Commune est aussi, et surtout, un espace de démocratie et de subsidiarité.

Les Communes et les Unités des Communes valdôtaines

Tout au long de l'histoire du « Pays d'Aoste », le rôle des communautés locales a toujours été remarquable. Elles ont contribué à forger le tissu identitaire, culturel et social du particularisme valdôtain. À partir du Moyen Âge, les communautés locales se sont progressivement développées, en allant des formes d'organisation spontanées, souvent liées aux paroisses ou aux confréries, jusqu'à la reconnaissance de leur rôle institutionnel aux fonctions propres, plus ou moins étendues, selon les époques.

Encore de nos jours, elles représentent l'un des traits caractéristiques de notre autonomie.

La Vallée d'Aoste est la plus petite des régions italiennes et la seule où la Province n'existe pas. Il y a 74 Communes, dont la plupart ont moins de mille habitants. Le système des collectivités locales en Vallée d'Aoste – comme dans toutes les autres régions italiennes à Statut spécial – est régi par les lois régionales (pouvoir législatif en matière d'ordre juridique des collectivités locales, art. 2, al. 1, lettre b, Statut spécial).

Parmi les éléments distinctifs, on trouve les Unités des Communes valdôtaines (auparavant nommées Communautés de montagne) qui regroupent un certain nombre de Communes limitrophes et exercent des fonctions et des services à l'échelle supra-communale, dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des services dispensés aux citoyens.

La Charte des franchises et le Coutumier

Saviez-vous que l'ancêtre de notre Statut spécial actuel date de 1191 et que l'ensemble des coutumes valdôtaines furent codifiées pour la première fois en 1588 ?

Dans un cas, c'est la **Charte des franchises**. Octroyée en 1191 par le Comte Thomas I^{er} de Maurienne, la Charte accorde aux habitants de la ville d'Aoste l'exemption du paiement des tailles et des contributions imposées contre leur volonté, par l'introduction du droit de voter le *subsidium* (ou donatif). En contrepartie, les habitants d'Aoste promettent leur fidélité au Comte.

Confirmée et amplifiée, à maintes reprises, la Charte a été considérée, jusqu'au XVII^e siècle, la base du système constitutionnel valdôtain.

Dans l'autre cas, c'est le **Coutumier** (ou Coutumes générales du Duché d'Aoste), appelé « monument de la sagesse de nos pères », une sorte de Code qui rassemble les coutumes (normes dont le caractère juridique obligatoire découle d'une pratique constante et répétée) qui ont régi la vie politique et sociale de la communauté.

Pour en savoir plus et découvrir les autres fondements de notre vie commune, il est possible de consulter l'ouvrage collectif, *Les Institutions du Millénaire*, Musumeci, Quart 2001.

Un espace de démocratie représentative...

L'un des droits fondamentaux prévu à l'art. 48 de notre Constitution, dont l'exercice est aussi un devoir civique, est le droit de vote. Ce droit accorde à ses titulaires (femmes et hommes ayant atteint l'âge de la majorité) la possibilité d'exprimer leur volonté pour l'élection des représentants aux différents niveaux institutionnels. La Commune est la dimension la plus proche des citoyens où ce droit est exercé, en choisissant, tous les cinq ans sur la base de systèmes électoraux qui varient en fonction de la taille de la Commune, les représentants qui siégeront dans les organes communaux (Conseil communal, Junte communale, Syndic et Vice-Syndic). (A1, A2)

...et participative

Face à la crise de la démocratie "représentative", ressentie à différents niveaux, l'attention se porte progressivement vers d'autres expériences de démocratie « directe », « participative », « délibérative » ou « de proximité ». Toutes ces expériences permettent aux citoyens de jouer un rôle qui n'est pas celui de simples électeurs, mais de (co)-décideurs. La Commune est l'institution la plus proche des citoyens et elle représente le lieu le plus approprié pour l'expérimentation de ces formes innovantes de participation. (A5)

Langues utilisées

- Français, italien.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents utilisés

Cadre normatif

- Constitution italienne (art. 5, 114 et 118).
- Loi const. n° 4 du 26 février 1948 – **Statut spécial pour la Vallée d'Aoste**, (art. 2, al. 1, lettre b) (accessible sur le site du Conseil de la Vallée).
- **L.r. n° 54 du 7 décembre 1998** (art. 18-30 ; 32-35) (accessible sur le site du Conseil de la Vallée).
- Statut d'une Commune au choix (accessible sur le site de chaque Commune).
- Organigramme d'une Commune au choix (accessible sur le site de chaque Commune).
- Prototype de **règlement des biens communs** (Labsus.org).

Texte

- Extrait du texte, Émile Chanoux, *Le Village*, a cura di P. Momigliano Levi, *Émile Chanoux, Écrits*, Imprimerie valdôtaine, Aoste 1994, p. 344.

Vidéo

- **Gli enti locali** (Hub scuola, YouTube).

Articles de presse

- Comment fonctionne le budget participatif, qui atteint 100 millions d'euros à Paris ? (Anne-Aël Durand, "Le Monde", 7 septembre 2018).
- Cittadini attivi. L'unica strada per ricostruire (Giulio Sensi, *Buone notizie*, "Corriere della Sera", 13 octobre 2020).

Sites web

- Le Budget participatif, une innovation née à Porto-Alegre.
- Budget participatif Paris.

Un espace de « subsidiarité »...

Le principe de subsidiarité consiste à attribuer aux niveaux supérieurs des institutions hiérarchiques les tâches qui ne sont pas susceptibles d'être gérées localement. En ce sens (connu sous le nom de « subsidiarité verticale »), les fonctions administratives sont généralement attribuées aux communes, sauf pour les fonctions qui seraient incompatibles avec la taille des communes. La subsidiarité comporte également une dimension dite « horizontale », selon laquelle les administrations favorisent l'initiative autonome des citoyens dans l'exercice d'activités d'intérêt général.

...« traditionnelle » et « moderne »

Les différents modèles de gestion des biens communs (voir Section IV), biens naturels ou immatériels, souvent utilisés au niveau local, sont, en fait, une forme de subsidiarité horizontale. Si l'on tire partie des expériences du passé, l'on constate qu'il existe de nombreux exemples de gestion partagée des ressources essentielles par les communautés (en Vallée d'Aoste, il suffit de penser à l'eau et au système des rus, à l'instruction et au réseau des écoles de hameau remontant au XVII^e siècle, ou aux consorceries). Aujourd'hui de nouvelles formes de collaboration entre les citoyens et les administrations apparaissent. (A3, A4)

Objectifs

- Éveiller l'attention sur les thèmes abordés.
- Repérer les informations essentielles à partir d'un document authentique.
- Enrichir le vocabulaire.
- Actualiser des informations.
- Libérer la parole dans des situations de communication concrètes comme le jeu de rôle et le débat.
- Apprendre à sélectionner et organiser les informations en vue de la présentation et de la rédaction d'un projet ou d'un exposé.
- S'exprimer à l'oral devant la classe de manière claire et précise.
- Argumenter pour convaincre.

Activités

- A1 : Jeu de rôle : le Conseil communal.
- A2 : Notre Statut communal.
- A3 : De l'histoire à l'actualité.
- A4 : Citoyens actifs pour les biens communs.
- A5 : Investir dans le futur de notre Commune : le budget participatif.

A1. Jeu de rôle : Le Conseil communal

Faire apprendre aux élèves « sur le terrain » ce que font les Communes au quotidien, et notamment leurs organes, c'est ce qui peut contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité locale, l'institution la plus proche de leur expérience de vie.

- *Mise en œuvre*
- Visionner :
"Gli enti locali".

- Faire un remue-méninges ou *brainstorming* pour l'identification des fonctions de la Commune.
- Diviser la classe en groupes et demander aux élèves de définir l'organigramme d'une Commune (syndic, vice-syndic, assesseurs, conseillers).
- Simuler une séance du Conseil municipal.
- *Pour aller plus loin*
Sur le plan lexical, explorer la vaste terminologie en thème de municipalité (Maire ou Syndic ? Mairie, Maison communale ou Hôtel de Ville ?)

A2. Notre Statut communal

Le Statut communal peut être considéré comme la Charte fondamentale de la Commune.

- *Mise en œuvre*
- Illustrer les contenus potentiels d'un Statut communal type.
- Lire et en expliquer quelques extraits.
- Rédiger quelques articles du Statut d'une « Commune idéale ».
- *Pour aller plus loin*
On pourrait aussi se demander qu'en est-il des autres échelons d'organisation territoriale. Quels sont les correspondants au niveau régional et national d'un Statut communal ? Quelle est l'importance de l'existence d'un texte de référence portant sur les principes et les règles de fonctionnement d'une institution ?

A3. De l'histoire à l'actualité

Un regard diachronique sur les sujets abordés nous permet souvent de mieux saisir des dynamiques qui se répètent dans le temps.

Le Village

« Il y a des problèmes du village. Il y a le four, le moulin, la pompe à incendie, le bois, le pâturage commun, les chemins vicinaux, il y a l'école du village. Ils doivent dépendre du village [...]. Le mot village dérive du mot ville, il implique une citoyenneté, il implique un organisme social, il implique des droits et des devoirs collectifs aux hommes du village. [...] Après la famille, dont l'existence et le développement sont à la base de toute société, voilà le premier organisme social valdôtain : le village. Il doit avoir un chef. Chaque village pourra former ses règlements pour l'administration des biens communs. Et ces règlements, dûment délibérés dans l'Assemblée du village, devront ensuite être strictement observés. Le chef du village sera responsable de leur observation. Un seul homme suffit pour ce petit organisme social. Cependant, l'unité de direction pourrait favoriser les personnalismes qui ont toujours été la plaie de notre vie publique. Pour remédier à cela, le principe de la rotation pourra être appliqué. L'Assemblée générale nommera, donc, pour 3 ans 3 chefs qui exerceront le pouvoir à tour de rôle. Il y aura ainsi une unité de commandement dans la multiplicité des personnes appelées à exercer ce pouvoir ».
(É. Chanoux, *Écrits, Essais*, Imprimerie valdôtaine, Aoste 1994, p. 344)

La dimension européenne

Dans un contexte qui est de plus en plus globalisé, le regard que l'on porte sur les collectivités locales ne peut pas ignorer la dimension supra-nationale à laquelle même les communautés les plus petites sont confrontées. Au niveau européen, deux organes sont composés de représentants élus au niveau local (et régional).

Au sein de l'Union européenne – l'union économique (et politique) née en 1957 regroupant aujourd'hui 27 Pays – opère le **Comité européen des régions**, un organe consultatif composé de représentants élus au niveau local et régional qui ont la possibilité d'exprimer officiellement leur avis sur le processus législatif de l'Union, lorsque la matière considérée concerne directement les régions et les villes.

Au sein du Conseil de l'Europe – organisation intergouvernementale instituée en 1949 qui regroupe 47 États – opère le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**. Composé de deux chambres (dont l'une de pouvoirs locaux), le Congrès vise à renforcer la démocratie locale, en favorisant la concertation et le dialogue politique entre les gouvernements et les collectivités territoriales. Sa mission principale est de veiller à la bonne application de la **Charte européenne de l'autonomie locale**, une convention internationale, signée à Strasbourg en 1985, qui fixe des normes communes pour la défense des droits et des libertés des collectivités locales.

- *Mise en œuvre*
- Lire un extrait portant sur des problèmes traditionnels de gestion au niveau local (voir la colonne à côté).
- Travailler en interaction avec les élèves pour : le repérage des idées principales, l'actualisation des problèmes et des concepts mentionnés, la traduction des « problèmes du village » d'antan en « problèmes des communes » actuelles (activité orale ou écrite).

A4. Citoyens actifs pour les biens communs

Les pactes de collaboration, de plus en plus répandus en Italie, sont l'instrument par lequel les municipalités et les citoyens actifs conviennent de tout ce qui est nécessaire pour prendre soin, régénérer et gérer des biens communs sous forme partagée.

Une collaboration qui s'avère toujours plus importante, comme en témoigne l'article « **Cittadini attivi. L'unica strada per ricostruire** » et qui peut désormais disposer d'une vraie base juridique, le **prototype de règlement** qui est en train d'être approuvé par de nombreuses Communes, comme l'a fait la Commune de Sarre en Vallée d'Aoste.

- *Mise en œuvre*
- Lire l'article.
- Organiser et animer un débat sur le thème après avoir préparé le sujet.
- Demander aux élèves, divisés en groupes, de formuler une proposition de pacte de collaboration.

A5. Investir dans le futur de notre Commune : le budget participatif

Parmi les instruments traditionnels de démocratie participative, il y a le référendum populaire (de proposition, consultatif ou abrogatif) et les pétitions. Désormais il existe aussi d'autres formes de consultation et des modules de participation des parties intéressés aux procédures de prise de décision des administrations.

Si l'on se réfère à l'expérience de **Porto Alegre**, au Brésil, l'une des expérimentations les plus intéressantes est celle du budget participatif, un modèle qui vise à promouvoir la participation des citoyens aux politiques publiques locales et, en particulier, à l'identification des prévisions de dépenses communales.

- *Mise en œuvre*

- Analyser le cas de la ville de **Paris**.
- Formuler des hypothèses à partir de la question suivante : « Que proposeriez-vous si votre Commune vous demandait d'investir 20.000 euros ? »

La citoyenneté européenne

D'après l'art. 20 du Traité sur l'Union européenne, "Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre". Tout ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne est automatiquement citoyen de l'UE. Il s'agit d'une citoyenneté secondaire aux citoyennetés nationales. Elle s'ajoute, mais ne les remplace pas. Les individus n'accèdent donc à la citoyenneté de l'Union européenne qu'au travers de celle de l'État dont ils sont les ressortissants. La citoyenneté européenne n'est pas ouverte aux résidents d'origine extra-communautaire, à moins qu'ils n'obtiennent la nationalité de l'un des États membres. La citoyenneté européenne est une création unique dans l'histoire, un défi politique et une singularité juridique pour renforcer une identité commune sans créer un nouvel État. L'une des originalités de la construction européenne est le rôle qu'elle confère aux citoyens car, normalement, dans les organisations internationales classiques, seul les États sont directement concernés par les décisions adoptées (comme par exemple aux Nations Unies). Dans l'Union européenne, les citoyens ont une reconnaissance juridique propre, à côté des États.

Une véritable Europe des citoyens

La Communauté économique européenne (CEE) est créée en 1957 pour construire un marché commun, visant à garantir la libre circulation des biens, des services, des travailleurs et des capitaux. Sa dimension économique primaire a peu à peu laissé la place à une dimension d'intégration politique, à l'idée d'une union plus étroite entre les peuples. Il faut désormais les rapprocher de la CEE et leur permettre une participation plus active. En 1974, les pays membres acceptent l'idée d'un **Parlement européen (PE)** élu au suffrage universel direct par les citoyens des États membres unis dans la Communauté : la première élection a lieu en 1979.

Pour aller vers une véritable Europe des citoyens, en 1985, les États membres adoptent des symboles pour marquer l'exigence d'une identité européenne : un drapeau, un hymne, une fête commune le 9 mai, un passeport. En 1986, les États membres décident de mettre en place un marché unique et une union européenne plus solide et plus politique. **Le 7 février 1992, par le Traité de Maastricht, l'Union européenne (UE) est créée.** Cette union politique est assortie d'une nouvelle citoyenneté européenne, permettant d'accompagner ce projet politique. Plus récemment, le Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, renforce la citoyenneté européenne en donnant une valeur juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont tous les citoyens peuvent bénéficier.

Les droits et devoirs des citoyens européens

Avec la citoyenneté européenne, des **responsabilités** et des **droits supplémentaires** sont apparus, garantis par les traités de l'UE et par la Charte des droits fondamentaux. Le droit de séjourner et de circuler librement dans l'ensemble des États de l'Union pour tous les citoyens est certainement le plus connu. Les citoyens européens ont aussi le droit de travailler et d'étudier sur le territoire des autres pays membres. Mais ils ont aussi le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen, dans l'État membre où ils résident et dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. Pour ces deux élections, la résidence est donc préférée à la citoyenneté nationale. Lorsque leur État membre d'origine n'est pas représenté dans un pays tiers, la protection consulaire des autorités diplomatiques d'un autre État membre peut être accordée aux citoyens de l'UE. A ces droits, s'ajoute un droit de recours aux institutions, comme le droit d'adresser une plainte au Médiateur européen, contre un acte de mauvaise administration commis par un organe européen, ou une pétition au PE, sur une question relevant d'un domaine de compétence de l'Union européenne.

Tout citoyen européen, enfin, a la possibilité d'adresser une proposition directement à la Commission européenne, à travers l'instrument de démocratie participative de l'« initiative citoyenne européenne ».

Les citoyens de l'UE disposent aussi de **moyens juridiques pour défendre leurs droits** face aux actes des institutions européennes. Au sein de l'UE, une Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), formée par la Cour de justice, le Tribunal et des tribunaux spécialisés, est constituée. Le Tribunal traite tous les recours des particuliers contre les actes des institutions européennes dont ils sont les destinataires ou qui les concernent. Il existe différents types de recours. La Cour de justice peut être saisie en appel par les particuliers, contre les décisions du Tribunal lors de ces recours. Lorsqu'un litige devant un tribunal d'un État membre met en jeu des règles de droit de l'UE, le juge national peut demander l'avis de la Cour de justice.

Le portail :

Espace apprentissage

L'Union européenne met à disposition des enseignants, pour préparer leurs cours et approfondir les thèmes liés à l'histoire, au fonctionnement et aux politiques de l'Union européenne, un portail spécifique. Il s'agit du *Learning corner* (ou « Espace apprentissage ») qui propose du matériel pédagogique varié (livres d'activités, bandes dessinées, cartes, brochures, fiches d'information, jeux, diapositives, quiz, kits pédagogiques, vidéos), conçu pour des groupes d'âge (jusqu'à 9 ans ; de 9 à 12 ans ; de 12 à 15 ans ; 15 ans et plus). Les documents proposés par ces activités sont tous accessibles sur ce portail.

Connaissez-vous les "Centres Europe Direct ?"

Il s'agit du réseau de points de contact entre l'Union européenne et les citoyens qui offrent un service d'information gratuit. Ils répondent aux questions sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions ainsi que ses financements.

Dès 2006, un *Centre Europe Direct* œuvre aussi en Vallée d'Aoste, dans le but de rapprocher l'Europe et les citoyens valdôtains.

Dans le cadre de l'initiative « Europe Direct à l'école », le Centre organise des rencontres de divulgation réservées aux écoles primaires et secondaires du 1^{er} et du 2^e degré.

Fiche d'information

- Erasmus+.

Jeu/Quiz

L'Europe et moi.

Langues utilisées

- Français, italien, anglais.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents utilisés

Livres/Guides/Documents

- *L'Europe et moi.*
- *L'Union européenne. Sa fonction et ses activités.*
- *Passeport européen pour une citoyenneté active*
- S. Noto (dir.), *La Valle d'Aosta e l'Europa*, voll. I-II, Leo S. Olschki, Firenze 2009.

Diapositives

L'UE en diaporama.

Vidéos

- UE60 en 60 secondes.
- Comment vous faire entendre ?
- Qu'est-ce que l'initiative citoyenne européenne? Prenez l'initiative !
- Erasmus+: Youth Exchange.

Sites web

- Les pionniers de l'UE.
- What Europe does for me.
- La Vallée d'Aoste et l'Europe sections Histoire de projets et De l'idée au projet.

Objectifs

- Éveiller l'attention sur l'Union européenne.
- Repérer les informations essentielles à partir d'un document authentique.
- Enrichir le vocabulaire.
- Libérer la parole dans des situations de communication concrètes comme le jeu de rôle.
- Apprendre à sélectionner et organiser les informations en vue de la présentation et de la rédaction d'un projet ou d'un exposé.
- S'exprimer à l'oral devant la classe de manière claire et précise.
- Argumenter pour convaincre.

Activités

A1 : À l'origine de la Communauté européenne.

A2 : A la découverte de l'Union européenne.

A3 : Notre voix au sein de l'Union européenne.

A4 : Ce que fait l'UE pour nous.

A5 : Découvrir l'Europe via le Programme Erasmus+.

A1. À l'origine de la Communauté européenne

Que l'on soit italien ou français, autrichien ou espagnol, on tient aujourd'hui pour acquis d'être européens.

• *Mise en œuvre*

- Demander aux élèves quelles sont les origines de l'Union européenne ou, mieux encore, de son ancêtre, la Communauté économique européenne (CEE)? Qui sont ses pères (et mères) fondateurs ?
- Visionner la courte vidéo [UE60 en 60 secondes](#) et expliquer les raisons qui conduisirent, au len-



Le *Passport européen pour la citoyenneté active* : un outil indispensable pour notre parcours pédagogique contenant des informations essentielles sur la citoyenneté active et la démocratie participative en Europe.

En 1951, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans le but de mettre fin aux guerres qui ont régulièrement ensanglanté le continent, la Communauté européenne du charbon et de l'acier est créée pour unir progressivement les pays européens sur les plans économique et politique et garantir une paix durable. Les six pays fondateurs de cette Communauté sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. En 1957, les Traités de Rome entrent en vigueur instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Le traité de Maastricht de 1992 est le traité fondateur de l'Union européenne qui a remplacé la CEE. Au fil du temps, l'UE s'est élargie à 27 États membres.

demain de la Seconde Guerre mondiale, à la naissance de la CEE.

- Demander aux élèves de jouer le rôle de **pionniers de l'UE**, en choisissant un des visionnaires qui ont contribué à bâtir la famille européenne et en le présentant à la classe.

A2. À la découverte de l'Union européenne

Institutions et agences. Langues et symboles. Législation et jurisprudence. L'Union européenne, sa structure, ses modes de fonctionnement, ses domaines de compétences ouvrent des mondes à explorer !

• *Mise en œuvre*

- Pour commencer à s'orienter, demander aux élèves, divisés en groupes, de choisir un thème (États membres, organes de l'UE, mécanismes décisionnels,...).
- Créer ensuite un nuage de mots ([Générateur de nuage de mots clés gratuit en ligne](#) et [Générateur de nuage de tags](#)), ou une carte conceptuelle en ligne ([Cmap Tools. Outil gratuit pour créer des chartes conceptuelles](#)) ou au tableau qui offre sur le thème un aperçu synthétique et précis (pour les enseignants : guide [L'Union européenne. Sa fonction et ses activités](#) et diapositives [L'UE en diaporama](#) ; pour les élèves : livre d'activités et jeu/quizz [L'Europe et moi](#)).

A3. Notre voix au sein de l'Union européenne

Comme vous l'aurez appris lors des activités précédentes, la « voix des citoyens » est le Parlement européen qui représente les citoyens des pays de l'UE. Ses députés sont élus tous les

cinq ans. Préparez-vous, donc, pour les prochaines élections!...

- *Mise en œuvre*

- Poser la question : « Mais saviez-vous que chaque citoyen de l'UE peut inviter la Commission européenne à présenter une proposition législative sur un sujet spécifique dont l'UE est responsable ? »

- Visionner :

[Que-ce que l'initiative citoyenne européenne ?](#)
[Comment vous faire entendre ?](#)

- Demander ensuite aux élèves de lancer leur idée par la rédaction d'une proposition législative.

A4. Que fait l'UE pour nous ?

Avez-vous jamais réfléchi à ce que l'UE fait pour ses citoyens au quotidien ? Il suffit de penser que, désormais, si nous sommes à l'étranger nous pouvons texter sans frais supplémentaires. Encore, dans tous les pays de l'UE (et en Vallée d'Aoste aussi), il y a plusieurs sites culturels et naturels qui ont été restaurés et réaménagés grâce aux Fonds de l'Union européenne. Découvrons-les ensemble !

- *Mise en œuvre*

L'activité peut être divisée en deux parties :

- travail personnel encadré et exposé oral sur des exemples d'intervention de l'UE dans notre territoire après avoir visionné [What Europe does for me](#) et [La Vallée d'Aoste et l'Europe](#) (section [Histoire de projets](#)) ;

- présentation d'un projet correspondant au champ d'intérêt des élèves ([La Vallée d'Aoste et l'Europe](#) section [De l'idée au projet](#)).

Les institutions de l'UE

Le **Conseil de l'Union européenne** est l'institution au sein de laquelle les États membres adoptent les législations et coordonnent les politiques européennes. Il se réunit au niveau des ministres des 27 pays de l'UE, en dix différentes formations. Le Conseil exerce, avec le Parlement, les fonctions législatives et budgétaires.

Le **Parlement européen** est le seul organe de l'UE élu au suffrage universel direct.

Il détient, avec le Conseil de l'Union européenne, le pouvoir législatif pour la plupart des textes juridiques.

Ses membres sont appelés députés européens. Ils sont élus tous les cinq ans par les électeurs des États membres.

Le **Conseil européen** est composé des chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE et du président de la Commission européenne. Son rôle est celui de donner l'impulsion nécessaire au développement de l'UE et d'en définir l'orientation politique générale et les priorités.

La **Commission européenne** est l'organe exécutif de l'UE. Elle formule des propositions législatives et met en œuvre les décisions prises. Elle est la gardienne des traités de l'UE et de son fonctionnement quotidien.

La **Cour de justice de l'Union européenne** interprète la législation européenne afin d'en garantir l'application uniforme dans tous les pays de l'UE.

La politique de cohésion

Parmi les nombreuses politiques promues par l'UE, figure la « **Politique de cohésion** ». Il s'agit d'une politique dont le but est celui de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, grâce au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale et à la réduction de l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des endroits les moins favorisés (avec une attention particulière à certains territoires tels que les régions transfrontalières et de montagne).

Ce cadre politique de solidarité au niveau européen se traduit par des centaines de milliers de projets qui bénéficient partout en Europe de l'aide du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds de cohésion.

La Vallée d'Aoste ne fait pas exception. Pendant la période de programmation 2014/20 (la politique de cohésion œuvre par périodes budgétaires de sept ans), elle est concernée par dix Programmes cofinancés par l'UE et l'État qui composent, dans leur ensemble, la [Politique régionale de développement](#) au profit des jeunes, des entrepreneurs, des établissements publics, des agriculteurs, des chômeurs, des associations.

A5. Découvrir l'Europe via le Programme Erasmus+ Étudier, se former, acquérir une expérience à l'étranger.

- *Mise en œuvre*

- Visionner [Erasmus+ : Youth Exchange](#).

- Retrouver les impressions de Kurt, Maura, Noemi et Ghia sur l'expérience vécue dans le cadre du Programme Erasmus+. Ils ont pu découvrir et interagir avec différentes cultures, améliorer leur connaissance des langues et, surtout, se sentir plus européens que jamais !

- Approfondir la [Fiche d'information](#) concernant le Programme Erasmus+.

- Diviser la classe en groupes de deux élèves, chaque apprenant doit convaincre son partenaire de poser sa candidature pour un séjour d'études ou de formation à l'étranger.

La legalità, un bene prezioso

La legalità, intesa come mantenimento di condotte rispettose della legge e dei limiti imposti dall'ordinamento giuridico, è una garanzia di libertà ed è correlata al nostro diritto di partecipare in maniera diretta o indiretta, per le vie democratiche e mediante il suffragio universale, alla formulazione delle norme giuridiche (costituzionali, legislative, amministrative ...). Le nostre regole fondamentali di convivenza e di comportamento sono basate sul rispetto di questo principio che si fonda sull'uguaglianza di tutti i cittadini di fronte alla legge (Cost. art. 3, c.1) e sul principio di separazione e bilanciamento dei poteri affermatosi in Europa attraverso i secoli a contrasto di qualsiasi forma di potere dispotico. La legalità è contrassegno del moderno patto sociale ed è un bene da difendere tanto su scala locale e regionale quanto a livello statale e internazionale. Il legame libertà-legalità è assolutamente inscindibile.

La necessità e l'urgenza di un intenso rispetto della legalità sono oggi socialmente molto avvertite, soprattutto alla luce di alcuni fenomeni che la minacciano. Tale pericolo è evidente a causa di diverse forme di criminalità organizzata (Mafia, Camorra, 'Ndrangheta ...), ma sono purtroppo diffusi anche fenomeni corruttivi striscianti delle regole del vivere comune: queste forme di sopraffazione non sono purtroppo scomparse nelle moderne società avanzate.

Il muro dell'omertà

L'omertà – detta talvolta 'legge del silenzio' – è una consuetudine malavitosa per cui si dovrebbe mantenere il silenzio sugli autori di un reato perché non siano puniti dalle leggi dello Stato, ma solo, tutt'al più, dalla vendetta delle persone offese. Questa forma di solidarietà con i criminali, che porta ad astenersi dall'accusare, denunciare o testimoniare nei confronti di determinate persone o in particolari situazioni, può essere legata ad interessi personali o di gruppo, oppure essere dovuta al timore di eventuali rappresaglie.

Il pizzo

Nel gergo criminale mafioso, il pizzo è una diffusa pratica di estorsione esercitata dalle organizzazioni criminali. Il sodalizio mafioso è solito pretendere che gli sia corrisposta una percentuale (o una parte, una quota) dell'incasso o del provento da parte di esercenti di attività commerciali ed imprenditoriali. Come 'contropartita' di questa estorsione, l'organizzazione criminale garantisce una presunta "protezione" sull'attività che si svolge.

Spunti di riflessione

Rispondere alle seguenti domande:

- Perché questa pratica estorsiva è chiamata 'pizzo'?
- È forse una forma di protezione necessaria per chi lavora onestamente?
- Oppure si tratta invece di una pratica dannosa?

Documenti:

[Centro Risorse DIDAweb-Mafia: vincere la sfida.](#)

Una "semi-tolleranza"?

Molti veleni condizionano i comportamenti individuali e collettivi e indeboliscono la nostra sicurezza e i valori di libertà conquistati a fatica, impedendo di vivere sicuri, obbligando i più deboli a soggiacere alla violenza e alla paura. Non dobbiamo rassegnarci a convivere con queste forme insidiose di criminalità.

Le mafie e la criminalità organizzata sono purtroppo un fenomeno radicato, talvolta addirittura secolare in alcune regioni d'Italia.

La loro crescita è stata esponenziale negli ultimi decenni ed esse operano ormai con estrema determinazione e disinvoltura tanto a Nord quanto a Sud. Possono spesso giovare anche di estesi atteggiamenti omertosi in alcuni strati della popolazione.

Atteggiamenti tipici degli ambienti mafiosi sono però stati assorbiti anche da altre parti della popolazione, dando luogo a capillari forme di corruzione purtroppo tollerate e giustificate in vario modo. Comportamenti devianti come l'evasione fiscale – come pagare 'in nero' un lavoro o non battere gli scontrini fiscali – facilitano, se non sono contrastati sul nascere, il diffondersi dell'illegalità. Anche se non ne siamo direttamente autori, l'accettazione passiva di tali comportamenti ci rende complici di questi illeciti.

È un malcostume generalizzato, una *forma mentis* deviata quella che non si ribella e non fa resistenza, ma tollera e quindi indirettamente legittima queste forme di disonestà, per interesse o per paura, coprendola con il proprio.

Soggiacere a violenze del genere e lasciarsi estorcere il consenso anche solo per indifferenza mina alla base la convivenza sociale: siamo in presenza di due società distinte, una “trasparente e legale” e l’altra “opaca e malavitoso”, che si contendono il campo, in una guerra permanente che mette a repentaglio la tenuta sociale di tutta la comunità.

La Valle d’Aosta non è indenne

Purtroppo i fenomeni malavitosi e le connivenze che abbiamo sopra descritto si sono manifestati anche nella nostra Regione.

Già all’attenzione delle Forze dell’Ordine e della Magistratura da alcuni anni, la diffusione di reati legati alla criminalità organizzata e il radicarsi di sodalizi mafiosi (soprattutto legati alla ’Ndrangheta) sono diventati particolarmente significativi negli ultimi anni.

La Commissione nazionale antimafia e la Commissione speciale costituita dal Consiglio della Valle per l’esame del fenomeno delle infiltrazioni mafiose hanno messo in evidenza la serietà di questo fenomeno e sarebbe pericoloso ed irresponsabile non coglierlo in tutta la sua gravità: la ’Ndrangheta è oggi senza dubbio una seria e costante minaccia per la legalità nella nostra Regione.

Nel febbraio del 2020 il Consiglio dei Ministri – in seguito ad un’istruttoria avviata nel quadro dell’operazione Geenna della Direzione distrettuale antimafia (Dda) di Torino – sulle infiltrazioni della ’Ndrangheta in Valle d’Aosta ha disposto lo scioglimento del Consiglio comu-

Che cos’è la ’Ndrangheta?

La ’Ndrangheta è un’organizzazione criminale calabrese suddivisa in cosche e oggi ramificata in molte regioni del mondo. La famiglia mafiosa calabrese (chiamata ’ndrina) è molto compatta e si identifica e rafforza attraverso propri rituali, simboli e regolamenti. Essa si organizza inizialmente intorno ad una famiglia di sangue, ma si estende poi grazie ad una vasta rete di parentele, naturali o meno, spesso rafforzandosi con matrimoni incrociati e coprendo con un alto livello di omertà le proprie attività illecite e dando luogo a feroci faide.

La ’Ndrangheta ha dimostrato un’intensa capacità di controllare il territorio e di dispiegare la propria influenza sulla vita delle comunità in cui si è radicata. I clan calabresi che operano fuori della terra d’origine mantengono con essa stretti collegamenti.

Dedita inizialmente soprattutto alla richiesta di tangenti e all’esecuzione di sequestri, essa è riuscita a penetrare sempre di più il sistema degli appalti pubblici, per poi assumere anche un ruolo di primo piano nel traffico delle armi e degli stupefacenti.

Il Consiglio regionale della Valle d’Aosta fa parte del Coordinamento delle Commissioni e degli Osservatori sul contrasto della criminalità organizzata e la promozione della legalità della Conferenza dei Consigli regionali.

Spunti di riflessione

Descrivere il proprio tessuto sociale, attraverso il vissuto personale: (1) Hai mai assistito a situazioni di illegalità? (2) Come ti sei comportato? (3) Hai visto qualcuno reagire a fronte di soprusi? (4) Come giudichi il suo comportamento? Passare poi a una riflessione sui doveri nel contrasto all’illegalità:

- Conosci gruppi, associazioni o agenzie formative che operano a favore della legalità?
- Che cosa fanno?
- Il loro operato è utile alla comunità?

Documenti:

[Gli strumenti di libertà per i giovani: scuola ed educazione](#)

Istituzionalizzare le pratiche di legalità attraverso:

- la creazione di un osservatorio e una discussione aperta,
- l’organizzazione di spazi di riflessione,
- la collaborazione con agenzie specializzate,
- la promozione di iniziative artistiche (mostre fotografiche, teatro ...).

Soggetti che possono fornire documentazione utile:

- Consiglio regionale della Valle d’Aosta in quanto parte del Coordinamento delle Commissioni e degli Osservatori sul contrasto della criminalità organizzata e la promozione della legalità della Conferenza dei Consigli regionali.
- Commissione nazionale antimafia:
www.parlamento.it/antimafia

nale e il commissariamento del Comune di Saint-Pierre per infiltrazioni mafiose. La sentenza pronunciata al termine di tale inchiesta ha sostanzialmente confermato la presenza e l’attività della ’Ndrangheta in Valle d’Aosta.

La lealtà e l’onestà di chi svolge funzioni pubbliche

I comportamenti estorsivi o corruttivi sono ancora più riprovevoli quando vedono protagoniste persone che devono per le loro specifiche funzioni essere custodi della legalità, come i funzionari pubblici (dal poliziotto all’impiegato tecnico, dal vigile al magistrato) o come chi ricopre funzioni elettive (consiglieri, assessori, sindaci, presidenti di Regione, parlamentari, ecc.). Anche gli operatori della comunicazione possono essere complici di situazioni “corruttive” quando evitano di informare correttamente l’opinione pubblica.

Ci sono forme di illegalità che non consistono esclusivamente nel pretendere o nel ricevere del denaro non dovuto per fare ciò che richiede il proprio ufficio pubblico, ma che si limitano a forme più o meno velate di prevaricazione, favoritismo, clientelismo, preferenza a favore di amici o familiari, mentre i titolari di una funzione pubblica dovrebbe sempre mantenere un atteggiamento corretto ed imparziale.

Le forze e le forme della resistenza

C’è bisogno di una gioventù sana, attiva, motivata, con saldi valori etici e determinata ad operare una svolta, con coscienze salde e sveglie,

portatrice di una robusta cultura della legalità. Un vasto associazionismo, in ambienti laici o religiosi, e una rete estesa di iniziative e di agenzie civili operano per fortuna in questo senso, promuovendo un impegno collettivo etico e politico onesto. Questo impegno civile deve crescere ulteriormente, perché la sconfitta delle forze criminali e lo sradicamento delle condizioni in cui prosperano non può essere solo un fatto di eccezionale eroismo individuale, ma dev'essere il frutto di un continuo coinvolgimento collettivo, di una rete attiva di diffusione dei valori migliori. Insieme alla trasmissione dei saperi, la scuola, come comunità aperta, ha il compito di assolvere una funzione sociale primaria di promozione di una cittadinanza legale e democratica e di un'autentica cultura della legalità.

La sensibilità deve crescere anche a fronte di nuovi rigurgiti di razzismo, di xenofobia, di neofascismo e neonazismo, di negazione dell'Olocausto. L'indifferenza verso queste forme di degenerazione ha portato purtroppo l'Italia negli anni Venti e Trenta del secolo scorso ad un nazionalismo esasperato, all'infamia delle leggi razziali del 1938, alla persecuzione delle minoranze politiche ed etniche, alla follia di una guerra. Abbiamo gli anticorpi necessari per fronteggiare il rischio che situazioni analoghe si ripropongano ai nostri giorni? Siamo davvero in grado di sviluppare un "universo di valori" che dia piena dignità civica alla nostra esistenza?

Spunti di riflessione e di attività

- 1) Immaginare che cosa sarebbe successo se uomini come Lussu e Chanoux, e come altre migliaia di giovani che a quell'epoca si sacrificarono per i valori di libertà e democrazia, se ne fossero semplicemente disinteressati.
- 2) Ricercare il luogo in cui è stato torturato e ucciso Émile Chanoux (in via François-Gabriel Frutaz a Aosta), in che anno è stata apposta la targa e che cosa recita.
- 3) Collaborare per progetti specifici con agenzie specializzate: [IstorecoVDA – Istituto storico della resistenza e della società contemporanea in Valle d'Aosta](#), ANPI Associazione nazionale Partigiani d'Italia, Comitato regionale della Valle d'Aosta, (anpi.vda@gmail.com) [Libera Valle d'Aosta](#).

Sull'attualità delle nuove forme di ideologia totalitaristica:
- Umberto Eco, *Il fascismo eterno*, La Nave di Teseo, 2018;
- *I fascismi del terzo millennio*, a cura di Anpi Valle d'Aosta, 2020.

Documenti

Le risorse didattiche digitali su Resistenza e Seconda guerra mondiale

Dalla Resistenza storica alla difesa odierna della democrazia e delle istituzioni

In una società sempre più dominata da una tecnologia che spesso ci spersonalizza, corriamo il rischio di prevaricazione da parte di poteri economici, di gruppi oligarchici o di organizzazioni politiche a vocazione totalitaria.

I cittadini attivi possono diffondere anticorpi rispetto queste derive.

Come la Costituzione repubblicana è stata il risultato della Resistenza e della lotta civile contro il potere dittatoriale e i suoi abusi, così il mantenimento della democrazia e della legalità richiedono oggi forme nuove, consapevoli e diversificate di resistenza.

Due "padri" della nostra autonomia speciale, Émile Chanoux e Emilio Lussu, sono stati perseguitati dal fascismo. Il primo è stato torturato e ucciso dai nazifascisti nel maggio del 1944, il secondo è stato condannato al confino per reati politici e, dopo una fuga rocambolesca, ha passato dodici anni a combattere il regime fascista all'estero, a rischio della propria vita.

Section 2
**DROITS, LÉGALITÉ
ET ÉGALITÉ DES CHANCES**

Il principio della *rule of law*

Già nella Dichiarazione francese dei diritti dell'uomo e del cittadino del 1789 veniva sancito che "ogni società in cui la garanzia dei diritti non è assicurata, né la separazione dei poteri stabilita, non ha una costituzione" (art. 16). Da questa enunciazione deriva il principio costituzionale, di origine inglese, della *rule of law* secondo cui ogni persona è uguale e ha pari dignità di fronte alla legge, ed è pertanto tutelata da qualsiasi forma di arbitrio che ne leda i diritti fondamentali.

Ogni cittadino ha il diritto incompressibile e irrinunciabile di pretendere, da parte di tutti i soggetti pubblici e privati, il rispetto di determinate norme giuridiche e di godere di fronte ai tribunali di un trattamento equo.

In conformità con la *rule of law*, anche gli organi pubblici sono sottoposti alla legge e ai giudici ordinari, così da evitare eccessi di discrezionalità e parificare il loro trattamento a quello della generalità dei privati cittadini, nel rispetto del principio della separazione dei poteri.

La teoria dei diritti umani è il risultato – particolarmente fruttuoso – di un approccio ideologico, politico e giuridico alla vita umana e all'organizzazione sociale, in base alla quale tutti gli esseri umani sono uguali in valore e dignità e hanno il diritto ad una eguale protezione da parte della legge, contro la discriminazione, l'esclusione e la violenza.

La garanzia dei diritti costituzionali rappresenta uno dei fondamenti delle democrazie occidentali che hanno basato il proprio (lento e non ancora del tutto compiuto) processo di sviluppo proprio sul rispetto del principio di uguaglianza e sulla separazione dei poteri. Questi due principi alla base del costituzionalismo moderno e contemporaneo (o *rule of law*) mirano a limitare il potere, sia esso quello assoluto di una monarchia o la c.d. tirannia della maggioranza.

Oggi, i diritti umani non sono prerogativa esclusiva degli Stati: numerose organizzazioni internazionali, di portata mondiale o regionale, dispongono di proprie "Carte", siglate e ratificate. Tuttavia, la realizzazione di una società pluralista ed egualitaria non può dirsi ancora compiuta. I principi di ieri sembrano oggi sgretolarsi, sia per via di contesti sempre più multiculturali che per il diffondersi di forme di democrazia autoritaria. La sfida è dunque quella di coniugare l'uguaglianza e la diversità per la salvaguardia effettiva dei diritti fondamentali.

Una seconda grande sfida che investe oggi i diritti e la loro tutela nell'epoca odierna è lo sviluppo di Internet.

Nell'ultimo scorcio del XX secolo abbiamo assistito a una rivoluzione tecnologica, economica e sociale ove Internet è diventato lo strumento comunicativo più diffuso al mondo, in grado di produrre effetti sulla società nel suo complesso e sui singoli individui: le attività, le conoscenze e le decisioni delle diverse persone che popolano il mondo dipendono sempre più dai processi di trattamento dell'informazione mediante procedure automatizzate.

I giovani trascorrono in rete una parte sempre maggiore del loro tempo. Internet è diventata parte integrante della vita degli adolescenti che attraverso di essa studiano, intrattengono relazioni, giocano, ascoltano musica, guardano film. Sulla rete hanno una loro vita virtuale, sempre più sovrapposta e confusa con quella reale.

È, quindi, necessario che vengano messi in condizione di utilizzare questo incredibile strumento in modo consapevole. Solo così riusciranno a tutelare i loro diritti e a prevenire discriminazioni o comportamenti a rischio.

Approfondiremo quindi alcuni comportamenti errati dell'utilizzo della Rete, poiché lesivi di diritti inviolabili, quali l'onore e la riservatezza dell'altrui persona (diffamazione a mezzo *web*, cyberbullismo, *revenge porn*) nonché della propria sfera individuale (*privacy* e perdita dei dati personali).

L'accesso a un Internet aperto

La capacità e portata diffusiva di Internet, così come il suo utilizzo massiccio, hanno visto molti Stati protagonisti di iniziative volte, da una parte, a tutelare i diritti in Rete e della Rete, e, dall'altra, a limitarne il più possibile l'accesso ad essa (p. e. l'Algeria).

Il 30 aprile 2016 è entrato in vigore il Regolamento UE del 25 novembre 2015 che contiene misure riguardanti l'accesso a un Internet aperta e mira a tutelare gli utenti garantendo al tempo stesso il funzionamento ininterrotto dell'ecosistema di Internet quale volano per l'innovazione:

[Regolamento \(UE\) 2015/ del Parlamento europeo e del Consiglio, del 25 novembre 2015, che stabilisce misure riguardanti l'accesso a un'Internet aperta.](#)

In Italia, il Parlamento Italiano ha approvato il 28 luglio 2015 la Dichiarazione dei diritti in Internet, riportando i diritti di Internet alla garanzia che essa ha ricevuto data dall'art. 8 della Carta dei diritti fondamentali UE:

[Mozione in Aula impegna il Governo sui diritti in Internet.](#)

Diritti umani

Diritti riconosciuti ad ogni essere umano: sono universali, indivisibili e inalienabili.

Sanciscono l'uguaglianza e la dignità di ogni individuo. La Dichiarazione Universale dei Diritti Umani, adottata nel 1948, consacra i diritti umani a livello internazionale.

Nazioni Unite

Organizzazione intergovernativa internazionale fondata nel 1945, all'indomani della Seconda guerra mondiale, i cui obiettivi primari sono il mantenimento della pace e della sicurezza internazionale. Fornisce una piattaforma per il dialogo interstatale e conta attualmente 193 Stati membri.

Carta dei diritti fondamentali dell'Unione europea

Firmata a Nizza nel 2000 ma entrata in vigore nel 2009 con l'adozione del Trattato di Lisbona, questa Carta sancisce i diritti politici, economici e sociali dei cittadini europei. Questo strumento è oggi vincolante per tutti gli Stati membri dell'Unione Europea.

Convenzione per la salvaguardia dei diritti dell'uomo e delle libertà fondamentali

Trattato "regionale" sui diritti umani adottato nel 1950 dal Consiglio d'Europa. Tutti gli Stati del Consiglio d'Europa (oggi 47) sono parte della Convenzione. La Convenzione ha istituito la Corte europea dei diritti dell'uomo che può essere adita da chi si ritenga vittima, da parte di uno Stato membro, di una violazione dei propri diritti o libertà garantiti dalla Convenzione.

Minoranze nazionali, etniche e linguistiche

Le definizioni di ‘minoranza’, così come il loro riconoscimento giuridico a livello internazionale e nazionale, sono numerose.

L’approccio “classico” attribuisce particolare importanza ad aspetti ritenuti “oggettivi”, come il legame con uno Stato confinante (*kin State*), la lingua, l’etnia.

La scelta degli aspetti distintivi capaci di definire cosa sia una minoranza è determinante, poiché il riconoscimento giuridico implica la possibilità di fruire di norme di protezione specifiche. Tale scelta è di competenza di ogni Stato e soggetta alla sua discrezionalità.

Convenzione quadro per la protezione delle minoranze nazionali

La Convenzione quadro è un trattato internazionale multilaterale giuridicamente vincolante approvato al fine di dare una cornice internazionale alla protezione giuridica delle minoranze.

Essa definisce i principi che gli Stati si impegnano a rispettare e prevede un sistema di monitoraggio delle loro azioni da parte di un Comitato consultivo. L’Italia ha firmato e ratificato questa Convenzione.

Nuove minoranze

Questo termine definisce i gruppi minoritari formati a seguito dei recenti flussi migratori.

A livello giuridico (e politico) vengono generalmente distinte dalle minoranze “tradizionali” o “nazionali” e sono spesso escluse da forme di protezione, tutela o valorizzazione *ad hoc*.

Rom, Sinti e Caminanti

Comunità diffuse in tutti gli Stati del continente europeo che risultano essere tra i gruppi più marginalizzati d’Europa. In Italia, si stima che vi siano tra i 170 000 e i 180 000 Rom (di cui la metà sono cittadini italiani), mentre non si hanno dati precisi sulle altre due comunità.

Nessuno di essi gode di un riconoscimento speciale né di una protezione giuridica in Italia.

Diffamazione a mezzo web

Reato che si configura quando un utente, tramite il mezzo del *web* (*social network*, *blog*...), posta qualcosa, lascia un commento o partecipa ad una discussione virtuale, facendo dichiarazioni che ledono l'altrui reputazione, alla presenza di almeno due persone.

Cyberbullismo

Forma di bullismo che avviene tramite il *web*. Con questo termine si fa riferimento a offese, molestie, ricatti o forme di pressione reiterate nel tempo e in maniera volontaria da parte di una persona o di un gruppo di persone nei confronti di un altro soggetto o gruppo, utilizzando le tecnologie digitali.

Revenge porn

Definito anche come «pornografia non consensuale» o abuso sessuale tramite immagini, è l'atto di condivisione di immagini o video intimi di una persona senza il suo consenso, attuato sia *on-line* che *off-line*. Il termine usato in italiano è "porno-vendetta".

Hate speech

Non esiste una definizione univoca di *hate speech*, la cui traduzione letterale è "discorso d'odio", "discorsi d'odio" o "incitamento all'odio". Questo termine viene in genere utilizzato per indicare qualsiasi tipo di messaggio contenente espressioni d'odio e di intolleranza verso una persona o un gruppo.

Privacy

Diritto alla riservatezza riguardo a informazioni personali e alla vita privata, inteso come il diritto che tutela la sfera intima da intromissioni e divulgazioni di informazioni personali in assenza di specifica autorizzazione.

Protezione dei dati personali

È il sistema di trattamento dei dati personali volto a tutelarne la riservatezza, la disponibilità e l'integrità.

Dato personale

Qualsiasi informazione riguardante una persona fisica identificata o identificabile, direttamente o indirettamente, che possa fornire informazioni sulle sue caratteristiche, le sue abitudini, il suo stile di vita, le sue relazioni personali, il suo stato di salute, la sua situazione economica, ecc.

Immagini

Le immagini non sono qualificabili come dati biometrici (che identificano una persona sulla base di caratteristiche biologiche o comportamentali); tuttavia, in moltissimi casi, esse possono rilevare l'origine razziale o etnica, le opinioni politiche, l'appartenenza sindacale, l'orientamento sessuale e le convinzioni religiose e per questo possono essere considerate dati particolari.

La déclaration universelle des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont le fondement de la justice, de la liberté et de la paix dans le monde. Ils traduisent les besoins fondamentaux des personnes et des communautés humaines. Éduquer aux droits de l'homme, c'est promouvoir la capacité de chacun à protéger ses droits et à assumer la responsabilité des autres : cette éducation est essentielle pour la formation de bons citoyens. L'idée selon laquelle les hommes possèdent des droits est ancrée dans beaucoup de cultures et traditions anciennes. Mais la protection juridique des droits de l'homme par rapport aux abus du pouvoir a été plus largement acceptée à partir du XX^e siècle, notamment lors de la création de la Société des Nations (SdN). Ce sont les barbaries de la Deuxième Guerre mondiale qui ont secoué la communauté internationale et favorisé la formulation des droits de l'homme tels que nous les connaissons aujourd'hui. En 1945, l'organisation des Nations Unies (ONU) est fondée (pour remplacer la SdN) afin d'arrêter les guerres entre pays et de fournir une plate-forme de dialogue. La Charte des Nations Unies reflète l'idéal des droits de l'homme et stipule que l'objectif fondamental des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, proclamant « sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ». Le 10 décembre 1948 l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH).

Un peu d'histoire

La Déclaration universelle des droits de l'homme a ses propres raisons d'être. Tout au long de l'histoire des sociétés humaines des règles de vie commune ont été établies.

Le **Cylindre de Cyrus**, écrit en Perse en 539 av. J. C., est considéré comme la première déclaration des droits de l'homme dans le monde : on y retrouve le droit à l'égalité et la liberté de choisir sa religion.

La **Charte du Mandé**, en Afrique de l'Ouest, élaborée au XII^e siècle incluait le principe d'égalité, le respect d'autrui, le droit de réparation en cas de préjudice et interdisait l'esclavage.

La **Magna Charta**, rédigée en 1215, prévoyait pour la première fois au monde des mesures de la protection de la liberté individuelle.

En Angleterre, l'**Habeas Corpus Act** en 1679 limitait la détention provisoire arbitraire et le **Bill of Rights** de 1689 mettait la loi au-dessus du roi.

Le 4 juillet 1776, la **Déclaration d'indépendance des États Unis** établissait le principe des droits inaliénables des individus, de l'égalité des hommes, du respect des opinions, de l'humanité et proclamait le droit à la recherche du bonheur. En 1789, en France, c'est la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** qui définissait à nouveau les droits de l'homme comme inaliénables, fondamentaux et naturels.

Les droits de DUDH

Les droits de la DUDH, regroupés en trente articles, assurent la protection de la personne et de sa dignité, en temps de paix comme en temps de guerre et quel que soit le régime politique de l'État. Ces droits sont répartis comme suit :

- les droits de la 1^{ère} génération, ou **droits civils et politiques**, remontent aux déclarations des droits de l'homme de la fin du XVIII^e siècle. Ils permettent à chacune et chacun de se défendre contre les abus du pouvoir. Parmi ces droits figurent la liberté d'opinion, d'expression, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage.

- Les droits de la 2^e génération, ou **droits économiques, sociaux et culturels**, sont apparus au cours du XX^e siècle en réaction à l'exploitation et à la pauvreté des populations. Ils visent à garantir que les besoins fondamentaux de chacun soient satisfaits et que les conditions de développement personnel soient favorables. Ce sont des droits qui engagent l'État à intervenir, tels que les droits au travail, à la sécurité sociale, à la santé, à la formation, à la protection de la famille et des enfants.

- Les droits de la 3^e génération, **droits collectifs ou solidaires** émergent dans les années 70. Ce sont le droit au développement, à la paix, à un environnement propre et sain ; il s'agit de droits qui sont encore en évolution.

Les caractéristiques des droits de l'homme

Nous avons tous notre propre vision des droits de l'homme. Elle est issue de notre histoire, de notre culture, de nos valeurs. Pour que nous puissions toujours jouir de nos droits fondamentaux – quel que soit l'endroit où nous vivons ou d'où nous venons et indépendamment de qui nous sommes – les droits de l'homme sont :

Universels : ils s'appliquent à tous les individus, partout dans le monde, sans limite de temps. Chacun peut faire valoir tous ses droits et les libertés proclamées sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de naissance ou de toute autre condition.

Interdépendants, indivisibles et intimement liés : des droits différents sont intrinsèquement liés et ne peuvent par conséquent être considérés comme indépendants les uns des autres. La jouissance d'un droit dépend aussi de la jouissance de nombreux autres droits ; aucun droit ne prévaut sur un autre.

Inaliénables ou innés : cela signifie que les droits de l'homme ne peuvent pas être retirés, car ils sont inhérents à l'existence et à la dignité de l'homme. Dans certaines circonstances, certains de ces droits peuvent éventuellement être suspendus ou limités, comme on l'a vu lors de la pandémie de Covid-19 : dans un état d'urgence, le gouvernement peut déroger à certains droits, par exemple en imposant un couvre-feu pour limiter la liberté de mouvement des citoyens.

Langues utilisées

- Français, italien, anglais.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents utilisés**Livres/Guides/Documents**

- La Déclaration universelle des droits de l'homme.
- La Convention européenne des droits de l'homme.
- Conseil de l'Europe, REPERES. *Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2002.
- La Convention européenne des droits de l'Homme: un instrument vivant.
- Droits de l'homme : 4 activistes majeurs dont on parle peu.

Vidéos

- Les droits humains en deux minutes.
- Conseil de l'Europe.
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- Ce que nous avons vécu - Rétrospective 2019.

Articles de presse

- Human Rights Watch: i diritti violati nel

La DUDH**et sa portée universelle**

À l'origine, la DUDH n'était pas conçue pour être juridiquement contraignante. Compte tenu de l'intégration subséquente de ses normes dans un grand nombre de traités, sa base juridique est aujourd'hui incontestable.

De différentes conventions ont été signées pour compléter et renforcer la Déclaration : des textes d'une portée universelle et à la valeur juridique contraignante qui permettent de protéger des groupes particuliers de personnes, comme les femmes, les enfants ou les migrants, ou de réparer à des situations telles que la torture ou la discrimination raciale.

Les **Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels** de 1966 revêtent une importance particulière.

Au niveau national, le rôle des États – acteurs principaux de la communauté internationale – est primordial. Ils doivent veiller à ce que toute personne soumise à leur juridiction bénéficie effectivement des droits garantis par ces textes.

Pour participer activement à l'application de ces idéaux, beaucoup d'États ont traduit ces textes internationaux en droit national par le biais de leurs Constitutions.

mondo secondo il report 2020, en “Osservatorio Diritti”, E. Barbiroglio, 16 gennaio 2020.

- [Diritti umani, tutte le violazioni accertate in Italia nel rapporto Amnesty](#), en “Open”, A. Gennaro, 4 giugno 2020.
- [Climat. 33 pays européens poursuivis par des jeunes portugais devant la Cour des droits de l'homme](#), en “Ouest France”, C. Guibert, 30 novembre 2020.

Sites web

- [Human Rights Day](#).
- [L'Affaire du siècle : l'action en justice contre l'État français pour inaction climatique](#).

Objectifs

- Comprendre des documents authentiques de type divers.
- Repérer les informations essentielles à partir d'un document authentique.
- Analyser et comparer des textes de type divers et en faire un compte rendu.
- Savoir écrire un article.
- Rédiger l'analyse-production d'un texte argumenté.
- Savoir repérer des informations sur Internet.
- Enrichir le vocabulaire.

Activités

A1 : Les droits de l'Homme.

A2 : Un regard sur l'Europe.

A3 : Protéger les droits de l'homme : où en sommes-nous aujourd'hui ?

A4 : Droits en évolution : vers le droit à un environnement sain ?

A5 : Les champions des droits des hommes.

A1. Les droits de l'homme

- *Mise en œuvre*
- Visionner [Les droits humains en deux minutes](#).
- Organiser et animer un débat par la réponse aux questions suivantes :
Comment définissez-vous les droits de l'homme ?
Pourquoi est-ce mal d'enfreindre les droits des autres ?
Pouvez-vous dire quels sont les droits de l'homme dont vous jouissez ?
- Remue-méninges et définition des caractères

La dignité et l'égalité

Deux valeurs clés constituent le fondement de l'idée des droits de l'homme : la **dignité** humaine et l'**égalité**.

D'autres valeurs émanant de ces principes peuvent aider à leur tour à définir la façon dont les peuples et les sociétés modernes devraient co-exister, en mettant l'accent non seulement sur les droits des hommes, mais aussi sur les devoirs de protection de la planète.

Les valeurs qui découlent de la dignité sont, par exemple, la **liberté**, le **respect de l'autre** et la **non-discrimination**. En forçant quelqu'un à agir contre sa volonté, en lui manquant de respect ou encore en dénigrant ses traits caractéristiques, nous violons son individualité et dignité.

La **tolérance** et la **justice** dérivent de l'égalité : l'intolérance dénote un manque de respect vis-à-vis de la différence alors que tous les êtres humains, sont égaux dans leur humanité et méritent d'être traités de façon équitable.

Enfin, la **responsabilité** joue un rôle capital parce que le respect des droits des autres implique la responsabilité de ses propres actions et la mobilisation collective et individuelle pour la réalisation des droits de tout un chacun.

Focus sur les droits de l'homme en Europe

Le **Conseil de l'Europe** a été créé en 1949 pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Il compte aujourd'hui 47 États membres et son siège se trouve à Strasbourg.

Il a adopté en 1950 la **Convention européenne des droits de l'homme**, dont font partie tous les États du Conseil de l'Europe. Avec la Convention, une **Cour européenne des droits de l'homme** a été établie : sise elle aussi à Strasbourg, cette cour supranationale constitue un dernier recours pour les individus qui s'estiment victimes de violations de leurs droits humains commises par un État faisant partie de la Convention. Quant à l'Union européenne (UE), son engagement envers la protection des droits de l'homme se lie à l'adoption du Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, qui a donné plein effet juridique à la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**.

La Charte reconnaît un ensemble de droits civils, politiques, économiques et sociaux et oblige les États membres et l'Union européenne elle-même à défendre ces droits. La Cour de justice de l'Union européenne est chargée d'examiner si l'ensemble de la législation communautaire et des lois mises en œuvre par les États membres sont conformes au droit communautaire, y compris à la Charte des droits fondamentaux.

distinctifs des droits de l'homme (universalité, inaliénabilité et interdépendance).

- Lecture de certains articles de [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#).

A2. Un regard sur l'Europe

Le **Conseil de l'Europe** est le véritable gardien des droits de l'Homme, grâce à la **Convention européenne des droits des hommes** (CEDH) et à sa Cour, à laquelle toute personne ou organisation peut s'adresser si elle s'estime victime de violations de ses droits causées par un État ayant adhéré à la Convention. L'Union européenne a adopté, en 2009, la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** : ces mesures sont donc aujourd'hui contraignantes pour tous les membres de l'Union.

- *Mise en œuvre*
- Créer un nuage de mots [Générateur de nuage de mots clés gratuit en ligne](#) et [Générateur de nuage de tags](#) ou une carte conceptuelle sur les mots-clés de la protection des droits de l'Homme [Cmap Tools](#). [Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles](#).
- Retrouver et lister les différences entre les deux institutions concernées
[Créateur de t-chart percutantes en ligne & gratuit](#).

A3. Protéger les droits de l'homme : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Au XX^e siècle de nombreux progrès ont été accomplis dans le domaine de la protection des droits de l'homme. La peine de mort est abolie

dans un nombre croissant de Pays, le mariage entre personnes du même sexe devient légal dans certains Pays. Toutefois, nous sommes de plus en plus conscients que le délit d'opinion existe encore (et pas que dans les régimes totalitaires...) tout comme la torture et les discriminations raciales, religieuses, sexuelles. Des millions de personnes fuient quotidiennement la guerre.

Les violations des droits de l'homme font la une des journaux même en Europe.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes.
- Rédiger le compte rendu d'extraits tirés des rapports annuels de [Human Rights Watch](#) et de [Amnesty](#).
- Demander aux élèves de citer des épisodes de violation des droits de l'homme qui ont fait la une et des épisodes d'intolérance ou de discriminations auxquels ils ont assisté en classe ou au cours de leur vie quotidienne (harcèlement, discriminations raciales, religieuses, sexuelle, intolérance).
- Écrire un article sur la violation des droits de l'homme dans notre Pays.

A4. Droits en évolution : vers un droit à un environnement sain ?

Les droits de la 3^e génération, ou droits collectifs, sont en évolution. Ce sont des droits qui ne paraissent pas dans la DUDH car leur conception est plus récente. Ils incluent, par exemple, le droit à la paix, le droit de bénéficier du progrès scientifique et le droit à un environnement sain. Ce dernier, en effet, n'est pas contenu dans la DUDH, ni dans la CEDH, mais les nombreux re-

Vers le droit

à un environnement sain ?

Le droit à un environnement sain, comme tous les droits de 3^e génération, est en évolution : leur valeur juridique est encore en discussion. Ce sont des droits auxquels dans les années 50 (au moment où la DUDH et la CEDH ont été adoptées) on ne pensait pas encore. Le droit à un environnement sain est consacré toutefois par de nombreuses constitutions (73 à ce jour).

La Cour européenne des droits de l'homme a mis en œuvre, au fil du temps, une jurisprudence qui vise à protéger le droit à un environnement sain.

Les plaintes des citoyens envers les États qui ne respectent pas leurs obligations en matière de protection de l'environnement ou qui nient la responsabilité humaine par rapport aux changements climatiques font la une des journaux dans les dernières années. Il faut rappeler le cas de six jeunes portugais qui, en 2017, ont attaqué 33 pays pour inaction climatique devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Mais il y a de nombreux cas similaires, comme l'assignation de l'Union européenne en justice de la part de 11 familles (dont une valdôtaine !) contre l'UE, au motif qu'elle ne les protégerait pas des effets du dérèglement climatique. A retenir aussi l'affaire *Urgenda*, devant la Cour suprême hollandaise, et la saisine française dénommée « L'affaire du siècle ». Ces mobilisations nous font entendre qu'il s'agit d'un droit qui doit encore être définitivement affirmé et que l'activisme dans le domaine des droits de l'homme est toujours fondamental.

cours déposés auprès des tribunaux sont autant de sollicitations dans ce sens.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes de deux élèves.
- Demander aux élèves de lire l'article concernant la [justice climatique](#).
- A la maison ou en classe rédiger une analyse-production d'un texte argumenté sur : « Pourquoi le dérèglement climatique menace-t-il les droits de l'homme ? »

A5. Les champions des droits des hommes

E. Roosevelt, M. K. Gandhi, R. Parks, N. Mandela, M. L. King, A. Sacharov, M. Yousafzai : ce ne sont que quelques noms parmi ceux qui ont contribué à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes restreints.
- Demander aux élèves de choisir un personnage emblématique dans la lutte pour l'affirmation des droits de l'homme, d'en rédiger une courte biographie et de la présenter à la classe.
- Demander aux autres groupes de définir le droit de l'homme pour lequel ce personnage s'est battu.
- *Pour aller plus loin*
- Demander aux élèves de retrouver le nom d'autres activistes contemporains qui se battent pour la protection et la défense des droits de l'homme (Eva Bande, Berta Caceres, Nadia Murad, Michelle Bachelet).

Les mécanismes de prise de décision et les systèmes juridiques des démocraties occidentales modernes se sont développés sur la base du principe de majorité, généralement considéré comme le système de décision le plus démocratique.

Ce principe a été considéré comme un dogme, lié à l'idée d'égalité (formelle) et, par conséquent, d'uniformité d'application de la loi et de non-discrimination entre les citoyens.

Ce modèle est aujourd'hui remis en question dans les sociétés démocratiques et par les systèmes juridiques pluralistes qui prétendent être représentatifs de toute la société et de ses besoins.

L'application du principe de majorité à lui seul peut conduire à des décisions et à des traitements qui ne prennent pas en compte les demandes des minorités et leurs conditions ; les décisions et les traitements risquent donc d'être imposés à ceux qui se trouvent dans une situation de minorité structurelle et ne font pas partie de la majorité (p. e., un système éducatif dans la langue majoritaire imposé à des communautés de langue différente). Puisque la non-discrimination n'est pas à elle seule suffisante, on a introduit (au niveau international et national) des règles différenciées en faveur de certaines minorités afin de leur garantir une égalité des chances par rapport à la majorité. Finalement, une règle différenciée peut permettre d'atteindre une égalité substantielle dans la mesure où elle vise des situations fondamentalement différentes ou de désavantages structurels. L'ensemble des règles qui protègent la diversité des personnes forment ce que l'on peut définir comme le "droit de la diversité".

Qu'est-ce qu'une minorité ?

Il n'y a pas de définition unique. Quelques points de repère :

- une minorité est une démarche relationnelle : on parle de minorités par rapport à l'existence d'un groupe majoritaire (numériquement, économiquement, politiquement, etc.) ;
- les minorités ont des caractéristiques communes et une cohésion interne (subjective) qui impliquent la conscience d'appartenir à un groupe minoritaire et la volonté de la faire survivre ;
- une minorité est telle quand elle jouit d'une reconnaissance juridique : c'est en faveur de certaines minorités que des régimes différenciés ont été mis en œuvre.

Qu'est-ce qu'un groupe ?

Les groupes sont des communautés restreintes :

- qui ont des caractéristiques d'identification reconnaissables ;
- dont un certain nombre de personnes se considère membre (critère subjectif individuel et collectif) ;
- qui vivent une condition minoritaire (ayant des caractéristiques similaires aux minorités protégées) ;
- qui ne bénéficient pas à présent de la protection typique accordée aux minorités.

Dans la communication politique ou non juridique les termes de "minorité" et de "groupe" dans leur sens général sont largement interchangeables.

1 En Italie, le principe de non-discrimination est fixé par l'art. 3 de la Constitution, qui établit aussi le principe d'égalité formelle. C'est un principe très actuel : il suffit de penser à toutes les formes de discrimination que l'on trouve même dans les démocraties les plus matures et les plus avancées, par exemple contre les immigrants ou les communautés LGBTQ+. Les quotas de femmes (*quote rosa*) sont aussi une question très débattue en Italie. Les femmes sont-elles une minorité en termes de désavantage structurel par rapport aux hommes ? Est-ce que leur position justifie des dispositions législatives contraignantes en leur faveur ?

2 Une distinction est à faire entre l'autonomie territoriale et l'autonomie culturelle : la première est la plus importante forme d'autonomie accordée à des communautés enracinées dans un territoire ; la deuxième permet aux groupes qui en sont titulaires de gérer des services fondamentaux en faveur de la minorité afin de respecter leur diversité culturelle.

Un exemple classique est la gestion autonome des écoles de la part des minorités linguistiques. Les deux formes peuvent aussi coexister (p. e., dans le cas de la Vallée d'Aoste).

L'autonomie est un phénomène vivant, qui évolue dans le temps et qui doit toujours s'adapter à la réalité contingente. À l'heure actuelle l'autonomie valdôtaine doit-elle être considérée uniquement comme un moyen de défense et de protection de la minorité valdôtaine ?

Le droit à la diversité est en premier lieu le droit à la non-discrimination, le principe fondamental de toute démocratie¹.

La diversité peut être encouragée au moyen de règles et de droits *ad hoc* en faveur de certaines catégories, comme les quotas de femmes dans la politique, l'administration et les sociétés, ou par des sièges réservés aux minorités dans les assemblées législatives. Ou encore, par la garantie du droit d'utiliser la langue maternelle à l'école et dans l'administration.

L'autonomie permet à certaines minorités de survivre et valoriser la diversité (culturelle et sociale) grâce aux compétences qui leur sont accordées dans les domaines de leur intérêt².

Chaque système juridique suit sa propre démarche en matière de réglementation de la diversité. L'Italie protège certaines formes de diversité en adhérant au système international de protection des minorités. En sus du principe de la non-discrimination, l'art. 6 de la Constitution institue le principe de promotion des minorités linguistiques, appliqué par la loi n° 482/1999.

C'est ainsi que des formes d'autonomie ont été établies pour la protection des minorités.

Cette unité propose des activités qui aident les élèves à réfléchir sur la diversité et la complexité des sociétés, les outils de gestion du pluralisme et le rôle joué par les préjugés.

Langues utilisées

- Français, italien.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité - 5 modules pour le jeu "Parcours de migrants".

Documents utilisés

Textes normatifs

- L. cost. n. 4/1948 (Statut spécial de la Région) : artt. 38-40-bis.
- Constitution : artt. 3, 6.
- l. n. 482/1999.
- Convention Cadre pour la protection des minorités nationales.
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Livres

- F. Palermo, J. Woelk, *Diritto costituzionale comparato dei gruppi e delle minoranze*, CEDAM, Padoue 2013.
- F. Dürrenmatt, *Nel cuore del pianeta*, Marcos y Marcos, Milan 2003.

Sites et matériels en ligne

- Jeu Parcours de migrant-e-s : de l'association La Cimade.
- L'émigration valdôtaine dans le monde.
- M. Gaye, M. Gasser, A. Brugger (a cura di),

Focus

Les différentes approches de la diversité

- Répressive : la culture dominante met en œuvre des actions visant à la répression de toute manifestation du groupe minoritaire.
- Libérale : neutre par rapport à la diversité ; la garantie des droits individuels est réputée suffisante pour permettre l'expression et la jouissance des droits de la minorité.
- Promotionnelle : vise à la protection et à la valorisation de la diversité et des traits propres à la minorité.
- Multinationale : l'État se compose de différents groupes minoritaires ayant tous droit au même niveau de protection et de participation à la vie publique.

L'Italie a prévu un système de promotion qui accorde des mesures *ad hoc* à :

- des minorités « super protégées » : les minorités francophone valdôtaine, germanophone et ladine du Haut-Adige, ladine (plus faiblement, mochène et cimbre) dans la Province de Trente, slovène dans le Frioul-Vénétie Julienne ;
 - d'autres minorités sont aussi protégées, mais dans une moindre mesure : les douze minorités reconnues par la loi n° 482/1999, y compris la minorité franco-provençale.
- Pour ces groupes, la protection peut être obtenue à leur demande.

Il y a aussi des minorités non protégées par des mesures *ad hoc* : par exemple, les groupes des Roms et des Sinti, ou les « nouvelles minorités » de migrants.

Space Migrants 2513 – *Gioco di ruolo sull'anti-discriminazione*, Eurac Research, Bolzano/Bozen 2012.

- Z. Popova, R. Medda-Windischer, M. Jiménez-Rosano, C. van Der Meer, V. Martovskaya, M. Visser, H. Jayaratne (eds.), *Handbook on Teaching in Diversity. A practical guide, including tools and resources, on how to teach diversity, how to teach in diversity and how to manage diversity*, ECMI, Flensburg 2018.
- R. Medda-Windischer, A. Carlà, E. Zeqo, A. Pirhofer, M. Zeba, G. Maniscalco, M. Tartarotti, P. Stoichita, Y. Patti, V. Stecchi, *The House of Common Values / La casa dei valori comuni / Das Haus der Gemeinsamen Werte, Board game / Gioco da tavolo / Brettspiel*, Eurac Research, Bolzano/Bozen 2020.
- *Il linguaggio della montagna*, pièce théâtrale de H. Pinter, pour une réflexion en matière de droits et politiques linguistiques.
- Jeux sur les préjugés et les stéréotypes de l'association *Il razzismo è una brutta storia*.
- Générateur de nuage de mots clés gratuit en ligne et Générateur de nuage de tags.
- Cmap Tools. Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles.
- Les Français vus par ... les Italiens.
- Ici Rome (1) - Les Français vus par les Italiens.
- Les Français vus par 5 Européens.
- Italiens, Français, Cousins proches, mais tellement différents!

Objectifs

- Prendre conscience de la diversité.
- Relativiser son point de vue.
- Être conscients de la richesse de la différence.
- Connaître les faits saillants de l'émigration valdôtaine et les actualiser.
- Libérer la parole dans des situations de communication concrètes comme le jeu de rôle.
- Savoir prendre la parole.
- S'exprimer à l'oral devant la classe de manière claire et précise.
- Argumenter pour convaincre.
- Respecter le point de vue d'autrui.
- Enrichir le vocabulaire et le langage familier.

Activités

A1 : Nos diversités.

A2 : Parcours de migrant-e-s.

A3 : Majorité vs minorité.

A4 : Nos préjugés.

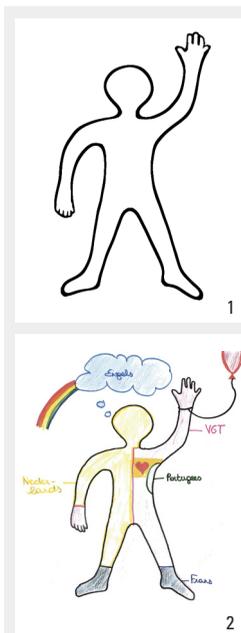
A5 : Le mythe de Procuste et le sens de la règle différenciée.

A1. Nos diversités

Dans cette activité, les élèves sont appelés à comparer, comprendre et partager leurs propres éléments de diversité et complexité (linguistique et communicative).

• Mise en œuvre

- Distribuer à chaque élève une feuille de papier qui contient un dessin stylisé d'une silhouette d'un être humain et quelques crayons de couleur.
- Demander à la classe de colorier les silhouettes pour représenter la position et le rôle que la



1 Image de la silhouette pour l'activité A1.

2 Exemple de silhouettes colorées.

<https://acadeafic.org/2019/05/12/language-portraits/>

Le droit à la différence

En général, chacun est libre de choisir ses modes de vie, ses cultes, sa tenue vestimentaire, etc. De même, la liberté d'expression est un principe fondamental des sociétés démocratiques.

L'interdiction du voile islamique en public a paru violer le droit à la liberté de pensée (CEDU, II sect., arrêt 18/09/2018 n° 3413/09).

Dans certains établissements scolaires des "codes vestimentaires" ont été introduits : qu'en pensez-vous ?

Description de la situation initiale pour l'activité A3

Un club de loisirs propose deux activités : le volley, pratiqué par un grand nombre d'adhérents, et le bridge, qui en attire un plus petit nombre. Chaque membre verse la même cotisation annuelle. Une fois par an, le club tient une réunion pour décider au vote majoritaire de la façon dont le budget sera dépensé. Tous les ans, ce sont les volleyeurs qui ont le plus de voix. Tout l'argent est versé à leurs projets et les bridgistes doivent faire avec ce qu'ils ont. Les joueurs de bridge commencent à perdre patience. Ils ont l'impression d'être des adhérents de seconde classe et certains commencent à parler de partir fonder un club à part.

La plupart des volleyeurs hausse les épaules : la majorité décide, c'est ça la démocratie ! Cependant, certains d'entre eux trouvent ce point de vue un peu simpliste.

Quelles solutions envisager ?

Comme nous l'avons vu, plusieurs solutions sont possi-

langue occupe dans le corps (la langue maternelle sera au niveau du cœur, la seconde langue au niveau des bras).

- Redistribuer les silhouettes et demander aux élèves de justifier leurs choix.

A2. Parcours de migrant-e-s

• Mise en œuvre

Éveil de l'attention

- Jeu de rôle : Parcours de migrant-e-s

[Nouvelle version du jeu Parcours de migrant-e-s : une refonte complète.](#)

- Passer la vidéo sur l'émigration des italiens en France [Chômeurs italiens venant travailler en France.](#)

- Demander aux élèves de parler d'histoires de migration ou de recueillir des témoignages.

- Retrouver les lieux d'émigration des valdôtains à partir du document suivant :

[L'émigration valdôtaine dans le monde.](#)

- Écrire un article sur l'émigration valdôtaine ou italienne.

• Pour aller plus loin

- Essai argumenté : « La fuite des **cerveaux** est un phénomène qui n'est pas nouveau et qui désigne la **migration** de travailleurs qualifiés d'un pays vers un autre et que l'on peut tout particulièrement observer en **Italie** depuis quelques années ». Expliquez les raisons de ce phénomène et présentez votre point de vue.

A3. Majorité vs minorité

Les élèves expérimentent le processus d'élaboration des règles pour une prise de décision démocratique.

- *Mise en œuvre*

- Lire la situation initiale de l'activité (à côté) qui présente le problème d'une minorité dont les projets sont toujours exclus par la majorité.
- Lire et expliquer les solutions possibles.
- Diviser la classe en groupes.
- Demander aux élèves de rédiger un projet de statuts pour le club comportant des règles permettant à la minorité structurale toujours perdante d'avoir sa place.
- Pour aller plus loin et pour plus d'informations et activités, lire le guide en anglais "Participer à la démocratie" dans les [Matériels pour d'autres activités du Conseil d'Europe](#).

A4. Nos préjugés

- *Mise en œuvre*

- Distribuer des images à partir du site italien [Jeux sur les préjugés et les stéréotypes](#).
- Demander aux élèves de s'exprimer à partir de ces images.
- Faire tirer une carte à tour de rôle et dire la première chose qui vient à l'esprit associée à l'image, même si elle est politiquement incorrecte ou stéréotypée.
- Faire un remue-méninges à partir de simples questions: Qu'est-ce qu'un stéréotype ? Comment les stéréotypes se développent-ils ? Comment les stéréotypes influencent-ils la vie des gens et la création des règles juridiques ?
- Créer une carte conceptuelle en ligne [Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles](#).
- *Pour aller plus loin*
- Retrouver les préjugés sur les français et les italiens.

bles, permettant de déroger à la règle majoritaire tout en respectant les droits et le principe de non-discrimination. Il pourrait s'agir au choix :

- de consacrer une attention particulière à la minorité (les bridgistes) sans passer par la mise en place de règles formelles contraignantes ;
- d'accorder aux minorités des droits d'autonomie ;
- de prévoir des règles *ad hoc* se proposant de protéger les minorités par l'adoption de statuts particuliers.

Le mythe de Procuste

Dans la petite région de Corydalle, vivaient autant de géants que d'individus de petite taille, de sorte que selon la nature, les individus les plus grands, les géants en l'occurrence, finissaient par soumettre les plus faibles. [...] un souffle de raison [...] amena le géant Polypémon à réfléchir. Pendant des semaines, il erra se creusant la cervelle, tout épris de cette inégalité entre les êtres humains. Il prit enfin le nom de Procuste l'étaireur puisqu'il construisit deux lits, un pour les géants et un pour les non géants.

Dans le lit pour les individus de petite taille il fit allonger les géants et leur coupa les jambes afin qu'ils puissent s'adapter à ce lit, et fit allonger les petits sur le lit pour les géants en leur allongeant les jambes jusqu'à ce qu'ils s'adaptent à ce lit.

Athéna le questionna sur cette conduite. "J'agis selon ta raison", répondit le géant [...]. "[...] Je n'ai qu'une seule possibilité d'affirmer la justice, l'égalité de tous les êtres humains : les géants ont le droit d'être non géants et les plus

petits ont le droit d'être des géants".

[...] le jeune Thésée [...] écouta tout émerveillé la théorie de Procuste [...]. "Idiot", s'exclama-t-il enfin [...]. "Vous n'avez pas été assez touché par le souffle de la raison. Les êtres ne sont pas tous égaux, autrement il n'y aurait pas de géants et pas d'hommes de petite taille mais uniquement des géants ou seulement des hommes de petite taille.

Et puisque les êtres ne sont pas égaux, chaque géant a le droit d'être un géant et chaque homme de petite taille de demeurer petit. Tous les deux ne sont égaux que devant la loi. Si vous aviez introduit cette loi et empêché les géants de soumettre les petits [...], vous auriez épargné au peuple de Corydalle cette torture insensée". Cela dit, Thésée coupa d'abord les jambes de Procuste et ensuite, puisque c'était un géant particulièrement grand, sa tête qui en roulant murmura : "Pourtant, je n'ai été que juste ...".

- Créer un nuage de mots sur les français vus par les italiens et vice versa :

[Générateur de nuage de mots clés gratuit en ligne et Générateur de nuage de tags](#).

- Animer le débat à partir de la fiche en ligne : [Les Français vus par ... les Italiens](#).
- Un peu d'humour : [Ici Rome \(1\) - Les Français vus par les Italiens Les Français vus par 5 Européens](#). [Italiens, Français, cousins proches, mais tellement différents!](#)
- Diviser la classe en deux groupes : les élèves d'un groupe rédigent le portrait d'un italien vu par un français, les élèves de l'autre groupe rédigent le portrait d'un français vu par un italien.
- Demander aux élèves étrangers de faire le portrait d'un italien et vice versa.

A5. Le mythe de Procuste et le sens de la règle différenciée

- *Mise en œuvre*

- Lire le mythe de Procuste (ici à côté en version abrégée).
- Organiser et animer un débat : un groupe défend la décision de Procuste, l'autre groupe défend le point de vue Thésée.

Oggi i ragazzi trascorrono in rete sempre più tempo. L'utilizzo dei *social network* è parte integrante della vita di qualsiasi adolescente. In rete i ragazzi vivono la maggior parte delle loro esperienze, dallo studiare all'intrattenere relazioni, al giocare o all'ascoltare musica o guardare film. Sulla rete essi hanno una loro vita virtuale, sempre più confusa con quella reale. In questo scenario, però, si nascondono diversi pericoli ed è indubbio che occorra sensibilizzare i giovani ad uno uso consapevole della Rete e della legalità in Rete. In questa unità didattica si cercherà di fornire pillole di informazione sui reati e le insidie del mondo digitale, che possono colpire i giovani quali rei e quali vittime. Primo reato/insidia della Rete è la diffamazione a mezzo *web* (art 595, c. 3, c.p.).

I ragazzi, così come gli adulti, scrivono sui *social media* con estrema leggerezza dichiarazioni ingiuriose e dannose alla reputazione altrui. Le cause sono molteplici: si è protetti da uno schermo; si pensa che ci sia sempre qualcuno disposto a difendere e rilanciare qualsiasi frase; non appaiono evidenti, o sono molto ridotti, i controlli ... La sottovalutazione del rischio è inversamente proporzionale alla portata diffusiva dell'offesa e alla gravità delle inevitabili conseguenze sulla vita del reo e della vittima.

Diffamazione a mezzo *web*

Il Codice penale punisce (art. 595) per diffamazione chiunque, comunicando con più persone, offende l'altrui reputazione.

Se l'offesa è recata col mezzo della stampa o con qualsiasi altro mezzo di pubblicità, ovvero in un atto pubblico, la condanna è a una pena ancora maggiore.

Il reato di diffamazione a mezzo *web* è una forma aggravata del reato di diffamazione semplice.

Secondo la giurisprudenza, l'utilizzo del *web* rientra nella locuzione di "altro mezzo di pubblicità".

La gravità del reato è dettata dalla portata particolarmente diffusiva del messaggio diffamatorio comunicato in Rete, in grado con un solo invio di raggiungere una moltitudine di persone.

L'offesa nella vittima è ancora più sentita, poiché è più diffusa.

Si noti che il minore può essere giudicato esclusivamente dal Tribunale dei Minorenni; anche se non è passibile di reclusione, può provocare vittime tra i propri coetanei e di certo, può essere vittima di questo reato.

Cyberbullismo

La legge 29 maggio 2017 n. 71 definisce questo fenomeno come «forma di pressione, aggressione, molestia, ricatto, ingiuria, denigrazione, diffamazione, furto d'identità, alterazione, acquisizione illecita, manipolazione, trattamento illecito di dati personali in danno di minorenni, realizzata per via telematica» nonché come «diffusione di contenuti *on-line* aventi ad oggetto anche uno o più componenti della famiglia del minore il cui scopo intenzionale e predominante sia quello di isolare un minore o un gruppo di minori ponendo in atto un serio abuso, un attacco dannoso, o la loro messa in ridicolo».

Revenge Porn

Art. 612 ter codice penale: «Diffusione illecita di immagini o video sessualmente espliciti. La stessa pena si applica a chi, avendo ricevuto o comunque acquisito le immagini o i video di cui al primo comma, li invia, consegna, cede, pubblica o diffonde senza il consenso delle persone rappresentate al fine di recare loro nocumento [...]». (Disposizione inserita dalla L. 19 luglio 2019 n. 69, cd Codice Rosso).

Un'altra condotta censurabile, tipica degli adolescenti, è il cyberbullismo. Si rientra in questo fenomeno ogni volta che, in maniera sistematica e reiterata nel tempo, un ragazzo o un gruppo di ragazzi prendono di mira un soggetto più debole, insultandolo, minacciandolo o cercando volontariamente di provocare un danno.

Spesso, l'obiettivo degli aggressori è quello di umiliare la vittima in maniera pubblica o privata, attraverso commenti a post, fotografie o messaggi privati che possono riguardare l'aspetto fisico o altre caratteristiche e abitudini del soggetto. Questi comportamenti malsani sono spesso considerati dai più giovani uno scherzo. Le conseguenze psicologiche che provocano nella vittima sono, però, disastrose: ansia, depressione e nei casi più estremi il suicidio.

Ancora, più grave e insidioso per gli adolescenti è il *revenge porn*. Secondo l'Osservatorio Nazionale Adolescenza, i ragazzi inviano abitualmente proprie immagini a sfondo sessuale con modalità telematiche (*web*, *mail*, cellulari). Questa scarsa consapevolezza della propria intimità rischia di rendere i giovani vittime e/o carnefici di questo aberrante fenomeno della pubblicazione, o della minaccia di pubblicazione in rete, di foto o video che mostrano persone impegnate in attività sessuali o ritratte in pose sessualmente esplicite, senza che ne sia stato dato il consenso dalla persona coinvolta.

La condivisione di tali immagini è paragonabile alla violenza sessuale: comporta umiliazione, lesione dell'immagine e della dignità della persona che ne è oggetto.

Lingue utilizzate

- Italiano, inglese.

Classi di riferimento

- Classi secondarie di 2° grado.

Durata

- 2-3 moduli per ogni attività.

Documenti utilizzati

Libri/Guide/Documenti

- Dichiarazione Universale dei Diritti dell’Uomo.
- Convenzione Europea sui Diritti dell’Uomo.
- Codice Penale.
- Codice Rosso (l. 19 luglio 2019, n. 69).
- Direttiva Ministeriale n. 16 del 5 febbraio 2007 - Linee di indirizzo generali ed azioni a livello nazionale per la prevenzione e la lotta al bullismo.
- Direttiva Ministeriale del 15 marzo 2007 - Linee di indirizzo utilizzo telefoni cellulari.
- L. 29 maggio 2017, n. 71, Disposizioni a tutela dei minori per la prevenzione ed il contrasto del fenomeno del cyberbullismo.
- V. Pezzella, *La diffamazione. Le nuove frontiere della responsabilità penale e civile e della tutela della privacy nell’epoca dei social, delle fake news e degli hate speeches*, Utet Giuridica, 2020.
- V. Fadda, *Diffamazione a mezzo web*, E.book, 2, Exeo Edizioni, 2012.
- S. Bolognini, (a cura di), *Cyberbullismo*, Giuffrè Editore, 2017.

- V. Sellaroli, *Il nuovo reato di cyberbullismo*, Giuffrè Editore, 2017.
- S. Bolognini, (a cura di), *Il Cyberbullismo come volto demoniaco del potere digitale e le (possibili) politiche del diritto antidoto*, Giuffrè Editore, 2017.
- A. E. Sorgato, *Revenge Porn. Aspetti giuridici, informatici, psicologici*, Giuffrè Francis Lefebvre, 2019.

Video

- *Cyberbully Pettegolezzi on-line USA*, 2011, regia: Charles Binamé.
- *I segreti della mente (Chatroom)*, UK, 2010, regia: Hideo Nakata.

Articoli

- <https://bit.ly/lastoriadiflavia>.
- <https://bit.ly/lbullidiRoma>.
- <https://bit.ly/vvideoharddellamaestradasilo>.
- *La maestra vittima di revenge porn: “Ho un marchio addosso. Il mio ex? Potrei perdonarlo”*.

Siti web

- *Revenge porn: i dati che spaventano – Orizzonti Politici*.
- *Tema cyberbullismo*.
- *Cyberbullismo: cos’è, tipologie, normativa e come difendersi*.

Obiettivi

Attività 1: Migliorare le capacità di dibattito e analisi, per mettere a confronto la libertà di pensiero e il diritto all'onore.

Attività 2: Conoscere e comprendere le cause e le conseguenze del cyberbullismo, sviluppando le capacità per affrontare il problema.

Attività 3: Cogliere la morale del film, analizzando eventi, comportamenti, stati d'animo per acquisire senso di responsabilità attraverso l'immedesimazione e l'acquisizione mediata del rispetto delle regole.

Attività 4: Sensibilizzare gli studenti su un fatto penalmente rilevante ma socialmente contraddittorio al fine di formare coscienza critica e capacità discorsive per comprendere che un'azione all'apparenza innocua, può portare conseguenze gravose.

Attività 5: Aumentare la consapevolezza dei rischi di un utilizzo inappropriato di *Internet*, far riflettere sulla responsabilità personale, come attori o come spettatori di fronte a situazioni di cyberbullismo.

Attività

A1: Simuliamo un processo per evitarne uno vero.

A2: Rappresentiamo le conseguenze del Cyberbullismo.

A3: Un film per imparare.

A2. Esempio di articolo di giornale:
bit.ly/lastoriadiflavia.
<https://bit.ly/lbullidiRoma>.

A3. Film

1) *Cyberbully-Pettegolezzi on-line*. USA, 2011, regia: Charles Binamé.

Trama:

Il film analizza i pericoli di *Internet* per gli adolescenti. Tylor, una diciassettenne solitaria e problematica cerca nuove amicizie su un social network, ma rimane vittima di atti di bullismo, al punto che vengono messe in giro pesanti dicerie sul suo conto. Spinta all'esasperazione, Tylor tenta il suicidio, ma con l'aiuto dei genitori e dell'amica Samantha riuscirà a riprendere in mano la sua vita.

<https://youtu.be/ofpSxf75gMU>

2) *I segreti della mente* (Chatroom)-UK, 2010, regia: Hideo Nakata.

Trama:

I protagonisti di questo film sono ragazzi adolescenti che riescono a sostituire la propria vita sociale con quella *on-line* e nel contempo incoraggiano i propri istinti autodistruttivi fino alle estreme conseguenze, il tutto tramite una chatroom.

A4: *Revenge Porn*: vittima due volte?

A5: Vero o Falso?

A1. Simuliamo un processo per evitarne uno vero

Leggere ad alta voce il caso concreto riguardante la diffamazione a mezzo *web*. Dividere gli alunni in 3 gruppi (Giudice, Pubblico Ministero e Difensore). Dare 20 minuti al gruppo del Pubblico Ministero e a quello del Difensore per preparare il loro discorso sforzandosi di trovare gli elementi a difesa (Difensore) e di accusa (Pubblico Ministero). Al termine dei 20 minuti dovranno discutere, interpretando il ruolo assegnato, le proprie tesi di fronte al gruppo del Giudice il quale dovrà emettere una sentenza di assoluzione o condanna.

A2. Rappresentiamo le conseguenze del cyberbullismo

Dividere gli studenti in tre gruppi e consegnare a ciascuno di loro lo stesso articolo di giornale rappresentante una storia vera di cyberbullismo. Dare loro 20 minuti per analizzare l'articolo, per riflettere sulla situazione e dire come affronterebbero il problema se il protagonista della storia fosse un loro compagno di classe. Scaduto il tempo ciascun gruppo illustrerà le proprie soluzioni concrete così da avviare una discussione alla luce delle differenti soluzioni trovate.

Alternativa: consegnare a ciascun gruppo un articolo di giornale diverso.

A3. Un film per imparare

Previa introduzione dell'argomento insidie in Rete e cyberbullismo, l'insegnante proietterà alla classe un film sull'argomento.

Al termine, avvierà il dibattito con lo scopo di verificare e di consolidare la comprensione del filmato, dando, così, agli studenti la possibilità di confrontare idee ed esperienze.

A4. Reveng Porn: vittima due volte?

Consegnare alla classe un articolo di giornale riguardante il *revenge porn*.

Chiedere agli studenti di evidenziare gli aspetti per loro più significativi sia da un punto di vista sociale sia da un punto di vista penalmente rilevante.

Chiedere loro di condividere brevemente le sensazioni e di esprimere le opinioni rispetto a quello che è stata la reazione sociale conseguente al fatto.

A5. Vero o Falso ?

L'insegnante proietterà sulla lavagna frasi che riportano affermazioni sul tema dell'utilizzo della rete, possibilmente di stile provocatorio adatte a stimolare un dibattito.

Dopo ogni frase si chiederà agli studenti di schierarsi a favore o contro l'affermazione scritta.

Indicare se per loro la pubblicazione è in violazione della *privacy* o meno.

Stimolare, quindi, il dibattito per capire le motivazioni a favore o contrarie alla frase.

È bene che l'insegnante, successivamente, ponga l'accento sulla pericolosità della pubblicazione di immagini di soggetti non consenzienti.

A5

Esempio di affermazioni da proiettare:

- 1) *Internet* non ha regole.
- 2) *Internet* è perfetto per fare scherzi, non bisogna prendersela: è solo un gioco.
- 3) Le cose dette su *Internet* fanno meno male di quelle dette in faccia.
- 4) Non bisogna intervenire, in rete ognuno deve imparare a cavarsela da solo.
- 5) Se ci sono dei problemi in rete è meglio non coinvolgere gli adulti, si rischia di far peggio.
- 6) In Rete posso divulgare qualsiasi cosa, tanto circola già di tutto.

Il diritto alla riservatezza

Il *right to let be alone* è stato teorizzato nel 1890, dagli avvocati Samuel D. Warren e Louis D. Brandeis all'interno dell'articolo intitolato *The Right to Privacy* pubblicato sulla rivista "Harvard Law Review" con l'obiettivo di arginare l'abitudine di diffondere sulla carta stampata le foto dei partecipanti alle feste private. Viene quindi teorizzato il diritto alla riservatezza inteso come il diritto ad essere lasciati in pace in tutte quelle circostanze carenti d'interesse socialmente apprezzabile.

Solo in epoca recente si è parlato di tutela dei dati personali, infatti nel 1978 la Germania Federale emana la prima legge nazionale per la protezione dei dati personali e nel 1981 il Consiglio d'Europa adotta la Convenzione 108, il primo documento europeo sulla protezione dei dati.

Il concetto di tutela dei dati è divenuto sempre più importante in quanto la tecnologia ha permeato la nostra società a tal punto da modificare il modo in cui si fanno determinate cose come, ad esempio, pagare, ascoltare musica, guardare film, ecc. (circostanza per la quale è stato coniato il neologismo *digital disruption*) e ha trasformato i nostri dati in merce di scambio: «Se il servizio è gratis, il prodotto sei tu». (Steve Jobs)

Preliminarmente occorre sottolineare che *privacy* e protezione del dato non sono la stessa cosa, anche se nel linguaggio comune vengono ormai considerati come sinonimi.

Si inizia a parlare di diritto alla *privacy* nel 1800 negli Stati Uniti, identificandolo come il diritto della persona alla vita privata e al rispetto della vita privata. È la nascita del concetto del *right to let be alone*.

Per contro, si inizia a parlare di protezione del dato nel 1978, per evitare che le dittature possano utilizzare i dati delle persone per rafforzare il loro potere e poi nel 1981 quando comincia a diffondersi capillarmente l'informatica.

Con l'avvento delle nuove tecnologie l'economia mondiale non è più fondata sul petrolio ma sull'informazione e i dati personali e la loro tutela ha assunto sempre maggiore importanza. La tecnologia ha di fatto reso molto semplice compiere alcune azioni utili, ma ci ha fatto perdere la consapevolezza dei rischi a cui andiamo incontro.

Basta pensare alla facilità con cui compiliamo un formulario per aderire a un servizio *on-line* o a quanto facilmente autorizziamo il trattamento dei nostri dati per attivare il più velocemente possibile la nuova applicazione scaricata. Ci siamo dimenticati che se il servizio è *gratis*, ma il prodotto siamo noi.

Come se non bastasse, l'introduzione dei *social media* e degli *smartphones* hanno ulteriormente minato la sicurezza dei nostri dati.

Lo spasmodico desiderio di condivisione su piattaforme come Facebook, Instagram, TikTok, Telegram, WhatsApp, ecc. ha determinato una massiccia pubblicazione di contenuti, senza una reale valutazione dell'opportunità di tale attività, anche alla luce di eventuali rischi.

Analogamente, la diffusione capillare degli strumenti informatici e la loro semplificazione ha evidenziato l'impreparazione della grande maggioranza degli utenti che ignorano anche le più basilari forme di tutela dei dati personali.

Siamo circondati da dispositivi intelligenti che ci ascoltano e ci osservano, la connessione alla rete diventa un requisito imprescindibile per ogni attività, sia lavorativa che di svago. I nostri interessi sono spesso condizionati da algoritmi predittivi e dalle intelligenze artificiali e i nostri dati sono sempre meno 'nostri'.

Solo gli utenti possono mettere fine alla loro stessa mercificazione, ma non devono più considerare la tutela dei loro dati personali come un inutile orpello burocratico. Occorre aumentare la nostra consapevolezza compiendo un serio percorso di educazione digitale e ricordando che le aziende grazie ai nostri dati fanno profitti e condizionano i nostri comportamenti.

L'introduzione del Regolamento UE 2016/679 (Gdpr), avvenuto il 25 maggio 2018 e del Codice per la *privacy* (D.lgs 196/2003) modificato dal D.lgs 101/2018), è un primo passo: la strada è ancora molto lunga.

Secondo alcune indagini statistiche, il 92% dei bambini con età inferiore ai due anni è presente sul *web* e, addirittura, 1/3 appare *on-line*, attraverso la pubblicazione di ecografie, ancora prima di nascere. L'Unicef ha stimato che i minorenni hanno un tasso di presenza sul *web* del 71% rispetto alla popolazione totale e che in un anno un minore appare, in media, in 195 foto pubblicate sul *web*.

Le immagini possono rivelare l'origine razziale o etnica, le opinioni politiche, l'appartenenza sindacale, l'orientamento sessuale e le convinzioni religiose e pertanto, per l'ex art. 9 comma 1 del Regolamento Europeo sulla protezione dei dati, sono qualificabili come dati particolari (ex sensibili).

Purtroppo, è prassi comune diffondere immagini sul *web* senza l'adeguato consenso o pubblicare ingenuamente documenti (come la foto in cui si espone la patente appena conseguita) da cui estrapolare dati utili per clonare un'identità o ancora è molto diffusa la prassi di non utilizzare le più basilari misure di sicurezza come l'utilizzo di più *password* complesse (caratteri, numeri, simboli) per ogni *account*, l'utilizzo di pin sui dispositivi informatici o evitare di utilizzare servizi non sicuri.

"Affermare che non si è interessati al diritto alla *privacy* perché non si ha nulla da nascondere è come dire che non si è interessati alla libertà di parola perché non si ha nulla da dire".

(Edward Snowden)

Buona prassi

- Non fornire informazioni personali se non si è sicuri dell'identità dell'interlocutore e della sua necessità di avere accesso a tali informazioni.
- Sospettare di *email* da parte di sconosciuti.
- Non inviare informazioni particolari/sensibili su *Internet* prima di aver accertato il livello di sicurezza.
- Non cliccare su *link* sconosciuti.
- Installare e aggiornare costantemente *antivirus*, *firewall*, *antispam* ed eventuali programmi specifici.

«Quando ti siedi dietro ad un monitor fatti sempre una domanda: sono io che guardo lui o è lui che guarda me?»

(Fabio Ghioni)

«I dati ormai sono una vera valuta parallela, uno strumento di misurazione e di scambio della ricchezza».

(Giovanni Buttarelli)

«Le due più grandi sfide per la nostra società penso siano il riscaldamento globale e la sicurezza dello spazio digitale».

(Antonello Sora)

«La *privacy* non è un'opzione, e la sua perdita non dovrebbe essere il prezzo che accettiamo solo per stare su *Internet*».

(Gary Kovacs)

Lingue utilizzate

- Italiano, inglese.

Classi di riferimento

- Classi secondarie di 2° grado.

Durata

- 2-3 moduli per ogni attività.

Documenti utilizzati

Libri / Guide / Documenti

- Consigli per tutelare la tua *privacy* se metti immagini *on-line*.
- APPROVA di *privacy*.
- Phishing attenzione ai pescatori di dati personali.
- Assistenti digitali.
- e-state in *privacy*.
- Regolamento europeo sulla Protezione dei Dati, (UE), 2016/679.
- Codice *Privacy* (Dlgs 196/2003), modificato dal D.l. 10 agosto 2018, n. 101.
- L. Bolognini, *Follia artificiale. Riflessioni per la resistenza dell'intelligenza umana*, Rubettino 2018.
- L. Bolognini, *Generazione Selfie*, Solferino 2014.

Video

- *The Great Hack - Privacy violata*.
- J. Orłowski, *The Social dilemma*, 2020.
- Come rapire Martina.
- Pizzeria Goolge.
- I propri dati in pasto ai social network.

Siti web

- www.garanteprivacy.it.

Obiettivi

Attività 1: Aumentare la consapevolezza dei rischi in caso di pubblicazione di immagini *on-line* e far riflettere sulle conseguenze derivanti da ciò che viene pubblicato su Internet.

Attività 2:Cogliere la morale dei film, analizzando gli eventi, i comportamenti e gli stati d'animo al fine di aumentare la consapevolezza della tutela dei propri dati personali.

Attività 3: Utilizzando il metodo del confronto, promuovere una discussione sull'importanza che un adolescente dà alla *privacy*.

Attività 4: Aumentare la consapevolezza sui rischi di un uso inappropriato delle *password* e sensibilizzare gli studenti alla tutela degli strumenti digitali e dei dati.

Attività 5: Analizzare e valutare l'impatto che l'introduzione delle nuove tecnologie ha sulla vita degli studenti e i rischi sottesi a comportamenti all'apparenza banali.

Attività

A1: Posso o non posso?

A2: Un film per dialogare.

A3: Up&down.

A4: Laboratorio a scala.

A5: Sei consapevole?

«Quando metti la tua vita online non c'è più via d'uscita». (*The Circle*)

«Questa inarrestabile pubblicizzazione degli spazi privati, questa continua esposizione a sguardi ignoti e indesiderati, incide sui comportamenti individuali e sociali. Sapersi scrutati riduce la spontaneità e la libertà». (*Stefano Rodotà*)

A1. Posso o non posso?

Le immagini da mostrare agli studenti devono essere di due tipi:

- 1) Immagini ritraenti soggetti consapevoli e consenzienti a essere fotografati (anche, eventualmente, *selfies*).
- 2) Immagini ritraenti soggetti sullo sfondo ignari di essere fotografati.

Consiglio utile: se possibile estrarre le fotografie dai *social network*, anche degli alunni stessi (n.d.r. le immagini contenute in profili pubblici sono utilizzabili per attività di tipo educativo).

A2. Un film per dialogare

The Great Hack - Privacy violata (The Great Hack)

Regia: Karim Amer, Jehane Noujaim.

Anno: 2019.

Durata: 113 min.

Piattaforma: Netflix.

Trama: Un documentario sul mondo oscuro del crimine informatico.

The Social dilemma

Regia: Jeff Orlowski.

Anno: 2020.

Durata: 94 min.

Piattaforma: Netflix.

Trama: Alcuni esperti di tecnologia della Silicon Valley si raccontano e mettono in guardia lo spettatore sulla pericolosa influenza esercitata dagli strumenti che loro stessi hanno creato: i social network.

A3. Up&down

Esempi di striscioline/temi:

- Utilizzare i *social network* con profilo pubblico per conoscere e farsi conoscere da più persone / utilizzare i *social network* con profilo privato visibile solo agli amici e/o persone specifiche.
- Cedere i propri dati personali per acquistare beni scontati / acquistare beni a prezzo di mercato preservando i propri dati personali. Utilizzare *wifi* pubblici (n.d.r. rischiando la sottrazione dei propri dati personali) / consumare il proprio piano tariffario.
- Condividere momenti della propria vita / preservare la propria identità.
- Utilizzare *password* complesse e sempre diverse per l'accesso ai propri *account* con il rischio di non ricordarle / utilizzare un'unica *password* semplice, facile da ricordare.

A1. Posso o non posso?

Proiettare alcune immagini e chiedere agli studenti di indicare se la loro pubblicazione comporterebbe una violazione della *privacy* e perché. Stimolare, quindi, il dibattito per capire le motivazioni favorevoli o contrarie alla pubblicazione. È bene che l'insegnante, successivamente, ponga l'accento sulla pericolosità della pubblicazione di immagini di soggetti non consenzienti.

A2. Un film per dialogare

Previa introduzione del tema *privacy*, l'insegnante farà vedere alla classe il/i film/documentario/i *The Great Hack - Privacy violata (The Great Hack)* e/o *The social dilemma*.

Alla fine della visione il docente dovrà avviare il dibattito con lo scopo di verificare e di consolidare la comprensione del filmato, dando agli studenti la possibilità di confrontare idee ed esperienze.

A3. Up&down

Dividere gli alunni in gruppi da 4 o 5 persone. Distribuire le striscioline con i temi a confronto. I gruppi dovranno scegliere fra le due opzioni a confronto: qual è per loro la più importante. Il confronto dovrà avere come unico riferimento la propria esperienza di vita personale. Quando tutti i gruppi avranno terminato riunire gli alunni per il confronto evidenziando tutti i casi in cui gli studenti hanno preferito cedere, o rischiare di cedere, i propri dati personali per ottenere un vantaggio.

A4. Laboratorio a scala

Dopo aver diviso la classe in gruppi, l'insegnante consegnerà un elenco di *password*.

Ogni gruppo dovrà individuare e mettere in ordine le 10 *password* più utilizzate nel 2020.

Al termine, circa 25 minuti, l'insegnante riunirà tutti per il confronto.

Lo scopo è far capire agli studenti che le *password* più utilizzate sono solitamente le più semplici. Inoltre, invitare gli studenti ad inserire, privatamente, le loro *e-mail* sul sito: haveibeenpwned.com allo scopo di verificare se le stesse sono compromesse.

A5. Sei consapevole?

L'insegnante, per introdurre il tema, proietterà diversi video tratti da YouTube riguardanti la *privacy* e i pericoli nascosti della sua violazione.

Al termine della visione, senza esprimere opinioni, l'insegnante chiederà agli studenti di scrivere un saggio breve dal titolo "Ho mai messo a rischio la mia *privacy*? Quali conseguenze possono derivare da tali rischi?"

In alternativa, procedere con il dibattito in classe, lasciando ad ogni studente lo spazio di risposta.

A4. Laboratorio a scala

Pasword più utilizzate nel 2020 :

- 123456
- 123456789
- Qwerty
- Password
- 1234567
- 12345678
- 12345
- lloveyou
- 111111
- 123123

Altre pasword :

- GTqgYB3d94U3
- sg6Tm3E6TOyt
- ^AUzzH88Z!Jy
- TemInju
- 28737
- 20031214
- ainafets
- CiccioGamer89
- odlanoRonairsirC
- @VQNA#TFHM!RE*

Il sito *have i been pwned* (il cui titolo tradotto in italiano potrebbe suonare come un "Sono stato fregato?") permette di verificare se l'indirizzo *email* associato a un *account* è stato compromesso, e quindi messo in pericolo da una violazione dei dati analizzando centinaia di *database* contenenti miliardi di *account* violati.

A5. Sei consapevole?

- Come rapire Martina.
- Pizzeria Goolge.
- I propri dati in pasto ai social network.

Strumenti pedagogici Parlare in libertà e imparare in sicurezza

Uno strumento pedagogico molto avanzato per un quadro di riferimento completo di competenze per una cultura della democrazia, che può essere adattato ai diversi contesti educativi degli istituti di istruzione superiore e di formazione professionale è offerto dal Consiglio d'Europa ([Consiglio d'Europa, 2016, Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie.](#))

Bibliothèques Sans Frontières promuove l'accesso e la padronanza, producendo contenuti in grado di costruire la capacità di agire in modo appropriato nell'ambiente digitale, sostenendo le scuole nella loro transizione digitale. Numerose attività pratiche sono presentate e offerte in: [La citoyenneté numérique | Thématisques](#) |.

Cittadinanza digitale

Le tecnologie digitali hanno trasformato il nostro mondo permettendoci di accedere a un'immensa quantità di informazioni e allo stesso tempo di stabilire un collegamento facile e diretto con i *social media*.

Per essere presenti e attivi in modo responsabile nel mondo digitale, dobbiamo prima di tutto familiarizzarci con un insieme di competenze e comportamenti offerti dal mondo *on-line*. Un approccio corretto ai *social media* e alle tecnologie digitali deve tendere alla costruzione di una capacità di resistenza personale e collettiva a potenziali danni che il sistema può indurre. Ampliare le nostre opportunità di partecipazione attiva e responsabile in comunità sempre più numerose e più grandi (locali, nazionali, globali) a tutti i livelli (sociale, culturale, politico, economico...) implica dunque il rafforzamento dei nostri valori, delle nostre competenze e delle nostre conoscenze.

L'esercizio della cittadinanza digitale può essere definito come "la capacità di impegnarci positivamente nell'ambiente digitale per esercitare in modo critico e competente una partecipazione sociale rispettosa dei diritti umani e della dignità". Si tratta di un rapporto della persona con l'ordine politico in senso lato, specificamente mediato dalle tecnologie digitali e le cui forme, luoghi e problematiche variano nel tempo e nello spazio (Greffet F., Wojcik S., *La citoyenneté numérique. Perspectives de recherche*, Réseaux, 2014, n. 184-185, pp. 125-159).

Il potenziamento digitale dei giovani

Per essere cittadini digitali a pieno titolo non basta acquisire competenze puramente tecnologiche; è necessario essere in grado di interpretare analiticamente informazioni che hanno ormai raggiunto dimensioni straordinarie, difendere i propri diritti ed esercitare responsabilità democratiche *on-line*, promuovendo e proteggendo i diritti umani e lo stato di diritto nel cyberspazio. Lo sviluppo dell'ambiente digitale per lo studio, il lavoro e il tempo libero crea l'equivalente virtuale dell'ambiente fisico per lo studio, il lavoro e il tempo libero: una formazione adeguata dei giovani può consentire indirettamente anche ad altri membri delle loro famiglie, che non sono nativi numerici o che non hanno la possibilità di diventare facilmente cittadini digitali a pieno titolo, di recuperare il ritardo causato dal rapido sviluppo delle tecnologie, ricomporre il divario digitale nella nostra società. L'educazione alla cittadinanza digitale è al tempo stesso una scintilla e un processo di apprendimento permanente, nella continua difesa della dignità umana. Oggi a livello di apprendimento a scuola, domani come lavoratori, membri attivi della società ed elettori.

Le competenze di cittadinanza economica

L'acquisizione di queste competenze può essere facilitata dal ricorso a simulazione o a giochi che sensibilizzano i giovani alla scelta e all'uso consapevole delle risorse.

Tra le iniziative più stimolanti a favore della cittadinanza economica si segnala il progetto del Movimento Consumatori, cofinanziato da Regione Lombardia, che mette a frutto le numerose esperienze e competenze specifiche (Favorire la cittadinanza economica).

<https://www.movimentoconsumatorimilano.it/favorire-la-cittadinanza-economica/>

Favorire la cittadinanza economica e finanziaria

Sussiste un rapporto molto stretto tra la conoscenza economica, la responsabilità dell'individuo, la sua autonomia di scelta e la carenza nelle fasce più deboli della popolazione di conoscenze economiche e finanziarie di base, che rappresenta sempre di più un problema per l'esercizio consapevole dei diritti del cittadino.

Per sostenere l'integrazione socioeconomica di tutti i cittadini, promuovendo delle pari opportunità di accesso alle conoscenze economico-finanziarie, assicurative e previdenziali, occorre sviluppare un'educazione finanziaria adeguata per le giovani generazioni.

L'educazione finanziaria è quella parte della cultura di cittadinanza economica che mira, con uno sguardo rivolto in particolare al rispetto della legalità, ad una percezione corretta del valore del denaro e alla responsabilità sociale del suo utilizzo. Si tratta di sviluppare un insieme di conoscenze, capacità e competenze che permettano al giovane cittadino di diventare un agente consapevole nella propria vita economica e sociale.

Section 3
**ENVIRONNEMENT
ET CLIMAT**

La grande accélération

Des preuves scientifiques croissantes nous montrent que l'humanité est à l'origine d'impacts environnementaux indésirables à l'échelle régionale et planétaire.

L'humanité s'est lancée dans la "grande accélération" de l'entreprise humaine au milieu des années 1950 et le métabolisme industriel a atteint une échelle critique, avec des impacts environnementaux négatifs qui ont provoqué, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des impacts écologiques mondiaux.

Cette tendance – illustrée par les graphiques de la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère – présente une image de "bâton de hockey" : des siècles de changement lent et linéaire sont soudainement projetés dans une direction négative.

Au cours de la dernière décennie, la compréhension des risques produits par ces pressions multiples et accélérées s'est sensiblement améliorée et il est désormais établi que le système terrestre fonctionne comme un organisme complexe, intégré et autorégulé. Nos connaissances sur les forces du système terrestre en jeu sont toutefois encore limitées, notamment en termes de dynamique de rétroaction (*feedback*).

Entre changement climatique et pression anthropique

Le défi socio-écologique est complexe et peut être conceptualisé comme une « quadruple pince » de la capacité de l'humanité à assurer à long terme un développement durable sur la planète Terre.

La première compression (resserrement) est liée à la croissance démographique, qui résulte de l'expansion prévue des 7,7 milliards d'habitants actuels de notre planète à une population qui devrait dépasser les 9 milliards dans 40 ans seulement.

La pression due à la compression de la population est caractérisée par un "dilemme 20/80" : les économies autrefois "industrialisées" et riches ne représentent qu'une minorité (environ 20%) et sont à l'origine de la plupart de l'accélération historique des pressions environnementales.

La majorité des pauvres (environ 80 %) sont les plus vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement mondial et sont en même temps, dans une large mesure, sur une trajectoire théorique de développement positif en termes d'amélioration du bien-être et de croissance humaine.

Cependant, cette dynamique de développement se produit de manière non durable et contribue à accroître les pressions négatives sur la planète.

Environnement et responsabilité

La deuxième compression est liée au changement et à la crise climatique anthropique : elle est mondiale, affecte tous les systèmes biophysiques et peut déclencher de profonds changements dans les conditions préalables au développement humain.

L'accord international sur le climat est confronté à un dilemme.

L'analyse des experts (rapports d'évaluation du GIEC) indique que la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre (en équivalent CO₂) à 450 ppm empêcherait la température moyenne mondiale de dépasser 2°C (le seuil estimé pour prévenir un changement climatique dangereux). Cependant, les projections indiquent que nous nous dirigeons rapidement vers des concentrations plus élevées.

La science suggère que les systèmes terrestres sont plus sensibles au réchauffement anthropique que ce qui avait été estimé précédemment. Cela comprend, par exemple, les rétroactions causées par la réduction de l'albédo, le rapport entre l'énergie solaire réfléchi par la surface des calottes glaciaires et l'énergie solaire incidente.

Une stabilisation à un niveau de concentration de 350-400 ppm serait nécessaire pour réduire les risques les plus dangereux du changement climatique.

La résilience mondiale

La troisième compression produit un changement climatique qui se traduit dans un régime de graves perturbations mondiales : il ne devrait se produire que dans un état de forte résilience mondiale.

Malheureusement, ce n'est pas le cas.

En effet, nous sommes confrontés à une crise mondiale des écosystèmes – la troisième compression – en même temps qu'à une crise climatique mondiale. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire des Nations Unies a montré que l'homme a accéléré la dégradation des écosystèmes au cours des 50 dernières années, dégradant la capacité de 60% des fonctions et services clés des écosystèmes (terrestres, aquatiques et marins) à maintenir le bien-être et la résilience à l'avenir.

Les écosystèmes ont deux fonctions essentielles : ils agissent comme des puits de carbone (comme les forêts et les océans) et ils régulent les flux d'eau. Environ 50% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) sont absorbées par les écosystèmes marins et terrestres, mais cette capacité est déjà en déclin dans certaines régions.

Le basculement

La quatrième compression globale est liée à la surprise universelle face au changement des écosystèmes. Les paradigmes sociaux et économiques dominants sont basés sur l'idée fautive que le changement des écosystèmes se produit de manière progressive et linéaire, et qu'il est donc prévisible et contrôlable.

Cependant, les preuves empiriques suggèrent le contraire.

Les écosystèmes réagissent de manière non linéaire aux perturbations, souvent de manière abrupte et irréversible. Leur comportement est caractérisé par de “multiples états stables” séparés par des “seuils” dans presque tous les systèmes, des lacs aux savanes.

Des points de basculement critiques ont été identifiés dans le climat, les régimes hydrologiques, les systèmes agricoles et dans l’ensemble du système terrestre (voir “Points de basculement”).

La surprise de cette évolution non linéaire produit des résultats inattendus : 99% des changements dans les écosystèmes se produisent après seulement 1% des événements (changements majeurs dans les forêts ou les systèmes marins après des incendies et des tempêtes...).

Le système climatique

Le système climatique est un système dynamique et complexe qui se compose de cinq éléments principaux : l’atmosphère, l’hydrosphère, la cryosphère, la lithosphère, la biosphère et leurs interactions. Le système climatique évolue dans le temps et change sous l’influence de sa dynamique interne et de facteurs externes (appelés forçages) qui peuvent être d’origine naturelle et anthropique.

La justice climatique

La justice climatique est une définition forgée pour définir les conséquences éthiques et politiques du réchauffement climatique. Elle relie les effets du changement climatique – qui est lui-même un problème purement environnemental et physique – au concept de justice, notamment environnementale et sociale, par un questionnement profond en termes d’égalité, de droits de l’homme, de droits collectifs et de responsabilité historique pour le climat.

L’environnement entre développement et nature

La quadruple compression produit un cocktail socio-écologique complexe d’interactions planétaires qui mettent au défi le développement humain. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère géologique, l’Anthropocène, où l’humanité est désormais le principal moteur du changement mondial.

D’après les preuves scientifiques, le dilemme mondial entre la durabilité et l’effondrement est une question émergente qui nécessite de poli-

tiques et de comportements fondés sur la science avant que les actions ne s'avèrent inefficaces.

Les forçages naturels

Les forçages naturels sont des variations des paramètres de l'orbite de la Terre autour du Soleil (excentricité, obliquité et précession de l'axe) qui peuvent modifier la quantité totale d'énergie atteignant la planète et sa répartition géographique ou saisonnière. Cette catégorie comprend également les oscillations cycliques de l'intensité du rayonnement solaire (les cycles de 11 ans décrits par la dynamique des taches solaires) et les éruptions volcaniques.

Les deux premiers ont un effet sur le rayonnement solaire incident sur la partie supérieure de l'atmosphère terrestre, tandis que les éruptions volcaniques augmentent la fraction qui atteint la surface de la Terre, car elles forment des particules claires contenant du soufre qui empêchent une partie du rayonnement solaire d'atteindre le sol.

Les forçages anthropiques

Les forçages anthropiques, en revanche, sont directement ou indirectement liés aux activités humaines et sont capables de modifier la composition de l'atmosphère (par exemple en augmentant la concentration de gaz à effet de serre ou en émettant des aérosols) et d'altérer les propriétés du sol telles que l'albédo (capacité à réfléchir le rayonnement solaire), la perméabilité, etc.

Les forçages anthropiques modifient à la fois la fraction du rayonnement solaire absorbée ou ré-

fléchi par l'atmosphère et la surface et la fraction du rayonnement infrarouge retenue par l'atmosphère, modifiant ainsi l'effet de serre naturel. Les forçages modifient l'équilibre entre l'énergie émise par le soleil et l'énergie infrarouge émise par la terre, provoquant un changement de la température de surface de la planète et donc de son climat.

Une gestion durable pour l'environnement, le climat et les êtres humains

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire des Nations Unies (2005) montre qu'au cours des 50 dernières années, l'homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'à tout autre moment de l'histoire de l'humanité pour répondre à la demande croissante de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibres et de carburant.

Ses indications et propositions globales concernent 24 écosystèmes spécifiques (marins, côtiers, eaux intérieures, forêts, zones sèches, îles, montagnes et glaciers, agriculture, zones urbaines, etc.). Le transfert de ces connaissances au niveau local implique une capacité d'adaptation de la part des planificateurs et des gestionnaires fonciers locaux.

Il est nécessaire de transférer la connaissance des systèmes complexes pour représenter la fonctionnalité des écosystèmes et d'appliquer des concepts et des outils transversaux pour intégrer différents domaines de connaissance. L'adoption de ces nouvelles approches peut réduire les conflits et empêcher que d'autres ne surgissent au niveau local.

MOTS-CLÉS

Une nouvelle logique, avec des outils technologiques modernes, est nécessaire dans les pratiques de planification et d'intervention sur les systèmes territoriaux, dans la restauration des connexions fonctionnelles entre les zones territoriales contiguës (montagne-plage-côte-mer) et dans le suivi des processus naturels.

L'économie circulaire

« Concept apparu dans les années 1970, l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus » (Ademe).

Selon le Ministère français du Développement durable, « l'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie... une nouvelle économie circulaire, non plus linéaire, fondée sur le principe de 'refermer le cycle de vie' des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ».

« L'économie circulaire propose en effet de transformer les déchets en matière première réutilisée pour la réalisation de produits ou pour d'autres finalités. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriels et naturels ne puissent absorber. La boucle est bouclée. Cela représente bien entendu un gain de compétitivité énorme pour les industries qui maîtrisent ainsi leur flux de matières premières » (François Michel Lambert, Président de l'Institut de l'économie circulaire).

Lexique du changement climatique

Les inondations et les mégaincendies qui font l'actualité quotidienne sont les conséquences directes du changement climatique en cours, tandis que des termes tels que l'Anthropocène, l'économie circulaire, la justice climatique, les points de basculement, la transition énergétique et bien d'autres sont désormais à l'ordre du jour.

Il est essentiel de comprendre comment les équilibres naturels changent et comment les modes de vie, de production et de consommation doivent à leur tour évoluer, afin que nous puissions jouer un rôle de premier plan dans la sauvegarde de notre planète.

Nous avons donc besoin d'un langage correct et partagé, pour connaître la signification précise des termes qui tournent autour du changement climatique, en nous appuyant sur les connaissances scientifiques les plus avancées.

Le changement climatique

Les termes « changement climatique » et « réchauffement de la planète » sont utilisés de manière interchangeable, mais ont des significations distinctes, tout comme les termes « météo » et « climat » sont parfois confondus, même s'ils se réfèrent à des situations très différentes à l'échelle spatiale et temporelle.

La météo désigne les conditions atmosphériques qui se produisent localement pendant de courtes périodes, de quelques minutes à quelques heures ou jours, voire quelques années. La pluie, la neige, les nuages, les vents, les inondations ou les orages en sont les exemples les plus connus. Le climat, d'autre part, désigne la moyenne régionale, voire mondiale, de la température, de l'humidité et des précipitations ou d'autres composantes environnementales au cours de saisons, d'années ou de décennies. Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sur des périodes d'au moins 30 ans.

En dessous de ce seuil, en raison d'une moindre disponibilité des données extraites de l'observation, les phénomènes sont scientifiquement considérés comme des séries chronologiques météorologiques et non climatiques.

Le réchauffement climatique est l'augmentation de la température du système climatique de la Terre observée depuis la période préindustrielle (entre 1850 et 1900) en raison des activités humaines – principalement la combustion de combustibles fossiles – qui augmentent les niveaux de gaz à effet de serre piégeant la chaleur dans l'atmosphère terrestre.

Ce réchauffement est le plus souvent mesuré en termes d'augmentation moyenne de la température à la surface de la Terre.

Ce terme est utilisé de manière interchangeable avec le terme de changement climatique, bien que ce dernier fasse référence au réchauffement naturel et anthropique et à ses effets sur notre planète.

Lessico e nuvole

Un guide d'orientation : *Lessico e nuvole : le parole del cambiamento climatico* aide à répondre aux questions posées au début. Le livre en contient environ 220, couvrant plus de 30 domaines différents.

Les contributions ont été rédigées par 82 experts. Il s'agit d'un ouvrage de référence dans le panorama italien des études sur le changement climatique, en particulier pour les étudiants, les enseignants, les journalistes et tous les citoyens.

Les caractéristiques structurelles du lexique répondent à deux exigences complémentaires :

- respecter des procédures et des méthodes scientifiques rigoureuses ;
- s'exprimer clairement par rapport à la complexité du sujet.

Le livre est disponible gratuitement et peut être téléchargé au lien Zenodo :

<https://doi.org/10.5281/zenodo.4276945>.

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le changement climatique est une modification à long terme des conditions météorologiques moyennes des climats locaux, régionaux et mondiaux de la Terre.

Ce terme fait donc référence au large éventail d'effets qui peuvent être observés.

Le changement climatique observé depuis le début du XX^e siècle est principalement dû aux activités humaines, notamment à la combustion de combustibles fossiles, qui augmente les niveaux de gaz à effet de serre piégeant la chaleur dans l'atmosphère terrestre, augmentant ainsi la température moyenne à la surface de la Terre. Les processus naturels peuvent également contribuer au changement climatique, notamment la variabilité interne (par exemple, les modèles océaniques cycliques tels que El Niño et l'oscillation décennale du Pacifique) et les forçages externes (activité volcanique, changements dans la production d'énergie du Soleil ou changements dans l'orbite de la Terre).

Les scientifiques utilisent des observations au sol, dans l'air et dans l'espace, ainsi que des modèles théoriques, pour surveiller et étudier les changements climatiques passés, présents et futurs. Les enregistrements de données climatiques fournissent des indicateurs clés du changement climatique, tels que l'augmentation des températures terrestres et océaniques mondiales, l'élévation du niveau des mers, etc.

L'Anthropocène : de l'Holocène à l'Anthropocène

La période de stabilité, connue par les géologues sous le nom d'Holocène, a vu la naissance, le développement et la prospérité des civilisations humaines. Cette stabilité est aujourd'hui menacée. Depuis la révolution industrielle, une nouvelle ère est apparue, l'Anthropocène, dans laquelle les actions humaines sont devenues le principal moteur du changement environnemental mondial. Les activités humaines font sortir le système terrestre de l'état environnemental stable de l'Holocène, avec des conséquences dangereuses, voire catastrophiques, pour une grande partie du monde.

Pendant l'Holocène, les changements environnementaux se sont produits naturellement et la capacité de régulation de la Terre a maintenu des conditions qui ont permis le développement humain : les températures, la disponibilité de l'eau douce et les flux biogéochimiques sont restés dans une fourchette stable et relativement étroite. Aujourd'hui, en raison de notre dépendance croissante des combustibles fossiles et des formes industrialisées d'agriculture, les activités humaines ont atteint un niveau qui pourrait endommager le système qui maintient la Terre dans l'état holocène souhaitable.

Le résultat pourrait être irréversible et conduire à un changement environnemental abrupt qui pourrait se traduire par un état moins favorable au développement humain. Sans la pression humaine, l'Holocène aurait probablement duré plusieurs milliers d'années.

Le réchauffement climatique

On estime que depuis l'époque préindustrielle, les activités humaines ont augmenté la température moyenne de la Terre d'environ 1°C, chiffre qui augmente actuellement de 0,2°C par décennie. La tendance actuelle au réchauffement est extrêmement probable (plus de 95% de probabilité), elle est le résultat de l'activité humaine depuis les années 1950 et se poursuit à un rythme sans précédent au cours des siècles et des millénaires précédents. Les satellites en orbite terrestre et d'autres avancées technologiques ont permis aux scientifiques d'obtenir une image globale, en rassemblant de nombreux types d'informations sur notre planète et son climat à l'échelle mondiale. Cet ensemble de données, recueillies sur de nombreuses années, révèle les signes du changement climatique.

En savoir plus :

- IPCC — Intergovernmental Panel on Climate Change.
- Homepage - European Commission - The Copernicus Programme.
- Climate Change and Global Warming.
- World Meteorological Organization.
- CMCC Foundation.
- Frontpage | Istituto di Scienze br dell'Atmosfera e del Clima.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- La Stazione Concordia.

Les points de non-retour

Points de basculement du climat (ou points de non-retour), les talons d'Achille du système terrestre sont influencés par l'Anthropocène. Les points de basculement, tels que l'emballage de l'effet de serre, sont des composantes à grande échelle du système terrestre caractérisées par un comportement de seuil.

Lorsque des aspects pertinents du climat s'approchent d'un seuil, ces composantes peuvent être mises dans un état qualitativement différent par de petites perturbations externes. En ce qui concerne le corps humain, les composants de basculement peuvent être décrits comme des organes qui sont sensiblement altérés ou qui cessent de fonctionner normalement si certaines exigences, telles que l'alimentation en oxygène, ne sont pas satisfaites.

Le comportement de seuil est souvent basé sur des processus d'auto-renforcement qui, une fois basculés, peuvent se poursuivre indépendamment de tout forçage ultérieur. Il est donc possible qu'une composante du système terrestre reste "basculée", même si le climat de fond tombe en dessous du seuil. La transition résultant du dépassement d'un point de basculement spécifique du système peut être abrupte ou progressive. Le dépassement des points de basculement individuels a de graves répercussions sur l'environnement et menace les moyens de subsistance.

Langues utilisées

- Français, italien, anglais.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3- modules par activité.

Documents utilisés

- Accaf, *Métoprogramme. "Pour la science", L'adaptation au changement climatique*, Belin 2015.
- Bates, B. C., et al., *Le changement climatique et l'eau*, Document technique publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Secrétariat du GIEC, Genève 2008.
- *Le changement climatique et l'eau*.
- G. Latini, M. Bagliani, & T. Orusa, *Lessico e nuvole: le parole del cambiamento climatico*, II, Università di Torino, 2020.
- <http://doi.org/10.5281/zenodo.4276945>.
- Lo "stato di salute" dei ghiacciai valdostani.
- Cambiamenti climatici in Valle d'Aosta - opportunità e strategie di risposta.
- Ghiacciai VdA.

Vidéos

- *Le changement climatique : comprendre ses causes et ses conséquences pour mieux réagir*.
- *Comprendre le réchauffement climatique en 4 minutes*.
- *Changement climatique : tous concernés !*

- Qu'est-ce que le réchauffement climatique ?
- Quel sera le climat sur La Terre en 2100 / documentaire science et nature.
- Arctique : Le jour d'après - Documentaire.
- Parler du rôle des océans en classe bilingue - Enseigner en DNL et sciences.
- Valle d'Aosta: comincia l'avventura di Alpi 2020.
- Lo "stato di salute" dei ghiacciai valdostani.
- Cambiamenti climatici in Valle d'Aosta - opportunità e strategie di risposta.

Images

- Global Climate Change.
- Welcome to Climate Visuals | Climate Visuals.
- Photo Library — Global Warming of 1.5 °C.
- I ghiacciai della Valle d'Aosta: la carica dei 209 Vda Mon Amour.
- Photos historiques des glaciers de la Vallée d'Aoste.

Objectifs

- Enrichir le vocabulaire.
- Lire et comprendre des documents de types divers.
- Retrouver les données permettant de définir des modèles climatiques.
- Observer et reconnaître les conséquences des changements climatiques.
- Sélectionner et organiser des informations.
- Écrire un article.

Activités

A1 : Les glaciers de la Vallée d'Aoste, hier et aujourd'hui.

- A2 : Changement climatique et fonte des glaciers au Vallée d'Aoste.
- A3 : Le changement climatique : comprendre ses causes et ses conséquences.
- A4 : Créer une série chronologique.
- A5 : Le changement climatique dans notre Région.

A1. Les glaciers de la Vallée d'Aoste : hier et aujourd'hui

Éveil de l'attention

• Mise en œuvre

- Demander aux élèves de retrouver sur une carte vierge de la Vallée d'Aoste l'emplacement et le nom des glaciers et des torrents.
- Demander ensuite aux élèves de chercher sur Internet, à la maison ou dans de vieux livres les photos des glaciers d'antan.

I ghiacciai della Valle d'Aosta: la carica dei 209 Vda Mon Amour.

Photos historiques des glaciers de la Vallée d'Aoste.

A2. Changement climatique et fonte des glaciers au Vallée d'Aoste

• Mise en œuvre

- Passer la vidéo sur les glaciers du Mont Blanc - [Il Monte Bianco e i suoi ghiacciai](#) - et demander aux élèves de noter les informations principales.
- Le recul des glaciers :

Valle d'Aosta: comincia l'avventura di Alpi 2020.

Lo "stato di salute" dei ghiacciai valdostani.

Cambiamenti climatici in Valle d'Aosta - opportunità e strategie di risposta.

- Demander aux élèves d'écrire un article d'information sur le recul des glaciers en Vallée d'Aoste.

A3. Le changement climatique : comprendre ses causes et ses conséquences

- *Mise en œuvre*

- Remue-méninges sur le changement climatique.
- Nuage de mots [Générateur de nuage de mots clés gratuit en ligne](#) et [Générateur de nuage de tags](#).
- Diviser la classe en groupes.
- Chaque groupe regarde la vidéo de son choix et la présente à la classe.
- Veiller à bien définir les mots-clés et à dégager les concepts-clés.

[Le changement climatique : comprendre ses causes et ses conséquences pour mieux réagir. Comprendre le réchauffement climatique en 4 minutes. Changement climatique : tous concernés ! #06: Qu'est-ce que le réchauffement climatique ?](#)

- *Pour aller plus loin*

- [Quel sera le climat sur La Terre en 2100 / documentaire science et nature.](#)
- [Arctique : Le jour d'après - Documentaire.](#)

A4. Créer une série chronologique

- *Mise en œuvre*

- Créer une série chronologique sur des feuilles de calcul (par exemple logiciels comme Excel ou R) : sur l'axe des abscisses (x) saisir la variable de temps (heures ou jour ou semaine ou mois ou année) tandis que sur l'axe des ordonnées (y) la variable est à analyser par rapport au temps (par exemple température, précipitations, etc.).

- Chaque élève choisit un index ou une variable en téléchargeant les données sur une certaine période de temps à partir des sites suivants : [Dataview](#) (Dataset Centro Funzionale Valle d'Aosta - Inscription gratuite requise sur le site : [download - Dataview](#)) ; [Copernicus Climate Data Store](#) (Dataset Copernicus Climate Data Cube -Inscription gratuite requise) ; <https://data.nasa.gov/browse> (NASA Datasets - Inscription gratuite requise).
- Demander aux élèves de chercher des ensembles de données.

Infos pratiques pour l'analyse :

- [Plotting Temperature vs. Time Graph Using Excel.](#)
- [Excel Forecasting Seasonal Data.](#)

En savoir plus :

- [Lo "stato di salute" dei ghiacciai valdostani.](#)
- [Cambiamenti climatici in Valle d'Aosta - opportunità e strategie di risposta.](#)

Observer une tendance

- Observer s'il y a une tendance et apprendre à la modéliser utilisant les données et le logiciel de l'activité précédente [Centre fonctionnel de la Vallée d'Aoste [Dataview](#)].
- Infos pratiques pour l'analyse : [Analisi di Tendenza con Excel](#) (tutoriel en italien) [Advanced Excel : Using Charts and Functions to See Trends](#) (tutoriel en anglais).
- Modéliser le climat [NASA GISS: GISS GCM ModelE](#) (site en anglais).

A5. Le changement climatique dans notre Région

- Effectuer une recherche et une étude qui analysent les effets que le changement climatique a et pourrait avoir sur une certaine région comme la Vallée d'Aoste.

[Attività glaciologica - Fondazione Montagna sicura - Rilievi Glaciologici.](#)

[Ghiacciai.VDA.](#)

- Production écrite : Demander aux élèves de rédiger l'essai argumenté : "Comment le changement climatique pourrait-il affecter notre Région?"

Les preuves scientifiques

Le réchauffement climatique en cours est un fait scientifique sans équivoque.

Les éléments qui nous amènent à cette conclusion comprennent les tendances des températures du sol et de la troposphère, la fonte des glaces continentales et l'élévation du niveau des mers à l'échelle mondiale.

• *Pour plus d'informations*

- [Climalteranti.it.](#)

• *Pour aller plus loin*

- Réaliser des expériences suivies en anglais.

- [Demos & Experiments](#) et - [Classroom Activities | UCAR Center for Science Education.](#)

- Utiliser le site [LOOPY: a tool for thinking in systems](#) pour créer un système de feedback.

- Observer l'exemple à cette adresse URL [Ecole_VdA.](#)

- Télécharger le livre *Lessico e nuvole : le parole del cambiamento climatico* pour une définition

Neuf points de bascule

D'autres points de basculement dans le système terrestre pourraient être déclenchés par des rétroactions auto-renforcées et provoquer une réaction en chaîne en domino. Une telle "cascade de basculement" pousserait le système terrestre dans une nouvelle voie de l'effet de serre.

Les points critiques qui pourraient entraîner de graves conséquences climatiques et d'énormes impacts socio-économiques sont les suivants :

1. Inversion sud des courants de l'Océan Atlantique.
2. Perte de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental.
3. Détérioration de la forêt amazonienne due à l'altération du cycle hydrologique (vers un biome typique de la savane).
4. Déplacement du système de mousson ouest-africain.
5. Dégel du permafrost et libération d'hydrates de méthane dans l'atmosphère.
6. Blanchiment des récifs coralliens.
7. Changement dans le régime de la mousson indienne.
8. Perte de la calotte glaciaire du Groenland.
9. Déplacement de la forêt boréale et augmentation du régime et de l'intensité des perturbations (incendies, attaques de parasites, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive, car d'autres parties du territoire peuvent dépasser le seuil critique.

du Feedback link (c'est-à-dire des mécanismes dans lesquels la cause génère un effet qui influence à nouveau la cause et ainsi de suite) et proposer aux élèves de créer du feedback.

- Télécharger le fichier sur le site [LOOPY: a tool for thinking in systems](#) dans la section *load from file*, cliquer sur *play* et puis sur l'un des cercles pour observer les commentaires.

Augmentation de la température globale

La température moyenne à la surface du globe a augmenté d'environ 1,14 °C depuis la fin du XIX^e siècle, un changement largement dû à l'augmentation du dioxyde de carbone et d'autres émissions anthropiques dans l'atmosphère. La plupart du réchauffement s'est produit au cours des 40 dernières années, les six années les plus chaudes ayant été enregistrées depuis 2014 ; à partir de 2016, on enregistre de plus en plus fréquemment des étés de plus en plus chauds. De plus, dans les années 2016-2020, de nouveaux records sont battus et cette tendance observée semble devenir la norme.

Réchauffement de l'océan et rétrécissement de la calotte glaciaire

L'océan a absorbé une grande partie de ce gain de chaleur et la température des eaux de surface n'a fait qu'augmenter. À l'échelle mondiale, la surface des océans (jusqu'à 100 m) s'est réchauffée de 0,33 °C depuis 1969. La Terre stocke 90% de son énergie supplémentaire dans l'océan. Les calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique ont diminué en masse. Les données de l'expérience de

la NASA sur la récupération de la gravité et le climat montrent que le Groenland a perdu, en moyenne, 279 milliards de tonnes de glace par an entre 1993 et 2019, tandis que l'Antarctique a perdu environ 148 milliards de tonnes de glace par an.

Le recul des glaciers et la réduction de la couverture neigeuse

Les glaciers reculent presque partout dans le monde, y compris dans les Alpes, l'Himalaya, les Andes, les montagnes Rocheuses, l'Alaska et le Kilimandjaro en Afrique.

Les données d'observation de la Terre obtenues par télédétection révèlent que la quantité de neige de printemps dans l'hémisphère nord a diminué au cours des cinq dernières décennies et que la neige fond plus tôt.

Elévation du niveau de la mer et déclin de la glace de mer arctique

Le niveau mondial de la mer a augmenté d'environ 20 centimètres au cours du siècle dernier. Le taux d'élévation de la mer des deux dernières décennies est presque double par rapport à celui du siècle dernier et s'accélère légèrement chaque année. L'étendue et l'épaisseur de la glace de mer arctique ont diminué rapidement au cours des dernières décennies.

Événements extrêmes et l'acidification des océans

Le nombre de records de températures élevées dans le monde a augmenté, tandis que le nombre de records de températures froides a dimi-

Agir sur les modes de vie

Selon les géologues, l'humanité a inauguré une nouvelle ère géologique. L'ampleur des impacts environnementaux des activités humaines, à l'échelle mondiale, a conduit la communauté scientifique à émettre l'hypothèse d'un changement de l'ère géologique. Est-ce parce qu'ils sont trop nombreux que les humains sont la cause de ces déséquilibres biophysiques ? Pour Sandrine Paillard, nous devons avant tout agir sur les modes de vie des plus pollueurs d'entre nous.

L'Holocène, qui a vu la naissance et le développement des civilisations humaines, a été caractérisé par une grande stabilité biophysique sur la planète pendant près de 12 000 ans. L'expansion des terres cultivées, la révolution industrielle et la forte pression démographique, avec leurs conséquences environnementales, nous ont fait entrer dans l'Anthropocène : une nouvelle ère dans laquelle les activités humaines deviennent le principal moteur du changement environnemental à l'échelle mondiale.

Tout au long de l'Holocène, les capacités de régulation du système terrestre ont permis de maintenir les conditions de notre développement : déstabiliser ce système mettrait probablement en danger irréversible l'humanité, son propre développement et même sa survie.

Dix solutions pour lutter contre le changement climatique

Depuis une dizaine d'années, la communauté scientifique s'efforce de définir les limites biophysiques qui permettraient à l'humanité de continuer à se développer. Le dépassement de ces 'limites planétaires' pourrait entraîner des changements climatiques soudains, non linéaires et difficilement prévisibles, qui pourraient s'avérer catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité. Le CO₂ est responsable de 63% du réchauffement climatique et sa concentration dans l'atmosphère est actuellement 40% plus élevée qu'au début de l'industrialisation.

Voici 9 solutions pour lutter contre le changement climatique :

- 1) Changer nos habitudes alimentaires.
- 2) Réduire la consommation de viande (en particulier celle provenant de l'élevage intensif).
- 3) Lutter contre la déforestation et gérer la demande sur nos forêts.
- 4) Préserver les océans.
- 5) Consommer de l'énergie propre.
- 6) Réduire la consommation d'énergie.
- 7) Trier nos déchets.
- 8) Passer à une économie circulaire.
- 9) Étudier de manière approfondie et se poser des questions !

nué depuis 1950. L'Europe a également été témoin d'un nombre croissant d'événements plus intenses.

Depuis le début de la révolution industrielle, l'acidité des eaux de surface des océans a augmenté d'environ 30%. Cette augmentation est le résultat du fait que les humains émettent plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère que celui qui peut être absorbé par l'océan.

Ce dernier a absorbé entre 20% et 30% des émissions anthropiques totales de dioxyde de carbone au cours des dernières décennies (7,2 à 10,8 milliards de tonnes par an).

L'homme a toujours modifié l'environnement et cela a causé des problèmes au cours des siècles, à tel point que certaines sociétés se sont effondrées en raison des dommages causés à l'environnement dans lequel elles vivaient.

Toutefois cette nature destructrice n'est pas qu'humaine. La croissance incontrôlée de tout être vivant finit par détruire le milieu dans lequel il vit. La révolution industrielle a accéléré la vitesse à laquelle nous influençons l'environnement. Les populations ont augmenté, tout comme les élevages et notre soif de ressources. Un certain nombre de chercheurs a commencé à se demander combien de temps cela pourrait tenir. C'est un italien, Aurelio Peccei, qui a eu le premier l'idée de former une équipe, le club de Rome, et de commander une étude au MIT: « Les limites à la croissance ».

Ce livre, publié en 1972, montre que si nous continuons à ce rythme de développement, nous atteindrons les limites de la Terre dans cent ans. Il n'y a pas de croissance infinie sur une planète finie: les ressources ont une limite qui a été calculée par les organisations concernées.

Quelques exemples et quelques chiffres

On évoque le cas de l'effondrement tragique de l'île de Pâques suite à la déforestation complète de son territoire.

À la fin des années 40, 29 rennes ont été abandonnés sur l'île de Saint-Matthieu, dans la mer de Béring. En 1963 il y avait 6000 rennes sur l'île. En deux ans, à cause de l'exploitation excessive des ressources, la majorité des rennes était morte et seulement 43 rennes restaient sur l'île. En 1980 aucun renne n'avait survécu.

Si l'on considère l'ensemble des mammifères sur Terre, seulement 4% sont des espèces sauvages, contre 96% des êtres humains (30%) et du bétail (66%). En même temps, les volailles d'élevage représentent 70% de tous les volatiles.

L'antimoine, le molybdène, le zinc pourraient disparaître d'ici quelques décennies.

Quelques définitions

Dans une économie linéaire la matière entre comme *input* et sort comme *output* en termes de déchets ou de pollution de l'environnement.

Les cycles énergétiques n'existent pas, toute l'énergie utilisée est irré récupérable.

Réduire, réutiliser, recycler.

L'obsolescence programmée est une stratégie que les compagnies utilisent pour limiter la durée de vie des produits pour augmenter leurs ventes.

L'éco-conception consiste à prendre en compte des critères environnementaux dès la phase de conception et jusqu'à la fin du cycle de vie du produit.

La croissance économique est strictement liée à l'utilisation des ressources.

Découpler ces deux tendances (croissance et utilisation des ressources) est nécessaire : dans le cas contraire, nous pourrions subir d'énormes dommages économiques, sociaux et environnementaux. Il faut donc impérativement dépasser le système économique linéaire dans lequel nous vivons et adopter un nouveau modèle de développement économique.

Parmi les nombreuses propositions, l'une d'entre elles est l'économie circulaire, c'est-à-dire une économie qui prolonge la durée de vie des matériaux afin de les revaloriser et de les remettre en jeu en tant que ressource au lieu de les accumuler dans des décharges ou de les disperser dans l'environnement.

Pour que cela soit possible, il faut surmonter une série d'étapes clés, dont la première est de type énergétique. L'énergie ne peut pas être remise en circulation, il est donc essentiel que cette énergie soit renouvelable. La seconde est la nécessité de réfléchir sur les objets tout au long de leur cycle de vie en maximisant leur durée de vie, en rendant illégale l'obsolescence programmée et en utilisant autant que possible des matériaux d'origine naturelle. Les matériaux doivent être facilement séparables pour pouvoir redevenir à leur tour des ressources à la fin de leur cycle de vie.

L'économie circulaire se traduit aussi par l'augmentation des emplois et la réduction des gaz à effet de serre. Cependant, ses problèmes ne sont pas indifférents, de la diversité et de la complexité des objets à l'impossibilité de recycler une série de matériaux.

Une analyse quantitative profonde sur la société peut être menée en considérant le système socio-économique comme un organisme ayant des besoins matériels.

Cette analyse prend le nom d'analyse des flux de matière.

Pour l'Italie les données relatives sont disponibles sur le site ISTAT.

La matière qui est extraite du système naturel et introduite dans le système économique est appelée *input*, la matière qui revient du système économique au système naturel sous forme de déchets ou d'émissions est l'*output*, tandis que l'élément de stock regroupe la partie de matériel qui est immobilisé dans le système économique pendant plus d'un an et y reste avant de devenir un *output*.

L'économie circulaire est une bonne idée, mais elle nécessite aussi d'énergies renouvelables, d'une réduction de la consommation, d'une éco-conception qui prenne en compte toute la filière et la dématérialisation générale de l'économie. Ne pas intégrer ces caractéristiques sera synonyme d'un système encore linéaire.

Approfondissements

Certains produits ne peuvent pas être recyclés ; les matériaux stratifiés et d'autres ne peuvent être recyclés qu'en matériaux de moindre valeur.

Le plastique, par exemple, atteint aujourd'hui un taux de recyclage global de 14% (en Europe 20%).

Le reste est brûlé (24%) ou dispersé dans l'environnement et dans des décharges (62%).

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». (Lavoisier)

La matière est considérée pour sa masse en tonnes.

Les données présentées manquent de flux indirects, qui collectent les matières utilisées pour produire les importations. L'Italie est un importateur net et donc certains impacts sont cachés.

Les matériaux utilisés pour la construction des bâtiments sont un exemple de stockage.

Langues utilisées

- Français, italien, anglais.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents utilisés

Articles

- [4% de mammifères sauvages, le reste n'est que nourriture.](#)
- [Riciclare la plastica ha davvero senso?](#)

Livres

- D. H. Meadows, D. L. Meadows, J. Randers, W. W. Behrens III, *The Limits to Growth*, Universe Book, New York, 1972 : [The Limits to Growth—Now Available to Read On-line!](#) - The Donella Meadows Project.

Vidéos

- À voir : [Dernière alerte](#), film documentaire de E. Cerasuolo.
- [Last Call - Trailer.](#)
- [Pourquoi s'habiller pollue la planète.](#)
- [Empreinte écologique du gaspillage alimentaire.](#)
- [L'impact destructif des téléphones portables et d'internet sur la planète.](#)
- [Les bouteilles d'eau en plastique : quels impacts pour la planète ? - GoodPlanet mag'.](#)

- L'impact de la viande sur l'environnement expliqué en 4 minutes.
- Sans Lendemain - Comprendre les limites de la croissance.
- L'économie circulaire.
- Obsolescence programmée.
- Peut-on se débarrasser du plastique?
- Éco-conception : de quoi parle-t-on?

Outils pédagogiques

- Créez gratuitement votre bande dessinée en ligne.
- Pudeurs enfantines.
- Créateur d'affiche en ligne, facile & gratuit.

Matériels en ligne

- Conti dei flussi di materia.
- Conti dei flussi di materia Scambi con il resto del mondo.
- Emissioni atmosferiche NAMEA (NACE Rev.2) : Raccordo tra totale NAMEA e totale UNFCCC/CLRTAP.
- (BETA): Build a diagram.

Objectifs

- Comprendre le problème des ressources finies.
- Comprendre la notion d'économie circulaire.
- Comprendre les flux de matières de l'économie italienne.
- Imaginer un avenir meilleur.
- Prendre la parole.
- Synthétiser et analyser des données.

Activités

A1 : Le gaspillage et la pollution.

- A2 : Le problème des ressources.
- A3 : L'économie circulaire.
- A4 : La société en tant qu'organisme vivant.
- A5 : Notre vision du monde.

A1. Le gaspillage et la pollution

• Éveil de l'attention

L'objectif est de sensibiliser les élèves aux déchets et à la pollution par le biais de vidéos sur des sujets proches de la vie des adolescents.

- Diviser la classe en groupes.
- Chaque groupe regarde une vidéo et la présente à la classe. Veiller à la prise de parole, au vocabulaire, à la clarté, à la précision, à la richesse du contenu, à la fluidité de l'expression.
- La mode et la pollution, [Pourquoi s'habiller pollue la planète.](#)
- Le gaspillage alimentaire, [Empreinte écologique du gaspillage alimentaire.](#)
- Les téléphones portables, [L'impact destructif des téléphones portables et d'Internet sur la planète.](#)
- Les bouteilles d'eau en plastique, [Les bouteilles d'eau en plastique : quels impacts pour la planète ? - GoodPlanet mag'.](#)
- L'impact de la viande sur l'environnement, [L'impact de la viande sur l'environnement expliqué en 4 minutes.](#)

A2. La problème des ressources

• Éveil de l'attention

Il s'agit de visionner un document déclencheur sur l'utilisation des ressources.

[Last Call - Trailer.](#)

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en 5 groupes.
- Chaque groupe travaille sur une partie de la vidéo suivant le minutage indiqué ci-dessous :
[Sans Lendemain - Comprendre les limites de la croissance.](#)
- Groupe 1 : Introduction à l'exploitation des ressources (de 00:00 à 7:14).
- Groupe 2 : L'énergie (de 7:14 à 17:17).
- Groupe 3 : Les limites de la croissance (de 17:17 à 22:22).
- Groupe 4 : L'alimentation (de 22:22 à 26:40).
- Groupe 5 : La transition écologique (de 26:40 à 34).
- Chaque groupe expose à la classe le contenu de sa partie de vidéo. Veiller à la prise de parole, au vocabulaire, à la clarté, à la précision, à la richesse du contenu, à la fluidité de l'expression.

A3. L'économie circulaire

Pour surmonter le problème des ressources et aller au-delà du modèle de l'économie linéaire, une nouvelle économie a été proposée : l'économie circulaire. L'objectif est de définir les particularités de chaque approche, compte tenu de la notion d'obsolescence programmée, de la nécessité de concevoir les objets avec une vision écologique, des cycles de la matière, du problème de l'énergie et des difficultés liées au recyclage.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes, chaque groupe regarde une vidéo.
- 1. [L'économie circulaire.](#)
- 2. [Obsolescence programmée.](#)

- 3. La difficulté de recycler certains matériaux comme le plastique :
[Peut-on se débarrasser du plastique?](#)
- 4. L'éco-conception :
[Éco-conception : de quoi parle-t-on?](#)
- Chaque groupe retrouve et synthétise les principaux arguments.
- Mise en commun.
- Demander aux élèves de préparer une affiche sur l'économie circulaire ou une bande dessinée en ligne :
[Créez gratuitement votre bande dessinée en ligne. Pudeurs enfantines.](#)
[Créateur d'affiche en ligne, facile & gratuit.](#)

A4. La société comme un organisme vivant

- Les élèves doivent comprendre l'état actuel du système économique et la possibilité d'une transition à la circularité. La société est comme un organisme qui introduit des matières et les expulse.
- Diviser la classe en groupes ou groupes restreints.
- Demander aux élèves de travailler sur les flux de matière.
 - *Flux de matière de l'économie italienne :*
[Conti dei flussi di materia.](#)Il est possible d'explorer le site pour trouver d'autres données intéressantes :
 - *Exportations :*
[Conti dei flussi di materia : Scambi con il resto del mondo.](#)
 - *Emissions :*
[Emissioni atmosferiche NAMEA \(NACE Rev.2\) :](#)

Raccordo tra totale NAMEA e totale UNFCCC/CLRTAP.

- Attribuer un rôle à chaque élève. Les élèves doivent analyser les flux de matière et dire quelle partie de l'économie italienne est circulaire, quelle partie peut l'être et quels sont les éléments qui ne peuvent en aucune manière entrer à nouveau dans un cycle.
- Rôle des élèves dans chaque groupe :
L'élève 1 analyse les *inputs*.
L'élève 2 analyse les *outputs*.
L'élève 3 analyse l'énergie.
L'élève 4 cherche des images pour l'exposé.
L'élève 5 prépare la présentation orale.
- Les élèves peuvent insérer les données dans le diagramme de Sankey (BETA): [Build a diagram](#).
- Analyse et comparaison des résultats obtenus.

A5. Notre vision du monde

Les élèves travaillent de manière individuelle sur leur idée du monde. Ils doivent produire un document écrit, un dessin, une carte conceptuelle qui résume les informations reçues et qui présente des solutions permettant de réduire notre impact sur la planète.

Le budget carbone

Au cours des 800 000 dernières années, la concentration de CO₂ est toujours restée entre 180 et 280 ppm. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, les émissions ont augmenté et dépassent aujourd'hui 410 ppm en 2020. La dernière fois que cette concentration s'est produite, c'était il y a 3 à 5 millions d'années. La température était de 2 à 3 degrés plus élevée, le niveau des océans était supérieur de 10 à 20 m.

Il existe un budget carbone par lequel nous aurons plus de chances de rester en dessous de 1,5°C de réchauffement, un budget pour 2°C etc. Pour 1,5°C, nous ne devrions pas dépasser un total de 320 GtCO₂ de nouvelles émissions. Il suffit de rappeler que les émissions mondiales en 2019 étaient de 36,8 GtCO₂, ce qui signifie que dans moins de dix ans, le chiffre de 320 GtCO₂ sera largement dépassé. L'atmosphère se mélange très rapidement et le CO₂ reste dans l'atmosphère pendant des centaines d'années.

En raison à la fois de notre métabolisme aérobie et de nos actions, l'Italien moyen est responsable de 7 tonnes (7000 kg) de CO₂ chaque année, Américain de 16 tonnes, un Chinois de 6,86 tonnes, un Suisse de 13,51 tonnes. Les citoyens des États du Sahel, en revanche, ont une empreinte carbone inférieure à 0,1 tonne par personne.

La durabilité à l'époque du réchauffement climatique est liée à la quantité de CO₂ émise dans l'atmosphère. Presque chaque activité humaine est responsable d'une certaine quantité d'émissions ; dans notre vie quotidienne, nous entendons souvent des conseils sur la manière de réduire notre impact, mais quels sont les chiffres à retenir ?

Déjà pendant la révolution industrielle, une énorme quantité de gaz a été émise. Les scientifiques ont donc identifié une échelle de grandeur qui, si elle était dépassée, entraînerait probablement un dépassement des "seuils" critiques de température. Ce montant est appelé le "budget carbone". Peu importe où ces gaz sont émis, la concentration de CO₂ est plus ou moins la même partout : au contraire, il est essentiel de comprendre où et qui est responsable de la plupart des émissions afin de les réduire.

Chacun d'entre nous émet du CO₂, parce que nous mangeons, voyageons, achetons des produits, chauffons nos maisons, etc. Changer nos habitudes peut réduire notre impact et il est essentiel d'agir en ce sens. En même temps, le fait de s'attaquer à un problème mondial peut accroître les sentiments d'impuissance ou de culpabilité envers nous-mêmes ou nos proches, ce qui serait contre-productif.

Les industries polluantes sont conscientes de ces effets et tentent, parfois sournoisement, de nous en rendre responsables. Au cours de notre vie, nous aurions la possibilité de réduire une partie des émissions, mais une grande partie des émissions serait encore là. Pourquoi ? Parce qu'en tant que société, nous utilisons des énergies non renouvelables, nous exploitons de grandes quantités de minéraux, nous défrichons des forêts primaires pour faire pousser des cultures destinées à l'alimentation du bétail.

Les externalités négatives de ce que nous achetons sont invisibles pour nous et les coûts économisés sont indirectement payés par l'ensemble de la population. L'action collective est donc essentielle, en raison de l'urgence du problème et des possibilités que l'action peut nous offrir.

L'humanité est la cause du réchauffement climatique et de ses conséquences sociales, et les solutions ne peuvent être que sociales. C'est pourquoi nous devons agir maintenant pour un monde avec moins d'inégalités sociales, alimenté par une énergie verte, avec plus d'emplois pour tous et un niveau de vie plus sain. Il serait très dangereux de ne pas le faire rapidement.

Cette question est d'intérêt mondial et les grandes conférences internationales peuvent établir un cadre pour une action commune à mettre en œuvre sur nos territoires. En tant qu'Italiens et Valdôtains, nous pourrions être parmi les précurseurs d'un avenir meilleur.

La réduction des gaz à effet de serre

Les restrictions mises en place dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19, qui a causé d'énormes dommages économiques, n'ont entraîné qu'une réduction de 4 à 7 % des gaz à effet de serre.

La production est souvent délocalisée et le CO₂, par surcroît, est invisible à l'œil et à l'odorat.

Entre 1988 et 2015, seules 100 industries de combustibles fossiles étaient responsables de 71 % des émissions. Ces carburants bénéficient toujours d'aides d'État et sont soutenus en Italie par 18 milliards d'euros de fonds publics chaque année.

Les conférences internationales (par exemple COP21 à Paris en 2015) ont convenu de réduire les émissions, mais jusqu'à présent les accords conclus n'ont jamais été contraignants pour les États.

Langues utilisées

- Français.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Outils pédagogiques

- [Calculateur d'empreinte écologique | WWF Suisse](#).
- [Écrire une lettre ouverte - LEARN](#).

Objectifs

- Analyser les médias et comprendre les enjeux de l'éco blanchiment.
- Repérer et synthétiser des informations.
- Écrire un article ou un essai argumenté.
- Comprendre les dimensions du changement climatique mondial.
- Connaître mon impact individuel sur l'environnement et ce que je pourrais faire pour le réduire.
- Comprendre la nécessité d'une action collective pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Savoir rédiger un texte s'adressant aux décideurs pour demander avec urgence des mesures respectueuses de la vie de la planète.

Activités

- A1 : L' éco blanchiment et ses enjeux.
 A2 : Comment puis-je réduire mes émissions?
 A3 : Mon [empreinte écologique!](#)

A4 : Une seule planète.

A5 : Multiplier nos efforts.

A1. L'écoblanchiment et ses enjeux

Il est intéressant de noter qu'il est souvent dit à la télévision, sur Internet et dans les journaux que "grâce à vous, nous pouvons faire une différence pour notre planète".

• *Mise en œuvre*

- Demander aux élèves de chercher à la maison ou sur Internet des publicités "vertes".
- Chaque élève présente un produit et dit dans quelle mesure il est respectueux de l'environnement.
- Chercher en ligne les informations sur une entreprise et dire si elle est vraiment "verte" ou si elle a abusé de l'effet marketing.
- Écrire un article qui rend compte de vos recherches et qui souligne le risque d'une communication sans actes.

A2. Comment puis-je réduire mes émissions ?

L'objectif de cette activité est de sensibiliser les élèves à la portée réelle des éco-gestes.

Rappeler que selon la conférence de Paris de 2015 les États ont pris conscience qu'on doit faire tout le possible pour rester au-dessous de 1,5°C. Les scientifiques ont estimé un budget à disposition (budget carbone) qu'on peut encore émettre. Il est possible de rappeler les niveaux actuels des émissions globales, des émissions par personne (en faisant différents exemples par pays) ou bien la quantité des émissions liées directement à l'action des grandes entreprises.

Approfondissements

L'écoblanchiment (= *greenwashing*) est un procédé de marketing utilisé par les entreprises pour se donner une image trompeuse de la responsabilité environnementale. On dépense plus d'argent en publicité qu'en actions environnementales concrètes.

• *Mise en œuvre*

- Demander aux élèves d'écrire les cinq premiers éco-gestes qui leur viennent à l'esprit.
- Diviser la classe en groupes de deux élèves.
- Il s'agit de vérifier sur Internet la portée de ces éco-gestes. Laisser les élèves chercher sans donner des indications pour qu'ils se rendent compte de la diversité des informations et de la difficulté de trouver des données fiables. Ils doivent se demander dans quelle mesure leurs choix peuvent réellement réduire leurs émissions.
- Mise en commun et transcription des résultats.
- Pour chaque geste, transcrire la réduction en termes de CO₂ puis additionner les données pour arriver à la somme totale des éco-gestes.
- Comparer le résultat final à l'empreinte écologique d'un Italien (7 tonnes de CO₂ par année).
- Demander aux élèves de représenter graphiquement ce résultat tout en respectant les proportions.
- Faire en sorte que deux éco-gestes soient représentés : celui qui a la plus grande empreinte écologique et celui qui a la plus faible empreinte écologique.
- Mise en commun, analyse et comparaison des résultats.

A3. Mon empreinte écologique !

Les élèves calculent leur empreinte écologique pour connaître leur impact sur l'environnement.

• *Mise en œuvre*

- Utiliser un calculateur d'empreinte écologique pour obtenir des données plus précises.
- [Calculateur d'empreinte écologique | WWF Suisse.](#)

- Analyser les résultats.
- Poser des questions :
 “Suis-je surpris par ces résultats ? Les cinq choses que j’ai écrites, est-ce que je les changerais ? Que puis-je faire pour modifier mon impression ? Y a-t-il des choses que je pourrais décider de faire ou de ne pas faire ? Y a-t-il une chose à laquelle j’aurais du mal à renoncer ?”
- Mise en commun.
- Refaire le calcul en modifiant les paramètres pour voir combien notre empreinte pourrait peser s’il était décidé d’adopter de nouveaux modes de vie. Il est possible de refaire le calcul en changeant uniquement les cinq éco-gestes choisis dans l’Activité 1.

A4. Une seule planète

• *Éveil de l’attention*

“Si l’ensemble de l’humanité vivait comme un Italien, il nous faudrait l’équivalent de 4,3 planètes pour assouvir notre consommation”.

La Terre est la seule planète dont nous disposons. Comment notre vie devrait-elle changer pour qu’elle soit suffisante pour les quelque 8 milliards de personnes qui l’habitent ?

• *Mise en œuvre*

- A l’aide du calculateur d’empreinte, définir des modes de vie qui limitent l’exploitation des ressources afin qu’une seule planète suffise à nos besoins.
- Rédiger l’essai argumenté : “Sur la base des résultats du calculateur d’empreinte, décrivez le mode de vie durable afin qu’une seule planète puisse suffire à assouvir notre consommation.

La nécessité d’une action collective

La réduction de nos émissions est fondamentale, mais elle aurait à elle seule un effet tangible presque imperceptible à l’échelle de la planète. Pour produire des effets sensibles, l’action doit être collective. Solliciter des représentants institutionnels est l’une des actions les plus importantes en termes d’émissions.

Dites si vous êtes prêt à adopter ces modes de vie et s’il est possible que l’ensemble de la population fasse de même dans les dix prochaines années”.

A5. Multiplier nos efforts : agir auprès des décideurs

Demander aux élèves d’écrire un texte à un décideur pouvant, de par son rôle, multiplier l’efficacité de nos efforts.

Les élèves peuvent choisir d’écrire une lettre ouverte, un courriel, un discours à lire lors d’une manifestation publique ou à prononcer lors d’une réunion privée.

• *Mise en œuvre*

- Le texte peut s’adresser à un représentant du Conseil régional, un parlementaire, un syndic, au directeur d’une industrie polluante, ou bien à un syndicaliste, à des agriculteurs, au directeur de l’école, aux camarades de classe, etc.
- Le texte doit être clair et utiliser le vocabulaire approprié en fonction de son interlocuteur.
- Il faut choisir les arguments sur lesquels appuyer le discours, utiliser les données scientifiques et chercher à impliquer le lecteur.
- Écrire une lettre ouverte : [Écrire une lettre ouverte - LEARN](#).

De nombreux mouvements ont commencé à demander aux gouvernements d’agir plus efficacement contre la crise climatique et écologique. Leurs principaux objectifs sont des émissions nettes zéro et la justice climatique.

L’aspect social de cette crise est crucial : il appelle à un avenir juste et durable et souligne que ceux qui souffriront le plus des conséquences de cette crise sont les plus pauvres et les plus discriminés. Mais comment cela affecte-t-il le progrès humain ? Qui peut et doit agir pour résoudre ce problème ?

Commençons par examiner de près comment cela nous affecte :

- Agriculture et sécurité alimentaire.

Le réchauffement climatique pose des problèmes pour la production agricole, en particulier dans les zones les plus vulnérables d’Afrique, d’Amérique latine et d’Asie du Sud.

- Stress et insécurité liés à l’eau.

La fonte des glaciers a des conséquences désastreuses sur la vie des personnes qui en dépendent. Dans le même temps, de nombreuses régions seront touchées par la désertification et d’autres seront confrontées à des inondations plus fréquentes et plus intenses.

- Élévation du niveau de la mer et catastrophes liées au climat.

Une grande partie de la population mondiale vit dans les zones côtières. Une élévation du niveau de la mer les exposerait en permanence à des inondations.

Quelques informations

Parmi les mouvements de solidarité climatique citons *Fridays for future*, *Extinction Rebellion*, *Youth for climate* et bien d’autres encore.

À cause du changement climatique :

- en 2080 plus de 600 millions de personnes pourraient se trouver en situation d’insécurité alimentaire aiguë.

- 90% des glaciers des Alpes nord-occidentales pourraient fondre avant 2090.

À cause de l’élévation du niveau de la mer :

- des centaines de millions de personnes dans le monde et en Italie plus de 40 villes sont en danger.

Quelques effets

du changement climatique

La destruction des écosystèmes est également liée aux “sauts interspécifiques” (*spillovers*), c’est-à-dire aux sauts de pathogènes d’une espèce à l’autre : la pandémie de Covid-19 en est un exemple.

En Vallée d’Aoste, dans la basse vallée, les jours où la température moyenne dépasse 32°C (jours chauds) pourraient passer de 2 jours actuellement à 15-20 jours en 2050.

Les vagues de chaleur pourraient donc passer de 6 à 10 jours.

200 millions de personnes pourraient devoir se déplacer avant 2050 en raison des effets liés au climat. D’ici 2100, 700 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer en raison de l’élévation du niveau de la mer.

Solutions sociales

Certaines des 100 meilleures solutions pour réduire les émissions sont de nature sociale. L’augmentation de la scolarisation des filles et la promotion des plans familiaux sont les sixième et septième solutions les plus efficaces selon le projet “Drawdown” qui propose des modèles scientifiques pour déterminer la meilleure solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Certaines de ces actions auraient également de nombreux avantages socio-économiques. Pour minimiser les impacts négatifs, nous devons parvenir à des émissions nettes nulles le plus rapidement possible.

En raison de l’inertie du climat les impacts ne sont pas immédiats.

- La crise climatique menace de nombreux écosystèmes, en particulier les plus fragiles. La perte de biodiversité – c’est-à-dire la variété des formes de vie sur Terre – a conduit les scientifiques à annoncer que nous sommes entrés dans la sixième extinction massive, l’unique à être causée par une seule espèce.

- Les chocs climatiques, tels que les vagues de chaleur, vont augmenter et causer plus de morts, tout comme les ouragans, les inondations et les tornades. Les maladies déjà connues vont se propager ; les moustiques porteurs du paludisme et de la dengue, par exemple, peuvent coloniser de nouvelles zones et exposer des centaines de millions de personnes à l’infection.

Implications sociales

Ces dynamiques affectent la vie humaine, réduisant les possibilités de santé et d’éducation, ainsi que l’économie et l’approvisionnement alimentaire. Elles peuvent également entraîner des pressions sociales et des migrations de masse, déclenchant de nouvelles guerres et propageant le terrorisme.

Nous vivons dans un monde globalisé et les effets d’une crise majeure menacent de perturber la vie de toute l’humanité.

La recherche de solutions solidaires offre des moyens pour réduire l’impact du carbone et la pression sociale, en prévenant les catastrophes naturelles et sociales.

Qui devrait agir ?

Les pays les plus riches doivent prendre la tête de la mobilisation: les États-Unis (15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre), la Chine (27%) et l'Europe (10%). Les trois, ensemble, sont à l'origine de plus de la moitié des émissions mondiales. Même s'ils réduisaient leurs émissions à zéro, les problèmes ne seraient que retardés si les autres pays ne faisaient pas de même. Les pays en développement renforcent leur impact pour offrir un niveau de vie plus élevé à leurs citoyens, mais nous avons besoin que leurs progrès se poursuivent de manière durable. Pour ce faire, les pays riches doivent les aider économiquement à atteindre un développement équitable, vert et durable. Une action urgente et à long terme est nécessaire, un grand défi pour les décideurs qui traitent généralement ces problèmes à court terme ne s'inquiétant que des répercussions immédiates.

Citoyens solidaires

Personne ne peut gagner seul !

La coopération internationale est la clé pour résoudre la crise climatique (CC). Chaque pays sera touché et les actions de chacun auront un impact sur l'avenir de tous. La CC est un problème cumulatif et les effets auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont la conséquence des gaz émis dans le monde au cours du XIX^e siècle. Une grande quantité de gaz accumulé d'ici 2100 pourrait faire en sorte que la température moyenne du monde au XXII^e siècle soit de +6 °C : un monde très différent de celui que nous connaissons et potentiellement très dangereux.

Langues utilisées

- Français, italien, anglais.

Classes concernées

- Classes des écoles secondaires du 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activités.

Documents utilisés

Vidéos

- Greta Thunberg, Cop24-Katowice (PI) 2018.
- La justice climatique, c'est quoi au juste?

- 1) Production agricole et sécurité alimentaire :
Les lien entre agriculture et changement climatique.
- 2) Stress hydrique et insécurité :
Le Stress Hydrique : problématique d'avenir.
La problématique du changement climatique et des inondations en Côte d'Ivoire et dans le monde.
- 3) Élévation du niveau de la mer et catastrophes climatiques :
Océan et climat: le niveau monte ce n'est pas une illusion!
Sea level rise - fact & fiction: John Englander at TEDxBocaRaton.
- 4) Ecosystèmes et biodiversité :
La 6^e extinction de masse en cartes.
C'è un mostro nella mia cucina!
- 5) Santé humaine :
Les changements climatiques et la santé.
The Lancet Countdown on Health and Climate Change: 2020 report.
The Six Sector Solution to Climate Change.

Outils pédagogiques

- Cmap Tools. Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles.
- Lire et commenter des données chiffrées - enseignant.
- Jeu de la ficelle.

Articles

Guerres et terrorisme

- Le climat, nouvelle donne pour penser les guerres de demain.
- Comment le changement climatique exacerbe la menace terroriste.

Migrations

- Les migrants climatiques : visages humains d'un dérèglement planétaire.
- Le drame des migrants climatiques.

Matériels en ligne

Images sur le site ABC lien.

Objectifs

- Définir la notion de "justice climatique".
- Repérer des informations et synthétiser des informations.
- Écrire un article ou un essai argumenté.
- Mettre en évidence les façons dont la crise climatique exacerbe les tensions sociales préexistantes.
- Identifier qui doit agir sur la base des responsabilités historiques et des possibilités économiques.
- Comprendre que tout est lié.

Activités

- A1 : Définition de justice climatique.
- A2 : Les conséquences du changement climatique
- A3 : Guerres et migrations: la faute au réchauffement climatique?
- A4 : Qui devrait agir ?
- A5 : Penser global, agir local.

A1. Justice climatique

Définition de la notion de justice climatique.

- *Mise en œuvre*
- Visionner la vidéo de [Greta Thunberg, Cop24-Katowice \(Pl\) 2018](#).
- Trouver les concepts clés de son discours.
- Discuter en classe des causes des changements climatiques et des conséquences possibles.
- Encourager les élèves à utiliser les mots qui expriment les causes et les conséquences (parce que, à cause de, par conséquent, donc, c'est pourquoi...).
- Compléter la définition par le visionnement de la vidéo sur la justice climatique, [La justice climatique, c'est quoi au juste?](#)
- Mise en commun et définition de la notion de "justice climatique".

A2. Conséquences de la crise climatique

Il s'agit de sensibiliser les élèves aux conséquences de la crise climatique par le visionnement de quelques vidéos.

- *Mise en œuvre*
- Faire un remue-méninge sur les conséquences du changement climatique.

- Diviser la classe en 5 groupes.
- Chaque groupe regarde les vidéos suivantes :
 - 1) Production agricole et sécurité alimentaire : [Les lien entre agriculture et changement climatique.](#)
 - 2) Stress hydrique et insécurité : [Le Stress Hydrique : problématique d'avenir. La problématique du changement climatique et des inondations en Côte d'Ivoire et dans le monde.](#)
 - 3) Élévation du niveau de la mer et catastrophes climatiques : [Océan et climat: le niveau monte ce n'est pas une illusion!](#)
[Sea level rise - fact & fiction: John Englander at TEDxBocaRaton.](#)
 - 4) Ecosystèmes et biodiversité : [La 6^e extinction de masse en cartes. C'è un mostro nella mia cucina!](#)
 - 5) Santé humaine : [Les changements climatiques et la santé. The Lancet Countdown on Health and Climate Change: 2020 report.](#)
- Demander aux élèves de retrouver les idées essentielles.
- Lister les conséquences et envisager des solutions possibles.
- Créer une carte conceptuelle (Cmap Tools. [Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles](#)).
- *Pour aller plus loin*
A partir des données rédiger l'essai argumenté : "La crise climatique, fatalité du monde moderne ?"

La justice climatique

Pour aller plus loin

Jeu de sensibilisation à la complexité de la question économique, sociale et environnementale

Mise en œuvre

- Les élèves s'assoient en cercle et se voient assigner chacun un des objectifs de l'Agenda 2030.
- Chaque objectif est écrit sur un morceau de papier et doit être vu par tous les participants.
- L'enseignant donne la pelote de laine à l'un d'entre eux, lui demande de tenir le bout du fil et de lancer la pelote à un élève qui a un objectif sans lequel son objectif ne sera pas atteint.
- Le deuxième élève fait de même et ainsi de suite.
- À la fin, un réseau sera créé entre tous les apprenants, montrant comment tout est connecté.
- L'enseignant peut demander à quelqu'un de serrer ou de desserrer la prise. Cela montrera que l'action sur un objectif donné crée un réseau plus fort, l'inaction, au contraire, affaiblit le système.

- [Jeu de la ficelle](#)

A3. Guerres et migrations : la faute au réchauffement climatique ?

La crise climatique induit des migrations et exacerbe les tensions préexistantes qui pourraient déclencher d'autres guerres à l'avenir, en particulier dans les territoires les plus fragiles.

- *Mise en œuvre*
- Distribuer les articles à la classe.
- Demander aux élèves de résumer l'article de leur choix :
 - Guerres et terrorisme : [Le climat, nouvelle donne pour penser les guerres de demain.](#)
[Comment le changement climatique exacerbe la menace terroriste.](#)
 - Migrations : [Les migrants climatiques : visages humains d'un dérèglement planétaire.](#)
[Le drame des migrants climatiques.](#)
- Mise en commun.
- Essai argumenté :

« Températures extrêmes, dégradations des terres, raréfaction des ressources en eaux... Les dérèglements climatiques jettent sur les routes, jour après jour, un nombre croissant d'enfants, d'adultes, de familles ».

Commentez cette affirmation à l'aide des articles lus sur le même sujet.

A4. Qui devrait agir?

Une fois les conséquences comprises, les élèves sont invités à travailler sur la responsabilité d'agir sur la base de données réelles.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes.
- [Analyser un graphique à partir du site ABC.](#)
- Présenter et décrire les graphiques à partir de la boîte à outils :
[Lire et commenter des données chiffrées - enseignant.](#)

- *Pour aller plus loin*

À partir de ces données, rédiger un article de sensibilisation à la gravité du problème envisageant des solutions et contenant des photos et des graphiques.

A5. Penser Global, Agir Local

- Demander aux élèves de trouver les six secteurs du changement climatique et les solutions à partir du site « six sector solution » de l'UNEP [The Six Sector Solution to Climate Change.](#)
- Retrouver les solutions dans les différents secteurs: gouvernemental, public et privé.
- Créer une carte conceptuelle [Cmap Tools. Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles.](#)
- Diviser la classe en groupes et demander aux élèves d'adapter les mêmes solutions à la Vallée d'Aoste pour chaque secteur d'activité (transports, énergie, bâtiment et villes, agriculture et alimentation, industrie, forêt et consommation des terres).
- Il est possible de demander aux élèves de se concentrer sur les causes :
 - réduction des émissions.Ou les conséquences :
 - atténuation des effets.

- *Pour aller plus loin*

- Jeu de rôle.
- Table ronde au cours de laquelle chaque intervenant propose des solutions.
- Un élève par groupe joue le rôle d'un acteur socio-économique dans les différents domaines et fait sa présentation devant des partenaires.

Section 4

**BIENS
COMMUNS**

**Les biens communs
matériels et immatériels**

Les infrastructures constituant des *biens communs matériels* peuvent être : les équipements urbains et les bâtiments publics, les places, les rues, les aires de stationnement ou de jeux, les espaces verts, le patrimoine culturel et archéologique, les infrastructures au service des technologies numériques.

Au nombre des *new commons* immatériels figurent : la biodiversité et les connaissances, les réseaux sociaux, les espaces de coopération sociale, le paysage (fruit de l'interaction entre l'homme et l'environnement), la sécurité, la confiance, la musique, le patrimoine numérique, le patrimoine de la créativité, les découvertes scientifiques, les développements en biotechnologie, la formulation de médicaments essentiels.

Les *biens communs* sont des biens collectifs, institutionnellement reconnus et non appropriables individuellement, qui font l'objet d'une élaboration normative commune et d'une gestion collaborative de la part de leurs utilisateurs ou bénéficiaires.

Les *biens communs traditionnels* peuvent être naturels ou artificiels : terres agricoles, forêts, pâturages, systèmes d'irrigation, zones de pêche etc. Les modèles de propriété collective varient et sont le plus souvent gérés par les communautés locales.

Les *biens communs mondiaux* sont des ressources environnementales et climatiques fondamentales pour l'humanité, jadis considérées comme accessibles à tous en quantité illimitée mais en réalité non renouvelables et de plus en plus rares. Tout le monde doit y avoir accès et chacun d'entre nous a le devoir de les préserver pour les générations futures.

Les *nouveaux biens communs (new commons)* peuvent être matériels ou immatériels. Parmi les premiers nous avons les infrastructures ou l'approvisionnement des services sociaux (éducation, santé...), tandis que les *new commons* immatériels forment une catégorie très variée.

La concurrence et la coopération

Deux attitudes antithétiques peuvent inspirer notre comportement social et économique : la concurrence et la coopération. Chacune de ces attitudes est utile pour stimuler des énergies productives et l'esprit d'entreprise, mais leurs conséquences sont différentes.

Consorteries, rus et corvées

La colonisation de la montagne a favorisé la naissance dans les Alpes de formes particulières de gestion des biens communs qui se sont développées au fil des siècles.

En Vallée d'Aoste, les systèmes d'irrigation ont notamment été construits et gérés selon la technique caractéristique des "rus". Les consorteries ont été créées et gérées pendant des siècles en tant que formes de propriété commune (domaines collectifs) de forêts et d'alpages.

Le travail collectif obligatoire d'intérêt social qui permettait d'assurer l'entretien a pris le nom de "corvée".

Les autres institutions du commun

De nombreux autres intérêts collectifs faisaient dans le temps l'objet d'une gestion communautaire : l'éducation, par exemple, très largement répandue grâce aux écoles de hameau, la santé par le biais des confréries en mesure d'offrir de l'assistance aux plus démunis, mais aussi la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage à travers les fours et les moulins communs et les laiteries sociales.

La concurrence

La concurrence est une source de stress psychologique et peut conduire à la destruction (ou à la marginalisation) des sujets les moins performants (personnes, entreprises, territoires).

La pratique de la coopération permet à une communauté de se développer, en activant la confiance mutuelle et faisant augmenter le capital social.

Les corvées

Des ouvrages collectifs d'intérêt général ont été construits et entretenus moyennant des corvées, c'est-à-dire des services personnels, volontaires et gratuits, rendus par les membres de la communauté, sans autre compensation que l'utilisation des installations en proportion de leurs droits et de leurs besoins.

Évaluation économique des services des écosystèmes

Les différents types de forêts comprennent les forêts primaires et les forêts dites urbaines.

De nombreuses formes d'exploitation (sylviculture, ligniculture, agro-sylviculture...) se sont développées au fil des siècles. On estime que de nos jours plus d'un demi-milliard de personnes (dont presque la moitié sont des autochtones), vivent dans ou à proximité des forêts, font de la forêt leur cadre de vie et y trouvent des sources de vie et de revenus. Leur richesse écologique est extraordinaire puisque les forêts contiennent près de 80 % de la biodiversité terrestre mondiale.

L'évaluation économique des services des écosystèmes se développe depuis les années 1970 : en 2005, les Nations Unies ont mis en place une "Évaluation des écosystèmes pour le millénaire". La quantification économique des services fournis par la Nature, bien qu'utile pour les décideurs publics, suscite des débats en raison de sa vision trop anthropocentrique.

Les sols

La couche supérieure de la Terre – le 'sol' – est fondamentale pour la vie et doit être considérée pour sa nature intrinsèque et ses qualités productives. L'humanité a occupé des espaces toujours plus vastes de la planète et a produit une consommation excessive du sol. L'exploitation industrielle et les activités agricoles épuisent la fertilité de la terre et nuisent à sa qualité.

La forêt

La forêt est une zone boisée peuplée d'arbres, arbustes et autres plantes associées. Les définitions du terme forêt sont nombreuses en fonction des latitudes et des usages. Si l'étendue est réduite, on parle de forêt ou de bosquet. Pendant des milliers d'années, l'homme a vécu en symbiose avec les forêts, s'y abritant, s'y nourrissant, y trouvant des matériaux de construction, etc.

Les services écosystémiques

Les écosystèmes fournissent de nombreux services que l'on appelle *services écosystémiques*. Il s'agit de la purification de l'air et de l'eau, de l'atténuation des risques de sécheresses et d'inondations, de la détoxification et de l'élimination des déchets, de la formation et du renouvellement de la fertilité des sols, de la pollinisation et de la dispersion des semences, de la lutte contre les parasites des cultures, du maintien de la biodiversité et de la stabilité du climat.

L'eau

L'eau est indispensable à la vie humaine, animale et végétale. Son flux est régi par des cycles et sa présence est essentielle pour la vie sur Terre, où elle est présente sous différentes formes : solide (comme la neige et la glace), liquide (météorologique, de surface ou souterraine, courante ou stagnante) ou gazeuse (vapeur).

Le droit à l'eau

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance du droit à la vie et de tous les droits de l'homme. Plus d'un million d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies liées à l'eau et à l'assainissement.

Guerres de l'eau

Les 'guerres de l'eau' sont des mobilisations sociales déclenchées par les changements climatiques ou par des dynamiques de privatisation des systèmes de gestion de l'eau. On estime que la plupart des conflits qui se déroulent actuellement dans le monde ont une origine directement ou indirectement liée au contrôle des réserves d'eau.

Un élément multifonctionnel

L'eau remplit de nombreuses fonctions matérielles, en tant qu'eau domestique, agricole et d'élevage, industrielle, énergétique, mais aussi des fonctions spirituelles de nature socioculturelle, religieuse, thérapeutique et récréative, sans oublier sa fonction écologique.

Cochabamba

Parmi les 'guerres de l'eau' les plus connues on peut citer la « guerre de l'eau de Cochabamba » (troisième ville de Bolivie), déclenchée par la privatisation du système hydrique municipal par le gouvernement bolivien et par Aguas del Tunari, filiale du groupe nord-américain Bechtel. Les protestations et les violents conflits qui ont suivi ont abouti à l'annulation du contrat de concession du service public et à l'abrogation de la loi prévoyant la privatisation de l'eau en Bolivie.

Manger

Le *Petit Robert* définit 'manger' comme étant l'acte "d'avaler pour se nourrir (un aliment solide ou consistant) après avoir mâché". Bien que la définition soit extrêmement précise, elle est tout de même largement partielle. Manger ce n'est pas simplement avaler de la nourriture ou même se nourrir pour soutenir son corps. Manger est un acte magique (Lévis-Strauss, 1969) par lequel nous "incorporons" le monde en lui montrant ce que nous sommes. Manger est la relation la plus intime que l'homme puisse avoir avec la réalité qui l'entoure, tout en étant l'acte le plus politique qui soit (Michael Pollan, *Il dilemma dell'onnivoro*, Adelphi, Milano 2008).

Acte simultanément local et global, individuel et collectif, manger c'est le miroir qui reflète qui nous sommes et le monde dans lequel nous aimons vivre.

Alimentation

L'alimentation n'est pas simplement "ce que l'on mange", c'est avant tout un "nœud de relations". L'alimentation – un concept beaucoup plus large que l'équivalent anglais "food" – fait référence aux dimensions sociales, biologiques, culturelles, économiques, politiques, historiques, environnementales, hédonistes et artistiques de ce qui nous nourrit.

Système alimentaire

Selon Pothukuchi et Kaufman (1999), lorsque nous parlons de "système alimentaire" nous devons inclure toutes les étapes et tous les éléments (matériels et immatériels) impliqués dans la production, la transformation, le transport, l'achat, la consommation et la post-consommation des produits alimentaires.

Souveraineté et citoyenneté alimentaire

Alors que la "souveraineté alimentaire" fait référence au contrôle, de la part d'une communauté donnée, sur l'ensemble du système alimentaire qui la nourrit, la "citoyenneté alimentaire" renvoie au contraire à l'attitude de tout mangeur qui, au travers de ses choix, exprime son engagement social ainsi que sa volonté de promouvoir un système alimentaire plus durable sur le plan social, économique et environnemental.

Une catégorie juridique à part entière ?

La Constitution italienne nous présente la propriété uniquement sous forme publique et privée (art. 42). Cependant, une perspective ouverte à la construction de biens communs est présentée à l'art. 43 pour tous les biens d'utilité générale.

Le Code civil

Le Code civil non plus ne reconnaît pas une catégorie juridique spécifique de biens communs, mais d'importantes initiatives ont été lancées pour codifier la propriété des biens communs : parmi celles-ci, il y a lieu de rappeler les travaux de la "Commission Rodotà", qui a formulé une proposition de loi spécifique.

La reconnaissance par la loi des domaines collectifs

La l. 20 novembre 2017, n° 168 reconnaît, en application de la Constitution, tout domaine collectif (comme nos consorceries), quelle que soit sa dénomination, en tant qu'ordre juridique primaire des communautés originaires, doté de la capacité d'agir en autonomie et de gérer son patrimoine naturel, économique et culturel sous forme de « copropriété intergénérationnelle ». C'est l'émergence, ou pour mieux dire la résurgence, d'un troisième type de propriété : une propriété à mi-chemin entre le public et le privé.

Les articles 42 et 43 de la Constitution

ART. 42 de la Constitution
« La propriété est publique ou privée. Les biens économiques appartiennent à l'État, à des organismes ou à des particuliers ».

ART. 43 de la Constitution
« Dans des buts d'utilité générale, la loi peut réserver originairement ou transférer, [...] à des établissements publics ou à des communautés de travailleurs ou d'usagers, des entreprises ou des catégories d'entreprises déterminées qui concernent des services publics essentiels ou des sources d'énergie ou des situations de monopole et qui ont un caractère d'intérêt général supérieur ».

Rival et exclusif

Un bien est "rival" lorsque la jouissance de ce bien par X empêche la jouissance du même bien par Y ou par toute autre personne.

Ainsi, par exemple, une pomme fait l'objet d'une "propriété rivale" en ce sens que, si X la mange, Y ne pourra pas la manger à son tour.

Une propriété "exclusive", en revanche, est une propriété qui prévoit le droit d'exclure autrui de sa jouissance. Ainsi, par exemple, le wifi est un bien "exclusif" car si je dispose de mon propre wifi personnel, je peux à tout moment, par l'insertion d'un mot de passe, exclure toute autre personne de son utilisation.

Les biens communs

La notion de "bien commun" est une notion polysémique. Alors que pour certains (économistes et juristes) les biens communs sont essentiellement des ressources rivales et non excluables, pour d'autres (socio-anthropologues, historiens et spécialistes de sciences politiques) ils constituent une manière spécifique d'organiser la vie en commun, une gouvernance communautaire. Le concept, apparemment nouveau et à la mode aujourd'hui, nous vient de loin. Les biens communs existaient déjà en Europe au début du Moyen-Âge, ainsi qu'en Amérique avant l'arrivée des Européens, en Inde et même au Japon. On peut comparer la façon dont les biens communs sont appréhendés aujourd'hui à notre manière de concevoir l'agriculture biologique, pratiquée depuis des millénaires mais "redécouverte" et mieux comprise dans ces dernières décennies.

Une triade conceptuelle

Les biens communs évoquent une triade conceptuelle : une *ressource* (matérielle ou immatérielle), une *communauté* d'individus (proches ou lointains) et un *ensemble de règles* par lesquelles la communauté décide comment gérer la ressource.

Les biens communs en Vallée d'Aoste

L'appropriation et la gestion des paysages alpins au fil des siècles ont été possibles, en particulier dans nos montagnes, grâce à une solidarité étroite et bien organisée dans la gestion des biens communs. Grâce à l'association communautaire des villages, les principaux

biens naturels tels que l'eau, les forêts et les alpages ont été gérés conjointement et des fonctions essentielles telles que la transformation des produits de la terre, l'élevage, les fours à pain et les moulins ont été remplis.

Les relations démocratiques propres aux institutions des communs et leurs procédures participatives ont également inspiré l'organisation administrative de nos communautés et ont produit des institutions sociales dynamiques et durables. Cette solidarité organisée a aussi accompagné et soutenu les valdôtains dans leur émigration vers d'autres pays.

Un bien commun exemplaire : la consortherie

La consortherie est un domaine agraire ou forestier collectif, unitaire et indivisible, appartenant conjointement à un nombre élevé de titulaires ou de personnes habitant le même village. Parfois régie par le statut d'organisme d'intérêt public, elle est le plus souvent organisée sous forme libre. Chaque membre a des responsabilités et des devoirs codifiés par des statuts et des règlements et jouit du bien communautaire dans la proportion établie.

L'eau en commun : les rus

La captation, l'adduction et la répartition de l'eau ont été réalisées en Vallée d'Aoste de façon communautaire, notamment sous la forme caractéristique des rus (canaux artificiels) construits depuis le Moyen-Âge pour l'irrigation. Certains rus sont d'authentiques chefs-d'œuvre de génie hydraulique de nos ancêtres.

Huit principes de gouvernance pour les biens communs

Selon Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie 2009, il existe huit "principes fondamentaux" qui sous-tendent la création et le maintien de ressources de propriété commune. Ces principes peuvent être résumés comme suit :

- des limites nettement définies des ressources et des titulaires y ayant droit,
- des règles adaptées aux besoins et conditions locales,
- un système permettant aux individus de participer à la définition et à la modification des règles de gestion,
- une gouvernance efficace et responsable,
- un système de sanctions graduées,
- un système peu coûteux pour la résolution des conflits,
- la reconnaissance par les autorités externes de l'autonomie d'organisation, régulation et gestion,
- une éventuelle organisation à plusieurs niveaux dans la gestion des ressources communes.

Les rus

Il y a plus de 1700 rus en Vallée d'Aoste et près d'un tiers d'entre eux est encore utilisé.

Disparition des écoles de hameau

La suppression, dans les années 1920, des écoles de hameau s'inscrivait dans la logique de diffusion de la langue nationale au détriment du particularisme linguistique francophone local.

Consortiums

Les Consortiums d'Amélioration Foncière (CAF) sont des organismes modernes de droit privé reconnus d'intérêt public et sans but lucratif. Ils sont créés pour l'exécution, l'entretien et le bon fonctionnement des travaux d'amélioration foncière (irrigation, aménagement et protection des sols, etc.). Les CAF sont constitués à l'initiative des particuliers ou de l'autorité publique pour des travaux d'aménagement du territoire. Les dépenses et les contributions pour les travaux communs sont réparties parmi les propriétaires des fonds concernés.

Les écoles de hameau

À partir du XVII^e siècle, un vaste réseau d'écoles de village autogérées (plus de trois cents réparties dans des hameaux isolés) s'est étendu à toute la Vallée d'Aoste, garantissant un niveau très élevé d'alphabétisation pour filles et garçon. L'éducation de base, autrefois prérogative du clergé et des classes nobles, est ainsi devenue patrimoine collectif de la communauté.

Laiteries sociales, fours et moulins

Comme la plupart des ménages ruraux possédaient très peu de bétail, la production fromagère reposait sur des mécanismes collectifs de production de la tomme et de la fontine en utilisant la laiterie à tour de rôle, selon un calendrier hebdomadaire basé sur la quantité de lait produit par chaque ménage. La même procédure était suivie pour moudre le grain ou cuire le pain dans les fours du village.

Les corvées anciennes et modernes

L'entretien des ouvrages collectifs avait lieu traditionnellement sous forme de corvée, un service personnel, volontaire et gratuit, rendu par les membres de la collectivité, de manière occasionnelle ou récurrente, pour une courte période et sans rémunération. L'origine de certaines corvées régulières, comme l'entretien des rus, est très ancienne et codifiée et remonte parfois à l'époque féodale. La réalisation des travaux est une occasion de rencontre, d'agrégation sociale et de célébration. Aujourd'hui, l'organisation des corvées apparaît à nouveau comme le témoignent les ré-

centes corvées écologiques (ramassage des déchets) et les corvées urbaines à l'initiative des commerçants et des habitants de certains quartiers.

Évolutions récentes

Dans les temps modernes, de nouvelles formes de coopération se sont développées allant du crédit social à la mutualité en passant par les sociétés coopératives de travail. De nombreuses formes de solidarité sont de nos jours structurées par des associations de solidarité à but non lucratif. De plus en plus de familles participent aux réseaux de consommation responsable et équitable tels que les groupes d'achat solidaires (GAS). Ce sont là de nouvelles formes d'économie circulaire fondées sur la relation directe et solidaire entre producteurs et consommateurs.

Du matériel à l'immatériel

Les biens communs ne sont pas seulement des ressources matérielles (eau, terrains agricoles, moulins ou espaces verts urbains). Ce sont aussi des ressources immatérielles qui vont de l'entraide à la solidarité, de la culture et à la connaissance. Les biens communs numériques, tel Wikipédia par exemple, se développent aujourd'hui sur le Web sous la forme de ressources digitales, librement accessibles et collectivement gérées.

Les communs urbains

Dans une société qui ne s'inspire pas uniquement des principes d'appropriation et de concurrence, c'est-à-dire dans une société du partage, les communs urbains sont les graines de la démocratie locale. Nos villes sont confrontées à des inégalités sociales marquées et à une crise climatique croissante.

Pour faire face à ces défis, des initiatives citoyennes se traduisent en pratiques d'action collective et se multiplient pour gérer en commun à l'échelle locale des ressources essentielles : espaces publics, jardins partagés, bibliothèques communautaires, de logements, services urbains gérés en association. La ville de Bologne est l'exemple réussi d'une ville qui a su multiplier les espaces communs et régler, par le biais d'un Règlement spécial, la collaboration sur base égalitaire et participative entre citoyens et administration (Règlement sur la collaboration entre les citoyens et l'administration pour le soin et la régénération des biens communs urbains).

Open Data et Creative Commons

Les données ouvertes (*open data*) sont des ressources numériques librement accessibles, utilisables et distribuables. Linux, par exemple, est un logiciel en libre accès et, plus important encore, peut être modifié par n'importe qui. Il est régi par une licence *Creative Commons*.

Langues utilisées

- Italien, français.

Classes concernées

- Classes de l'école secondaire de 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents à utiliser

Sites internet

- [Autonomie Beni Comuni](#).
- [I rus della Valle d'Aosta](#).
- [I rus valdostani: una storia tutt'altro che scontata](#).
- [La Société de laiterie de Plan d'Introd](#).
- [Forni | LOPANNER - Il Pane Delle Alpi - 3/4 ottobre 2020](#).

Articles

- [Les rus de la Vallée d'Aoste au Moyen Âge](#).
- [Rivista "Environnement"](#).
- [Les rus à Aoste : La Storia della Mère des Rives](#).
- [Plan de la ville d'Aoste en 1730, d'après l'Historique de la Vallée d'Aoste de Jean-Baptiste de Tillier](#).
- [Écoles de hameau](#).
- [Aperçu historique sur le Val d'Aoste et sa politique linguistique](#).
- [Latterie turnarie](#).
- [Les moulins | Vallée d'Aoste](#).

Vidéos

- [Intervista a Stefano Rodotà](#).
- [Cosa sono i Beni Comuni?](#)

Objectifs

- Connaître l'histoire et l'importance des biens communs.
- Retrouver et synthétiser des informations à partir de documents authentiques.
- Écrire un article.
- Créer une capsule vidéo.
- Créer une affiche pour présenter des informations.
- Enrichir le vocabulaire.

Activités

A1 : Définition des biens communs.

A2 : La consortherie.

A3 : Les rus.

A4 : Les écoles de hameau.

A5 : Laiteries, fours et moulins.

A1. Définition des biens communs

Les élèves devront retrouver la notion et la fonction de biens communs à partir des documents proposés.

- *Mise en œuvre*

Définir la notion de bien commun sur la base des documents suivants.

- [Intervista a Rodotà](#).

- [Cosa sono i Beni Comuni?](#)

- Mise en commun.

- Demander aux élèves de proposer une liste de biens pouvant être considérés comme des "biens communs".

A2. La consortherie

Il s'agit de comprendre la fonction et l'organisation de la consortherie et d'apprendre les techniques de rédaction d'un article.

Wikipédia

Wikipédia est un bien commun ? Le projet encyclopédique de Wikipédia est bel et bien devenu un bien commun de l'humanité.

De nombreux enseignants voudraient refuser à leurs élèves l'accès à Wikipédia, puisque cette encyclopédie est très (trop ?) facilement accessible (et récupérable ...), parfois inexacte et ne fait pas "autorité".

Néanmoins, nombre d'entre eux l'utilisent comme source primaire d'information : mieux vaut donc les préparer à un meilleur usage de cet outil, désormais incontournable dans nos pratiques habituelles d'information.

Dans une perspective d'écologie cognitive, l'éducation citoyenne devrait accroître la capacité critique des jeunes générations par rapport aux informations et aux connaissances acquises par le moteur

. La particularité de Wikipédia est que chacun peut éditer et modifier son contenu, contribuant ainsi à une œuvre collective de la science : la co-construction des savoirs (encyclopédiques ou non) est finalement l'une des clés de notre avenir.

- *Mise en œuvre*

- Définir la consortherie valdôtaine à partir de l'article de Wikipédia :

[Consorteria valdostana](#).

- Imaginer ou faire une interview à un président de consortherie.

- Demander aux élèves de rédiger les questions.

- Préparer l'interview par la mise en commun des questions.

- Rappeler l'importance de la prise de notes.

- Écrire un article pour un journal francophone sur les fonctions et l'organisation des consortheries en Vallée d'Aoste.

Documents à utiliser

- [Autonomie Beni Comuni](#).

A3. Les rus

Les élèves prennent conscience du patrimoine touristique et culturel de leur ville ou village par la recherche et la mise en valeur des rus.

- *Mise en œuvre*

- Repérer et visiter les rus de votre Commune (Unité de communes).

- Demander aux élèves de créer une capsule vidéo à usage touristique de 2-3 minutes sur les rus de leur Commune.

Documents à utiliser

- [Les rus de la Vallée d'Aoste au Moyen Âge](#).

- [Rivista "Environnement"](#).

- [I ru della Valle d'Aosta](#).

- [I ru valdostani: una storia tutt'altro che scontata](#).

- [Les rus de la ville d'Aoste : Storia](#).

- [Plan de la ville d'Aoste en 1730](#), d'après l'*Historique de la Vallée d'Aoste* de J.-B. de Tillier.

A4. Les écoles de hameau

La connaissance est un bien commun. Autrefois, c'étaient les écoles de village qui garantissaient ce statut : aujourd'hui c'est Wikipédia ?

- *Mise en œuvre*

- Demander aux élèves de faire des recherches sur les écoles de hameau.
- Écrire ou approfondir une section de Wikipédia sur les écoles de hameau de la Vallée d'Aoste. L'article doit parler de leur histoire, de leur répartition sur le territoire, de leur fonction et de leur importance pour l'alphabétisation d'une région de montagne.

Documents

- R. Louvin, *La peculiarità della scuola valdostana tra Ottocento e Novecento*, in R. Genre e C. Tron (a cura di), *Il sistema scolastico in Val Chisone prima e dopo l'unità d'Italia*, LA-Reditore, Perosa Argentina 2012.
- [Écoles de hameau](#).
- [Aperçu historique sur le Val d'Aoste et sa politique linguistique](#).

A5. Laiteries, fours et moulins

Sensibiliser les étudiants à l'importance de la gestion des biens collectifs dans l'histoire et aujourd'hui.

- *Mise en œuvre*

Éveil de l'attention

- Demander aux élèves de parler d'éventuelles

Les réseaux locaux

Les organisations bénévoles et les associations de promotion sociale agissant en Vallée d'Aoste (presque une centaine) sont regroupées au sein du Coordinamento Solidarietà Valle d'Aosta (CSV onlus). Le bénévolat organisé joue un rôle de collaboration et de citoyenneté active, pour la suppression des inégalités de toute nature et pour l'intégration et l'insertion de tout un chacun dans la communauté valdôtaine.

Les entreprises coopératives valdôtaines sont réunies au sein de la Fédération des coopératives valdôtaines qui leur fournit des services importants à des coûts compétitifs dans un esprit mutualiste. Les consorzieries valdôtaines ont créé tout récemment un réseau structuré d'information et de solidarité.

expériences de cuisson du pain dans le village.

- Photographier ou chercher en ligne des photos de biens communs au Vallée d'Aoste comme les laiteries, les fours et les moulins.
- Lire les documents et réfléchir à la question suivante : pourquoi la gestion collective de ces ressources était-elle essentielle dans le passé, alors qu'elle ne semble nécessaire aujourd'hui ?
- Créer une affiche publicitaire qui promeut un bien commun et qui souligne les différences entre hier et aujourd'hui ([Créateur d'affiche en ligne, facile & gratuit](#)).

Documents

- [La Société de laiterie de Plan Introd](#).
- [Laiterie turnarie](#).
- [Forni | LOPANNER - Il Pane Delle Alpi - 3/4 ottobre 2020](#).
- [Les moulins | Vallée d'Aoste](#).

Boschi, foreste e selve

Il bosco è un bene di cui l'intera collettività gode, indipendentemente dalla proprietà. "La foresta è espressione emblematica dell'ambiente e della sua multifunzionalità; della molteplicità e dell'equilibrio dei valori che esso propone nel passato, per il presente e per il futuro". (G. M. Flick, M. Flick, 2020)

Lo Stato italiano riconosce l'importanza assunta dal bosco nella tutela idrogeologica, nella definizione del paesaggio, nella conservazione della biodiversità. Il D.lgs. 34/2018, Testo Unico Forestale (TUF), definisce in maniera univoca per tutto il territorio nazionale i parametri che descrivono cos'è il bosco equiparando i termini bosco, selva e foresta. Lo Stato garantisce la tutela paesaggistica e idrogeologica delle foreste italiane la cui gestione è in capo alle Regioni. Questo quadro normativo è il più completo ed incisivo a livello europeo e garantisce che qualsiasi intervento in area boscata sia preventivamente autorizzato ed eseguito nel rispetto di normative europee, nazionali e regionali.

Il patrimonio forestale italiano è in continua crescita e per la sua più ampia tutela sono previsti strumenti gestionali per mantenere o migliorare le funzioni assolute dal bosco.

I tagli di utilizzo del bosco per l'approvvigionamento di legname o per la sua rinnovazione sono strumenti attraverso i quali si attua la gestione e non assimilabili al termine *deforestazione*, la cui accezione negativa rimanda a interventi in aree del mondo ove il taglio del bosco avviene in maniera indiscriminata.

Boschi e servizi ecosistemici

I boschi non hanno bisogno dell'uomo, ma sono indispensabili per i servizi ecosistemici che svolgono: protezione del territorio, produzione di beni, erogazione di benefici sociali e conservazione della biodiversità. Sovente ci si accorge delle foreste e delle funzioni che erogano solo quando vengono a mancare (es.: protezione idrogeologica). Alcuni servizi sono intrinseci nell'esistenza stessa del bosco, altri possono essere incrementati mediante l'intervento antropico.

L'uomo può intervenire per migliorare e massimizzare alcune funzioni rispetto ad altre mediante interventi selvicolturali mirati e pianificati.

I "Bois de ban" in Valle d'Aosta

La funzione di protezione in senso lato è svolta in modo generico da tutti i popolamenti forestali, ad esempio nei confronti dell'erosione superficiale e nella regimazione delle acque superficiali.

Quando le foreste svolgono una funzione di mitigazione nei confronti di caduta e rotolamento massi, colate di fango e distacco di valanghe e si collocano a monte di insediamenti umani o di vie di comunicazione, vengono definite *foreste di protezione diretta*.

A partire dal XIV secolo, in Valle d'Aosta vennero emanate apposite norme per tutelare i boschi aventi funzione protettiva, individuando i "Bois de Ban" o "Bois bannis" o ancora le "Forêts de la Sauvegarde".

I boschi nel mondo, in Italia e in Valle d'Aosta

Il 31% della superficie del pianeta è ricoperta da foreste e oltre 1,6 mrd di persone dipendono dalle foreste per la loro vita.

Il 36,44% della superficie nazionale è ricoperta da boschi (10,9 milioni di ettari).

I boschi in Europa, Italia e Valle d'Aosta sono in continua crescita; per contro, la deforestazione accelera nei paesi poveri del mondo.

Di chi sono i boschi?

In Italia la proprietà boschiva è per il 34% pubblica e il 66% privata.

In Valle d'Aosta il 39% dei boschi è di proprietà pubblica e il 61% appartiene a privati. Le diverse forme di dominio collettivo (incluse le nostre "consorterie") detengono circa il 27% del patrimonio boschivo nazionale.

Forestazione urbana

Parchi, giardini ed aree verdi non sono computati nelle superfici forestali. Col termine "forestazione urbana" ci si riferisce ad interventi finalizzati a creare foreste in aree urbane e periurbane nelle città metropolitane.

Green Deal

Gli interventi previsti nel quadro del *Green Deal* europeo, nel periodo 2020-2026, tenderanno ad assicurare la tutela della biodiversità, a incrementare e migliorare la funzionalità ecosistemica e ad incrementare la salute e il benessere dei cittadini.

Un bene mutevole nel tempo

Le foreste da sempre contribuiscono a delineare il paesaggio e ad un occhio non tecnico possono sembrare immutabili nel tempo, ad eccezione delle variazioni cromatiche autunnali, ma esse sono un ecosistema in continua evoluzione. La loro composizione e distribuzione varia nel tempo assecondando i cambiamenti sociali in stretta connessione con la storia e l'economia locale e globale.

L'attività antropica, l'espansione dell'agricoltura, il pascolo, l'attività mineraria, i periodi bellici hanno influito sulla distribuzione delle aree boscate fin dai primi insediamenti umani, in una continua mediazione tra interessi contrapposti. Alla fine del 1800 i boschi occupavano solo l'8% del territorio valdostano; oggi rappresentano il 30% della superficie (considerando che per quota e orografia gran parte del territorio non è idoneo a ospitare una copertura vegetale). La stretta connessione tra uomo e bosco si evidenzia nei numerosi atti normativi che storicamente hanno regolamentato l'uso delle foreste e ne hanno evidenziato "l'orizzonte di bene comune" (*Charter of the Forest* del 1225, complemento della *Magna Carta* elaborata nel 1215 in Inghilterra).

Saper leggere e interpretare il territorio osservando le foreste, la loro composizione, la loro struttura e la copertura attuale è lo strumento attraverso il quale il cittadino può assumere maggior consapevolezza della variabilità del paesaggio e del contesto in cui vive. Un approccio storico permette di contestualizzare azioni ed interventi, scindendo gli aspetti emozionali dal giudizio tecnico sulla gestione forestale.

Foreste e illegalità

Il commercio illegale di legno rappresenta uno dei rami principali dell'eco-criminalità. L'abbattimento e la vendita di legname proveniente da tagli illegali non solo distrugge preziosi ecosistemi, ma colpisce l'economia degli Stati fragili e ribassando i prezzi di mercato danneggia le imprese che rispettano la legge. È dunque necessario essere coscienti che, l'acquisto di legname e di prodotti derivati può influire a livello globale sulla tutela e la conservazione delle foreste.

Si stima che il commercio illegale del legno rappresenti dal 15 al 30% del mercato mondiale.

Il Reg. UE n. 995/2010 (EUTR – *Due Diligence*) vieta la commercializzazione di legno e prodotti derivati di provenienza illegale nell'Unione Europea e si applica al legname e a molti prodotti derivati, incluso quello prodotto all'interno dell'UE. Chi taglia e commercia legname in UE deve dimostrare la legalità e la tracciabilità della materia prima. L'Italia è uno dei principali produttori mondiali di prodotti del legno (mobili, arredi) ed importa oltre 2/3 del fabbisogno di legno grezzo. Per il semplice acquirente non è facile sapere se il prodotto che acquista è di provenienza illegale, ma esistono certificazioni di gestione forestale sostenibile che garantiscono la provenienza del legname da foreste correttamente gestite dove si promuovono i valori ecologici, sociali ed economici (PEFC, FSC,...).

Foreste tra mito e fantasia

Nel mito, a qualsiasi latitudine e in ogni continente, gli alberi e la foresta sono elementi onni-

Selvicoltura

La selvicoltura è la scienza che studia l'impianto, la coltivazione e l'utilizzazione dei boschi ed è finalizzata ad ottenere i benefici attesi dai boschi nel rispetto del mantenimento dell'ecosistema.

Ha come obiettivo il raggiungimento del massimo equilibrio ecologico che corrisponde alla massima efficienza del «sistema bosco» e quindi alla massima produttività del bosco stesso (intendendo per produttività la produzione di benefici e non la mera produzione economica).

Bosco e società

Nell'interazione uomo-bosco sono numerosi i soggetti che di professione agiscono in vari ambiti, tra questi:

- i *decisori politici* che definiscono gli obiettivi da perseguire europeo, nazionale e regionale;
- i *ricercatori* che studiano nuove metodologie di gestione dei boschi e le interazioni bosco-territorio;
- i proprietari forestali;
- i *Dottori forestali e Dottori agronomi* che operano le scelte selvicolturali e pianificano la gestione dei boschi, sia come liberi professionisti che nella pubblica amministrazione;
- le *imprese forestali* che traggono il loro reddito dall'utilizzo del bosco;
- gli *addetti al controllo* che verificano il rispetto delle norme (Corpo forestale valdostano in Valle d'Aosta e Carabinieri forestali nel resto d'Italia);
- le *guide della natura*, che accompagnano gli escursionisti alla scoperta dei boschi.

presenti. Al bosco si associano le idee di riparo, rifugio e fonte di sostentamento; sono concetti dell'immaginario che trovano riscontro storico, ad esempio nell'Inghilterra del '700 dove i poveri a seguito della privatizzazione delle terre (*enclosures*) cercavano sostentamento, ma anche nelle economie primitive e delle popolazioni amazzoniche che si approvvigionano di cibo nella foresta. Di contro, sovente il bosco, inaccessibile, chiuso e buio, è immaginato come luogo del mistero, rifugio di briganti e abitato da esseri soprannaturali.

L'albero e la foresta sono da sempre interconnessi con l'uomo, che vi ritrova la rappresentazione della vita, del rinnovamento, della resistenza e della resilienza. Queste idee sono trasfuse nel mito e nelle culture popolari veicolando concetti di stabilità, fertilità, protezione e abbondanza celebrati e rappresentati in ogni forma intellettuale e artistica.

Lingue utilizzate

- Italiano, francese, inglese.

Classi di riferimento

- Classi secondarie di 2° grado.

Durata

- 2-3 moduli per ogni attività.

Documenti utilizzati**Libri / Guide**

- G. Vacchiano, *La resilienza del bosco. Storie di foreste che cambiano il pianeta*, Mondadori, 2019.
- G. M. Flick e M. Flick, *Elogio della foresta, Dalla selva oscura alla tutela costituzionale*, Il Mulino, 2020.
- AAVV., *Uomini e boschi in Valle d'Aosta*, Regione Autonoma Valle d'Aosta, Tipografia Valdostana, Aosta 1997.
- C. Letey (par les soins de), *Les arbres monumentaux de la Vallée d'Aoste : à la découverte de nos patriarches végétaux*, Imprimerie valdôtaine, Aoste 2001.
- D. Zovi, *Alberi sapienti, antiche foreste*, UTET 2018.
- A. A. Hofman, *I forestali oggi non capiscono*, Lombardi editori, 2015.
- A. Bétemps, *La forêt et l'arbre en Vallée d'Aoste entre réalité et magie*, in "Nouvelles du Centre d'études francoprovençales René Willien", 1996.
- J. Giono, *L'homme qui plantait des arbres*, Folio Cadet, 1993.

Articoli / Documenti

- [Global Forest Resources Assessment 2015 - How are the world's forests changing?](#)
- [L'Italia e il record di crescita delle foreste: un milione di ettari in 30 anni.](#)
- C. Letey, *Aspetti storici e normativi sulle foreste e sulla selvicoltura in Valle d'Aosta*, "L'Informatore Agricolo", Anno 24, n. 4, 2008. ("L'Informatore Agricolo - L'Informateur Agricole")
- C. Letey, *Aspetti storici e normativi sulle foreste*, "L'Informatore Agricolo", Anno 24, n. 5, 2008. (L'Informatore Agricolo - L'Informateur Agricole).
- [Pourquoi l'origine légale du bois est-elle importante.](#)
- [Foreste e biodiversità.](#)
- [Benefits of urban trees.](#)

Sitografia

- [Dix choses que vous ne savez peut-être pas sur les forêts.](#)
- [Avventura diversità – benvenuti nel bosco!](#)
- [MIPAAF - Foreste.](#)
- [Regione Piemonte Pubblicazioni editoriali.](#)
- [L'ONF.](#)
- [Comprendre la forêt.](#)
- [Foreste di Protezione - Regione Autonoma Valle d'Aosta.](#)

Video**Legno e legalità**

- [Regolamento 995/2010: inquadramento.](#)
- [PEFC International.](#)

Selvicoltura e pianificazione

- Bosco vivo. L'arte della selvicoltura.
- Foreste d'Italia- parte prima DOCUMENTARIO ISPRA.

Professionalità in bosco

- Il lavoro con la motosega.
- L'esbosco con teleferica.
- L'esbosco con elicottero.

Obiettivi

- Osservare il paesaggio che ci circonda.
- Conoscere i molteplici benefici erogati dai boschi.
- Contestualizzare il paesaggio e i boschi nella storia e nell'ambito geografico di riferimento.
- Saper riconoscere i servizi ecosistemici erogati di boschi.
- Porre l'attenzione sulla biodiversità delle foreste.
- Far conoscere la gestione forestale quale strumento di conciliazione tra interessi privati e tutela degli interessi "pubblici".
- Puntare l'attenzione sulla sostenibilità del legno quale materia prima.
- Evidenziare le connessioni globali tra le scelte del consumatore e la sostenibilità delle risorse.
- Far conoscere il rapporto tra le foreste e la cultura, l'arte, l'arredo, con occhio storico e prospettive al futuro.
- Evidenziare che il lavoro in bosco non si improvvisa.

Attività

- A1: Bosco e uomo: leggere il paesaggio.
A2: Le funzioni della foresta.

A3: Alberi e foreste: mito, storia e folklore.

A4: Legno: tradizione e futuro sostenibile.

A5: Lavorare in bosco: professionalità e competenze.

A1. Bosco e uomo: leggere il paesaggio

- Analizzare foto d'epoca e individuare le connessioni con le attività antropiche che permettono di vivere il territorio, con un'attenzione e un rispetto che incrementi la percezione del "bene collettivo".
- L'insegnante chiederà agli studenti di cercare foto dei decenni passati (archivi di famiglia, Internet, municipio, biblioteca) di vallate valdostane a loro note e di confrontarle con foto odierne.
- I ragazzi dovranno annotare le differenze e guidati dall'insegnante dovranno cercare connessioni con le attività tradizionali (allevamento, agricoltura, estrazione mineraria).
- Utilizzando il geonavigatore cartografico regionale (RAVdA - GeoNavigatore SCT) la ricerca potrà proseguire individuando i toponimi legati a boschi e foreste.

A2. Le funzioni della foresta

- Condurre gli studenti a riconoscere le numerose funzioni che i boschi erogano nei confronti della collettività. Evidenziare come la gestione forestale deve tendere all'equilibrio tra conservazione della biodiversità, rispetto del paesaggio, produzione di legname, tutela dal rischio idrogeologico, erogando beni diretti ai proprietari (legname) e beni indiretti alla collettività...

- L'insegnante potrà partire dalla proiezione del video [Bosco vivo. L'arte della selvicoltura](#), e dalla lettura di alcuni documenti ([Comprendre la forêt](#), [Avventura diversità – benvenuti nel bosco!](#), [Dix choses que vous ne savez peut-être pas sur les forêts](#)) e proseguire animando il dibattito tra studenti spronandoli a elencare le diverse funzioni erogate dai boschi che secondo loro influiscono indirettamente o direttamente sulla loro vita.

A3. Alberi e foreste: mito, storia e folklore

- In un approccio multidisciplinare, analizzare le diverse forme celebrative degli alberi e dei boschi nei miti, analizzando testi, quadri: attraverso un approccio storico, individuare quali aspetti della multifunzionalità dei boschi hanno rivestito maggior importanza nei secoli.
- Conoscere e analizzare i presupposti alla base dei miti, del sacro, e del folklore per definire il valore che i boschi rivestono nel contesto attuale.

A4. Legno: tradizione e futuro sostenibile

- Partendo da un approccio tecnologico alla risorsa legno arrivare a evidenziare la sostenibilità della risorsa qualora essa sia tracciabile e proveniente da boschi correttamente gestiti.
- Il docente potrà analizzare con i ragazzi i dati relativi alla deforestazione nel mondo e al patrimonio forestale italiano visionando i filmati relativi alla vendita di legno illegale ([Regolamento 995/2010: inquadramento, PEFC International](#)).

Le gestione forestale sostenibile

La Gestione forestale sostenibile è l'interazione pianificata tra società e bosco tesa a mantenere o accrescere le possibilità dell'ecosistema di produrre benefici ambientali, economici e sociali, per le generazioni presenti e per quelle future, sia a livello locale che globale. Solo in alcuni casi la scelta gestionale di non intervenire, lasciando seguire ai boschi le loro dinamiche evolutive, può essere considerata perseguibile in quanto le interconnessioni bosco-attività antropiche sono molteplici, con ripercussioni dirette ed indirette.

- Al termine si potrà condurre la discussione tra studenti sul tema della sostenibilità delle risorse, anche alla luce dei movimenti quali *Friday for future*.

A5. Lavorare in bosco: professionalità e competenze

- Porre l'accento sulle numerose competenze richieste ai professionisti "del bosco": dai Dottori Forestali ai boscaioli servono competenze, impegno e formazione specifica.
- Il docente può invitare gli studenti ad intervistare un Dottore Forestale (invitato in classe) per evidenziare le molteplici competenze necessarie per gestire il patrimonio forestale (ecologia, selvicoltura, pedologia, entomologia, estimo, assestamento, meccanizzazioni, etc.) e proiettare i seguenti video per evidenziare come nel 2020 il lavoro in bosco richieda sempre più una formazione specifica per lavorare in sicurezza e tutelare l'ambiente in cui si è chiamati ad operare:
 - [Il lavoro con la motosega.](#)
 - [L'esbosco con teleferica.](#)
 - [L'esbosco con elicottero.](#)

L'eau, base de la vie

L'eau est la source de la vie et constitue nécessairement un bien commun.

L'élément eau est présent en immense quantité sur la Terre, mais l'eau douce destinée à la consommation humaine n'en représente qu'une petite partie, environ 2% de la masse d'eau totale. Les deux tiers de cette eau sont stockés sous forme de glace ou de neige.

Nous l'utilisons pour nos différents besoins, mais c'est aussi le principal agent de purification de l'environnement et l'habitat d'une grande partie de la flore et de la faune.

L'eau est indispensable dans l'agriculture et l'industrie, mais c'est également l'élément qui permet le transport fluvial et maritime des personnes et des marchandises.

La nature du cycle de l'eau nous oblige à protéger cette ressource d'importance fondamentale en réduisant l'empreinte polluante que quelque 8 milliards d'êtres humains causent par son utilisation (industrie, agriculture, usages domestiques, etc.).

L'eau est donc un bien vital que nous devons protéger et renouveler dans son intégrité.

Les fonctions de l'eau

L'eau est indispensable au cycle de la vie, pour ses fonctions écologiques, pour l'alimentation et l'hygiène ; pour la spiritualité et la religion ; pour ses vertus thérapeutiques ; pour le loisir et ses valeurs esthétiques ; pour les activités humaines (agriculture, élevage, industrie, énergie, etc.) ainsi que pour notre vie domestique.

La valeur spirituelle de l'eau

D'innombrables mythes expriment à travers l'eau l'origine de l'humanité et de la vie sur Terre. Elle révèle des notions fondamentales et fait partie de notre imaginaire, de notre vie, de nos cultures et de nos religions, recouvrant une dimension à la fois matérielle et spirituelle. L'eau est aussi un vecteur de la pensée et notre langage s'en inspire constamment : les représentations de la vie, de la mort et du devenir passent très souvent par l'eau. Pour la majeure partie de l'humanité, l'eau est un symbole sacré, ainsi qu'un élément régénérant et purificateur. Ce symbolisme se retrouve dans presque toutes les cosmogonies, de l'Afrique aux Andes en passant par l'Inde, ainsi que dans les traditions religieuses hébraïques, chrétiennes et islamiques.

A qui appartient l'eau ?

Dans l'ancienne tradition juridique romaine, l'eau était qualifiée de *res communis omnium*. Aujourd'hui, à l'exception de quantités modestes d'eau potable en bouteille, l'eau n'est toujours pas de propriété privée.

Les services d'approvisionnement, de distribution et d'épuration de l'eau sont convoités par les milieux d'affaires, qui parviennent parfois, grâce aux systèmes de concession de services d'eau, à exercer un contrôle réel et pénétrant sur ce bien collectif. En Italie, un référendum populaire (2011) a renforcé le caractère public de cette ressource, établissant que l'État ne peut pas rendre obligatoire la privatisation des services d'eau.

La propriété de l'eau par l'État ou les régions (appelée *demanio*) exprime une fonction de sauvegarde et de gestion de la ressource dans l'intérêt général et s'accompagne parfois de la conservation de droits très anciens par certaines communautés locales.

Une ressource limitée

Dans le passé, les prélèvements et la pollution de l'eau étaient très faibles par rapport à notre époque, mais depuis le début du XX^e siècle, ces prélèvements ont augmenté au point de provoquer une altération des cycles naturels.

Une très grave erreur a été commise dans le passé par les scientifiques lorsqu'ils ont cru, comme les économistes au XIX^e siècle, que l'eau était une ressource inépuisable : « L'eau n'a pas de prix, car il n'y a pas de limite à son approvisionnement », a écrit David Ricardo dans *Principles of Political Economy* (1817).

Aujourd'hui, nous sommes conscients que l'eau est une ressource limitée. C'est pourquoi elle doit plutôt être considérée comme un bien social, comme l'observait déjà Gian Domenico Romagnosi au XIX^e siècle dans son livre *Della ragion civile delle acque nella rurale economia* (1829). En tant que bien social, l'eau est le fondement même de notre vie commune, et la distribution des ressources hydriques a été un réseau social *ante litteram*, l'un des premiers réseaux de la modernité, grâce à la construction des aqueducs et des égouts auxquels nous sommes tous reliés aujourd'hui.

Un partage inégal

L'eau n'est pas un élément "neutre" dans les relations sociales, car elle est inégalement accessible dans le monde. Une grande partie de la planète souffre de sa rareté naturelle ou du manque d'infrastructures.

À l'échelle mondiale, c'est une question à la fois "globale", systémique, universelle et solidaire, mais c'est aussi une question "locale", qui fait appel à la responsabilité des États, des régions et des autorités locales. L'eau nécessite donc une gestion "glocale", associant des solutions locales et globales.

Élément par nature sans frontières, l'eau fait aujourd'hui l'objet d'une grande concurrence politique (entre les États) et économique (des entreprises privées et des multinationales), une véritable "guerre de l'eau" du XXI^e siècle, comme le souligne Vandana Shiva dans *La guerre de l'eau* (2003).

Le droit à l'eau

Le droit à l'eau est un droit humain fondamental qui appartient à tous les êtres vivants présents et futurs. Pas moins de 50 litres d'eau par jour sont nécessaires à chaque être humain pour pouvoir parler de conditions de vie acceptables, mais cela reste encore aujourd'hui une "pure utopie" pour des milliards de personnes. Les Nations Unies ont fixé le droit minimum à l'eau à 40 litres par jour et par personne. Tout individu devrait donc pouvoir disposer d'une quantité d'eau suffisante et de bonne qualité pour satisfaire ses besoins fondamentaux de la vie quotidienne, dans la dignité et

Bien gérer cette richesse collective

Une gestion appropriée et responsable des ressources en eau est une condition nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies dans les domaines de la santé publique, du développement durable et de la paix mondiale. Le contexte du changement climatique aggrave aujourd'hui les déficits en eau dans certaines régions du monde, tandis que d'autres parties de la planète souffrent d'inondations et de crues.

Une détérioration générale de la qualité de l'eau et de ses sources semble donc probable. Le droit à l'eau n'est pas officiellement reconnu dans tous les pays, mais il est néanmoins considéré comme une sorte de condition fondamentale pour la jouissance de tous les autres droits : aucun droit ne peut être exercé et la dignité humaine ne peut être garantie si l'on est privé d'un accès garanti à l'eau.

Les conséquences de la pénurie d'eau

- Les enfants vont chercher l'eau au lieu de se rendre à l'école.
- La sécurité des filles en quête d'eau est constamment menacée et réduit leur niveau de scolarisation. De nombreuses écoles ne disposent toujours pas d'installations EAH (eau, assainissement et hygiène) et sont parfois des lieux à haut risque d'infections.
- Les écoles sans dispositifs de gestion de l'hygiène menstruelle empêchent parfois la scolarisation des jeunes filles.

Pourquoi économiser l'eau ?

L'eau prélevée dans le milieu naturel arrive directement dans nos maisons : une fois utilisée, elle est en partie traitée (épuration) puis rejetée, bien qu'encore impropre, dans l'environnement. Tout prélèvement soustrait une certaine quantité d'eau aux réserves naturelles pour la végétation et les animaux et 40% de l'eau traitée et mise en distribution est perdue à cause de fuites. En plus, le prélèvement, le pompage, le traitement, la distribution, l'évacuation et l'épuration de l'eau coûtent cher et on consomme pour ce faire beaucoup d'énergie. En réduisant notre consommation d'eau, on peut aussi diminuer la construction de nouveaux ouvrages de captage, de distribution et d'épuration et leur coût d'entretien.

dans des conditions d'égalité et d'universalité (Déclaration ONU, 2010). Certaines constitutions ont déjà proclamé formellement ce droit et ont défini les conditions de sa mise en œuvre.

Les eaux de chez-nous

En Vallée d'Aoste, toutes les eaux destinées à l'irrigation et à des fins domestiques et celles qui sont destinées à des fins hydroélectriques appartiennent à la Région, conformément au Statut spécial et à ses dispositions d'application (d.lgs. 21 décembre 2016, n° 259).

La propriété de l'eau est revendiquée depuis des siècles

Dans son discours de présentation de la proposition de Statut spécial pour la Vallée d'Aoste à l'Assemblée constituante, le rapporteur Emilio Lussu, plaidant pour la nécessité d'attribuer l'eau potable et l'eau à usage agricole à la propriété régionale, a souligné que les travaux hydrauliques « sont le résultat de centaines d'années d'efforts patients que la population montagnarde de la Vallée d'Aoste a faits sans interruption. C'est son travail, son travail exclusif. De plus, vers la fin du XVIII^e siècle, toutes les communes, associées ou non, ont acheté aux seigneurs locaux le droit exclusif sur ces eaux, leur versant une somme qui s'élèverait aujourd'hui à plusieurs milliards » (Assemblée constituante, vendredi 30 janvier 1948).

Le "prisme" de l'eau et la pluralité des droits

À travers l'eau, une pluralité de droits différents émerge et prend forme : un droit naturel univer-

sellement reconnu, un droit fondamental et individuel que les chartes internationales commencent à reconnaître, une liberté économique que les milieux d'affaires et financiers réclament, une souveraineté (ou une autonomie) revendiquée par les États, un droit social à l'exercice collectif de facultés connexes.

Le contenu du droit à l'eau et à l'assainissement

Pour chaque être humain, l'eau doit être suffisante et constante pour tous les usages personnels et domestiques : la boisson, l'hygiène personnelle et domestique, le lavage du linge, la préparation des aliments...

L'eau destinée à l'usage personnel et domestique doit être salubre, sa quantité doit être acceptable et elle ne doit pas constituer une menace pour la santé.

L'accès à l'eau

L'eau, ainsi que les installations d'assainissement, doivent demeurer toujours accessibles physiquement, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les services d'alimentation en eau doivent être financièrement accessibles à tous. Personne ne doit être privé de l'accès à l'eau potable en raison du fait qu'il ne peut se le permettre financièrement.

Le droit à l'eau

Le 28 juillet 2010 l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme fondamental et essentiel pour la pleine jouissance de la vie et le droit à l'exercice de tous les autres droits (Résolution 64/292. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement).

Langues utilisées

- Italien, français.

Classes concernées

- Classes de l'école secondaire de 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents à utiliser

Documentaires

- Waterlife: le pouvoir et l'importance de l'eau sur la terre (2014), en DVD.
- La soif du monde (2017), en DVD.

Ouvrages

- D. De Marsily, *L'eau, un trésor en partage*, Dunod, Paris 2009.
- M. Van Aken, *La diversità delle acque. Antropologia di un bene molto comune*, Milano 2012.
- G. Vauterin, *Gli antichi rû della Valle d'Aosta*, Le Château, Aosta 2007.

Articles

- M. Valo, *La crise de l'eau illustrée en 5 graphiques*, "Le Monde", 17 mars 2015 (mis à jour le 19 août 2019).
- *L'eau : une ressource limitée ?*
- *Valle d'Aosta* (p. 83).
- *Rivista "Environnement"*.
- *Nel silenzio generale, l'acqua è stata quotata in borsa per la prima volta nella storia (e potrà essere oggetto di speculazione).*
- *L'eau, un investissement qui rapporte en Bourse.*

Sites Internet

- Centre d'Information sur l'Eau: www.cieau.com
- CICMA Comitato Italiano Contratto Mondiale sull'Acqua: www.contrattoacqua.it.
- Blog "carnets d'eau", Le monde diplomatique, www.monde-diplomatique.fr.
- Les 10 gestes pour réduire votre consommation d'eau au quotidien.
- Ressource hydrique - Définition et Explications
- Il clima della Valle d'Aosta.
- Meteo CF VDA - Précipitations.
- Meteo CF VDA - Cartes des précipitations.
- Clima Aosta: temperatura, medie climatiche, pioggia Aosta. Grafico pioggia e grafico temperatura Aosta.
- Risorsa idrica in Valle d'Aosta.
- Eau.
- Consorzio Bim Vda - Bacino Imbrifero Montano - Consorzio dei comuni della Valle d'Aosta.
- Case dell'acqua.

Vidéos

- L'or bleu sera-t-il le pétrole du XXI^e siècle ?
- Pénurie d'eau: Le seuil d'alerte atteint en Afrique du Sud et bientôt au Maghreb.
- Pourquoi l'eau est devenue une ressource menacée.
- Géopolitique et FLE : parler de la problématique de l'accès à l'eau en cours de français - TV5MONDE.
- Parler de l'accès à l'eau en classe de français.

Objectifs

- Comprendre l'importance d'une ressource essentielle telle que l'eau.
- Connaître les différentes manières de gérer l'eau dans la Vallée d'Aoste.
- Retrouver et synthétiser des informations à partir de documents authentiques.
- Créer une carte conceptuelle pour présenter des informations.
- Faire un exposé.
- S'exprimer à l'oral devant la classe de manière claire et précise.
- Savoir prendre la parole.
- Argumenter pour convaincre.
- Respecter le point de vue d'autrui.
- Enrichir le vocabulaire.

Activités

- A1 : L'importance de l'eau.
- A2 : L'eau ressource limitée.
- A3 : Un partage inégal.
- A4 : Bien gérer l'eau dans notre Région.
- A5 : Droit à l'eau.

A1. L'importance de l'eau

Les élèves doivent retrouver les éléments qui rendent l'eau une ressource essentielle.

- *Mise en œuvre*
- Lire les documents : [Ressource hydrique - Définition et Explications](#).
- Créer une carte conceptuelle soulignant tous les aspects qui rendent l'eau une ressource essentielle et fondamentale à la vie humaine ([Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles](#)).

A2. L'eau ressource limitée

À partir des documents choisis il s'agit de prendre conscience du risque de pénurie d'eau dans le monde et dans notre Région.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes.
- Visionner et lire les documents.
- Retrouver les informations essentielles et présenter les documents suivants à la classe :
L'or bleu sera-t-il le pétrole du XXI^e siècle ?
Pénurie d'eau: Le seuil d'alerte atteint en Afrique du Sud et bientôt au Maghreb.
Pourquoi l'eau est devenue une ressource menacée.
L'eau : une ressource limitée ?

- Chercher en ligne le niveau de précipitations dans notre Région :
Il clima della Valle d'Aosta.
Meteo CF VDA - Précipitations.
Meteo CF VDA - Cartes des précipitations.
Clima Aosta: temperatura, medie climatiche, pioggia Aosta. Grafico pioggia e grafico temperatura Aosta.
VALLE D'AOSTA. (p. 83)

- Écrire un article pour un journal francophone qui, à partir des informations reçues, sensibilise le lecteur au risque de pénurie d'eau de notre Région.

A3. Partage inégal

Il s'agit de sensibiliser les élèves à la différence d'accès à l'eau dans le monde.

- *Mise en œuvre*

- Regarder les vidéos et lire le document.
- Lister les informations essentielles.
- Créer une carte conceptuelle [Cmap Tools](#). [Outil gratuit pour créer des cartes conceptuelles](#) sur les principales stratégies à adopter pour la réduction des inégalités d'accès à l'eau.

Documents

- Ressource hydrique - La consommation humaine.
- Géopolitique et FLE : parler de la problématique de l'accès à l'eau en cours de français - TV5MONDE.
- Parler de l'accès à l'eau en classe de français.
- *Pour aller plus loin*

Essai argumenté : « Depuis le début du XX^e siècle, la consommation d'eau douce a été à peu près multipliée par sept sur la planète, et d'ici à 2025, les besoins en eau de l'agriculture devraient encore augmenter de 20 % avec des surfaces irriguées passant de 260 millions d'hectares à environ 330 millions (Techno-Science.net) ». Expliquez et commentez.

A4. Bien gérer l'eau dans notre Région

Cette activité permet de connaître et d'approfondir la gestion de l'eau dans la Vallée d'Aoste.

- *Mise en œuvre*

- Diviser la classe en groupes.
- Chaque groupe travaille sur un thème lié à l'exploitation et à la gestion de l'eau dans notre Région à partir des sites et des documents suivants.
- Chaque groupe fait son exposé.

Documents

- [Risorsa idrica in Valle d'Aosta.](#)
- [Eau.](#)
- [Consorzio Bim Vda - Bacino Imbrifero Montano - Consorzio dei comuni della Valle d'Aosta.](#)
- [Case dell'acqua.](#)
- [Rivista "Environnement".](#)

A5. Droit à l'eau

Les élèves doivent prendre en compte les enjeux liés à l'eau la liquidité boursière.

- *Mise en œuvre*
- Les élèves devront confronter le droit à l'eau tel qu'il est présenté dans différentes Constitutions.
- Organiser et animer un débat : « L'eau doit-elle être considérée comme un bien marchand ou un bien commun? »

Documents

- [Nel silenzio generale, l'acqua è stata quotata in borsa per la prima volta nella storia \(e potrà essere oggetto di speculazione\).](#)
- [L'eau, un investissement qui rapporte en Bourse.](#)

Des astuces pour économiser l'eau

De simples astuces pour économiser l'eau :

- fermer les robinets : on économise 6 litres d'eau par minute en fermant le robinet pendant qu'on se brosse les dents ;
- se doucher avec moins d'eau : pour une minute de douche puissante il faut 15 litres d'eau. Régler une minuterie sur son *smartphone* pour des douches économes ;
- changez sa pomme de douche : le passage à une pomme de douche efficace permet de faire mousser dans moins d'eau ;
- lavages planifiés : une machine à laver bien remplie utilise moins d'eau et d'énergie qu'à demi-charge ;
- des chasses d'eau à double débit : un ménage moyen utilise les toilettes 5000 fois par an. Les systèmes à double débit économisent d'énormes quantités d'eau (6 ou 4 litres contre 13 litres des chasses d'eau à l'ancienne) ;
- un jardinage intelligent : on arrose les plantes d'extérieur tôt le matin ou en fin de journée, l'eau ne s'évapore pas immédiatement au soleil et dans la chaleur ;
- une vaisselle avertie : si on a un lave-vaisselle, on le remplit complètement chaque fois qu'on l'exécute, on utilise ainsi moins d'eau que si on la faisait à la main.

La dimension sociale de l'alimentation

Aujourd'hui, lorsqu'on parle d'alimentation, on met beaucoup l'accent sur sa dimension sanitaire et environnementale. Manger avec conscience ce serait en premier lieu manger biologique pour préserver notre santé et celle de la planète. Or, comme l'ont souligné les socio-anthropologues Claude Fischler et Jean-Pierre Poulain, nous sommes des êtres bio-culturels et manger est aussi et avant tout un acte social et l'être humain a besoin de nourriture pour nourrir son esprit. Manger ensemble est l'acte primordial pour créer sa propre identité et renforcer le lien social.

Quand on mange, on ne mange pas que des nutriments, on mange des symboles, du sens, une identité et une culture qui nous est propre ou étrangère. Dans notre dérive commune vers une alimentation qui nous rend malade et empoisonne la planète, on oublie trop souvent que la convivialité est la clef de voûte du bien manger. Nombre d'études ont montré que les pays qui bénéficient d'une alimentation saine et durable sont ceux qui ont encore aujourd'hui une importante culture alimentaire. (Masson et Fischler, *Manger*, Odil Jacob, Paris 2008).

Retour à l'alimentation

« Nous sommes ce que nous mangeons », disait Feuerbach. Si c'est le cas, il est grand temps de repenser notre rapport à l'alimentation, car le système alimentaire qui nous nourrit nous nuit tout autant qu'il nuit à notre planète. Penser l'alimentation est cependant une tâche complexe. Manger c'est tout à la fois un acte naturel et culturel, individuel et collectif, local et global, de plaisir et de responsabilité. Manger ce n'est pas simplement se nourrir. C'est aussi se rapporter à l'autre, c'est intégrer le monde, le modifier et être modifié par lui. Par delà la complexité de la tâche, ce qui importe en premier c'est se rendre compte que quand on mange, c'est tout un système de relations culturelles, économiques, politiques et environnementales qui est en jeu. Et qu'aujourd'hui, ce système exploite la nature, opprime les producteurs et détériore notre santé. Afin de saisir l'ampleur des enjeux liés à l'alimentation, les sections suivantes vont brièvement présenter quelques informations essentielles concernant l'organisation du système alimentaire conventionnel, les problèmes de santé qui en résultent, son impact sur l'environnement, les injustices dont il est responsable et l'importance d'une nouvelle citoyenneté alimentaire pour pouvoir y faire face.

Le système alimentaire conventionnel

Par système alimentaire on doit entendre l'ensemble des phases qui vont de la production à la post-consommation, en passant par la transformation, la distribution, la vente et la consommation de produits alimentaires. Aujourd'hui, les pays du Nord Global sont majoritairement reliés à ce qu'on appelle le Système Alimentaire Conventionnel présentant une série de caractéristiques qui lui sont propres.

Tout d'abord, il s'agit d'un système alimentaire qui s'étend à l'échelle planétaire.

Deuxièmement, le système alimentaire conventionnel est un système hautement industrialisé et fortement dépendant des intrants chimiques, où les énergies fossiles et les machines agricoles ont remplacé le travail humain, l'énergie solaire et les synergies écosystémiques.

Ensuite, il s'organise autour d'un nombre extrêmement limité de variétés animales et végétales pour la production alimentaire, qui ont été sélectionnées sur la base de leur haut rendement. Quatrièmement, le pouvoir y est fortement concentré dans les mains d'une poignée de compagnies pharmaceutiques (ex. Bayer-Monsanto) et agro-alimentaires (ex. Nestlé) qui exercent un véritable monopole sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Enfin, le système alimentaire conventionnel présente une organisation linéaire (extraire, consommer, jeter) structurée par les lois du marché et orientée vers le profit économique.

Alimentation et santé

Aujourd'hui, bien que la production alimentaire

Les systèmes alimentaires alternatifs

Parallèlement au système alimentaire conventionnel, on assiste aujourd'hui de plus en plus au développement des Systèmes Alimentaires Alternatifs. Il s'agit de systèmes alimentaires à circuit court permettant un rapprochement entre producteurs et consommateurs, qui s'organisent autour de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et offrent des produits sains et de saison. Les Systèmes Alimentaires Alternatifs présentent de nombreux avantages : ils ont une faible empreinte écologique, ils favorisent l'économie locale et circulaire, ils produisent des produits de qualité et bons pour la santé, ils favorisent le lien social et renforcent la confiance des consommateurs envers les producteurs grâce à la connaissance directe de ces derniers et de leurs produits.

La fausse biodiversité du système alimentaire

Traverser les rayons d'un supermarché peut faire croire en une grande biodiversité alimentaire. Or, la quasi-totalité de ces produits que nous trouvons dans la GDO (Grande Distribution Organisée) est souvent le fruit d'une quantité très restreinte de produits / ingrédients de base. Par exemple, alors qu'il existe environ 2000 variétés de bananes comestibles, seule la Big Mike est commercialisée à l'échelle mondiale.

La privatisation de la nature

L'avènement de la Révolution Verte a marqué l'apparition de ce que Vandana Shiva appelle la "bio-piraterie" : la privatisation à des fins économiques des ressources naturelles. En Inde, par exemple, Monsanto a breveté la plante du Nem (plante dont les usages s'étendent de l'agriculture à la médecine ayurvédique) en empêchant ainsi à la population de s'en servir et en l'obligeant à payer pour une ressource qui a toujours été abondante et librement accessible.

mondiale n'ait cessé d'augmenter à partir des années 1950, environ 2 milliards de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, dont 795 millions sont gravement sous-alimentées (FAO, 2018). Parallèlement aux problèmes de sous-alimentation, 1,9 milliards de personnes sont aujourd'hui en surpoids et sont victimes de maladies cardio-vasculaires en raison d'une alimentation trop abondante, trop grasse, excessivement sucrée et salée. (Lang and Mason, *Sustainable diets*, Routledge 2018).

Alimentation et environnement

Du point de vue environnemental, le système alimentaire actuel est loin d'être un système durable. Tout d'abord, il contribue fortement au réchauffement climatique étant responsable d'environ 30% des émissions de GES. Il utilise de façon non durable 70% d'eau douce. Ensuite, les techniques agricoles dont il se sert et l'élevage intensif sont en train de stériliser les sols, polluer les nappes phréatiques, acidifier les océans et détruire la biodiversité végétale et animale (FAO-Cirad, 2019).

Alimentation et justice sociale

Le système alimentaire conventionnel est responsable de nombreuses injustices sociales qui vont de la privatisation des terres communes au profit des grands propriétaires fonciers, au travail sous-payé (voire même l'esclavagisme des populations locales et des migrants), en passant par le contrôle monopolistique des matières premières et des chaînes alimentaires qui privent de

ressources les petits agriculteurs locaux. Ainsi, les prix avantageux pour les consommateurs sont souvent le résultat de graves injustices envers les producteurs.

La citoyenneté alimentaire

À l'intérieur du système alimentaire conventionnel, la nature n'est qu'une ressource à exploiter, les agriculteurs des producteurs de matières premières (céréales, maïs et soja) et les citoyens de simples consommateurs.

L'ignorer signifie devenir un rouage du système. Cependant, avec la progressive prise de conscience écologique et l'apparition des différents mouvements liés à une consommation plus responsable, on voit surgir aujourd'hui une nouvelle forme de citoyenneté : la citoyenneté alimentaire. La « citoyenneté alimentaire » (*food citizenship*) fait référence à une nouvelle forme de relation entre le consommateur et le système alimentaire.

Alors que le consommateur est un agent *passif* qui subit ce que le système lui impose, le citoyen, à l'inverse, est *actif*. Il est conscient du système alimentaire qui détruit notre planète et notre santé, réoriente en conséquence ses achats alimentaires favorisant des produits sains, respectueux du travail des producteurs et de l'environnement, et enfin s'engage activement à la réorganisation de son système alimentaire local afin d'assurer une plus grande durabilité du point de vue économique, social et écologique.

La souveraineté alimentaire

Le concept de "souveraineté alimentaire" (*food sovereignty*) désigne la capacité d'un peuple de décider librement quoi manger et dans quel type de système alimentaire vivre.

C'est ce qui implique l'exercice d'un contrôle démocratique sur la répartition des terres agricoles, les produits cultivés et un plus grand contrôle sur les lois du marché (cf. Déclaration de Nyéléni, 1997).

Les conseils urbains de la politique alimentaire

Ce sont des instances de démocratie participative où les citoyens prennent une part active à la discussion et à la construction des politiques alimentaires urbaines orientées à la promotion de produits sains et de saison, à la réduction de l'empreinte écologique du système alimentaire urbain et au soutien de l'économie locale. Un conseil de la politique alimentaire doit tout particulièrement sensibiliser les citoyens au sujet de l'alimentation et leur permettre de s'exprimer quant à l'organisation du système alimentaire qui le nourrit.

La viande

L'un des principaux problèmes liés à l'alimentation est la consommation élevée de protéines animales.

La consommation de viande est passée de 45 millions de tonnes par an en 1950 à 300 millions de tonnes. Cette augmentation de la demande a donné lieu à la création d'élevages intensifs (cf. CAFO aux USA) où les animaux sont enfermés dans des cages et victimes de mauvais traitements. Ces élevages ont une très forte empreinte écologique et sont responsables d'environ 14,5% des émissions de GHS. La production de viande nécessite une quantité d'eau importante (15.000 litres d'eau pour 1kg de viande) et c'est l'une des principales causes de la déforestation dans le monde. Sans parler des effets négatifs sur l'environnement, une nourriture excessivement carnée est également responsable de nombreux problèmes cardio-vasculaires.

En tant qu'Européens, notre consommation de viande devrait donc diminuer de 74 kg à 30 kg par an, et être réorientée vers des protéines animales produites localement et dans le plein respect des animaux.

Langues utilisées

- Italien, français, anglais.

Classes concernées

- Classes de l'école secondaire de 2^e degré.

Durée indicative

- 2-3 modules par activité.

Documents à utiliser

Documentaires

- *Fast Food Nation* de Richard Linklater (2006).
- *Le monde selon Monsanto* de Marie Monique Robin (2013).
- *Cowspiracy: The Sustainability Secret* de Kip Andersen et Keegan Khun (2014).
- *What the Health* de Kip Andersen et Keegan Khun (2017).

Ouvrages

- C. Petrini, *Buono, pulito e giusto*, Giunti, 2016.
- M. Pollan, *Il dilemma dell'onnivoro*, Adelphi, 2008.
- E. Holt-Giménez et Raj Patel, *Food Rebellions!*, Giunti, 2009.

Sites Internet

- Kit pédagogique : découvrir l'agriculture bio du CM1 à la 6^e - EDD.
- Les repas en famille, plus que du bon temps ensemble.
- Manger sainement avec la famille et les amis.
- Créateur d'affiche en ligne, facile & gratuit.

Articles

- *Piatti troppo raffinati*, “Internazionale”, n. 1355, pp. 40-47, aprile 2020.
- 5^a Dichiarazione di Villarceaux.

Vidéos

- En quoi le glyphosate pose-t-il problème ?
- Pourquoi devons-nous changer notre système alimentaire ?
- Qu'est-ce qu'une alimentation saine?
- Food for Change - Slow Meat.
- L'impact de la viande sur l'environnement expliqué en 4 minutes.
- Une agriculture intensive...oui mais en quoi ?
- Le bio, bon pour l'environnement?
- En quoi le glyphosate pose-t-il problème ?
- Comment arrêter le gaspillage alimentaire #PlanB.
- France : la première ferme à insectes comestibles.
- De la viande sans viande, conçue en laboratoire.
- La viande de laboratoire peut-elle nourrir la planète ?
- Comment des insectes peuvent sauver des millions d'humains #PlanB.

Objectifs

- Comprendre l'importance d'une alimentation respectueuse de la planète.
- Retrouver et synthétiser des informations à partir de documents authentiques.
- Créer une carte conceptuelle ou une affiche pour présenter des informations.
- Écrire un article.

- S'exprimer à l'oral devant la classe de manière claire et précise.
- Savoir prendre la parole.
- Argumenter pour convaincre.
- Respecter le point de vue d'autrui.
- Enrichir le vocabulaire.

Activités

- A1 : La dimension sociale de l'alimentation.
- A2 : Système alimentaire conventionnel.
- A3 : Une alimentation saine.
- A4 : Alimentation et environnement.
- A5 : Alimentation du futur.

A1. La dimension sociale de l'alimentation

Les élèves doivent être sensibilisés à la dimension sociale de l'alimentation par la lecture de quelques articles à résumer.

- *Mise en œuvre*
- Manger ensemble est un acte social primaire.
- Remue-méninges sur l'importance du repas (repas classique en famille, repas entre amis, occasions spéciales).
- Les repas en famille, plus que du bon temps ensemble.
- Manger sainement avec la famille et les amis.
- Cinq bonnes raisons de prendre vos repas en famille! - Vivez mieux | Radio-canada.ca - 2013 - 2014.
- Dîner en famille, un rituel précieux | Psychologies.com.
- Diviser la classe en groupes et demander aux élèves de lire les documents et de faire la différence entre :

- le repas convivial et la santé ;
- le repas convivial et l'intégration ;
- le repas convivial et la scolarité/criminalité ;
le repas et l'identité culturelle ; etc.
- Chaque groupe résume et présente le contenu à la classe.
- Mise en commun et bilan de la séance.

A2. Système alimentaire conventionnel

Il s'agit de mettre l'accent sur l'importance de changer notre système alimentaire par le visionnement d'une vidéo et la rédaction d'une Déclaration des jeunes.

• Mise en œuvre

- Regarder une capsule vidéo sur le système alimentaire conventionnel ([Pourquoi devons-nous changer notre système alimentaire ?](#))
- Remue-méninge sur un système alimentaire durable et carte conceptuelle.
- Rédaction d'une Déclaration pour un système alimentaire durable.
- Lecture de la 5^a [Dichiarazione di Villarceaux](#) (*Eating City*) et comparaison avec la Déclaration rédigée par les élèves.

A3. Une alimentation saine

Les élèves doivent comprendre l'importance d'une alimentation saine à partir d'une vidéo et synthétiser leurs connaissances par la création d'une affiche.

• Mise en œuvre

- Poser la question « Qu'est-ce que manger "sain" ? »
- Visionner la vidéo sur l'alimentation et la santé

([Qu'est-ce qu'une alimentation saine?](#)).

- Partager en classe les bonnes habitudes de chacun.
- Créer une affiche: Dix conseils pour une alimentation saine [Créateur d'affiche en ligne, facile & gratuit](#).

• Pour aller plus loin

Pour sensibiliser les élèves à la malbouffe voir le film : *Fast Food Nation* de Richard Linklater (2006) ou *Cowspiracy: The Sustainability Secret* de Kip Ahdersen et Keega Khun (2014).

A4. Alimentation et environnement

Il s'agit de visionner des vidéos à partir desquelles rédiger un article sur l'alimentation et son impact sur l'environnement.

• Mise en œuvre

- Diviser la classe en 5 groupes.
 - Chaque groupe regarde une vidéo et la présente à la classe.
 - [Food for Change - Slow Meat](#).
 - [L'impact de l'élevage sur l'environnement - Consommation responsable - Au quotidien](#).
 - [Une agriculture intensive...oui mais en quoi ?](#)
 - [Le bio, bon pour l'environnement?](#)
 - [En quoi le glyphosate pose-t-il problème ?](#)
- À la maison chercher en ligne des informations sur les entreprises agricoles biologiques en Vallée d'Aoste.
- Rédiger un article pour un journal local qui résume les informations reçues et souligne l'importance d'une agriculture saine et respectueuse de l'environnement.

• *Pour aller plus loin*

- Comment arrêter le gaspillage alimentaire #PlanB.
- Calculer les kilomètres alimentaires de notre régime :
[Food Miles Calculator | Foodmiles.com.](#)

A5. L'alimentation du futur

Les élèves devront s'exprimer sur l'alimentation du futur à partir de quelques vidéos sur le sujet.

• *Mise en œuvre*

- Poser la question : « Que mangerons-nous demain? »
- Regarder les documents suivants :
[France : la première ferme à insectes comestibles.](#)
[De la viande sans viande, conçue en laboratoire.](#)
[La viande de laboratoire peut-elle nourrir la planète ?](#)
[Comment des insectes peuvent sauver des millions d'humains #PlanB.](#)
- Organiser et animer un débat pour ou contre le recours aux insectes et à la viande artificielle pour l'alimentation du futur.

Documents

- [Recueil "50 activités autour de l'alimentation.pdf"](#).

• **Coordinateurs**

Roberto LOUVIN, professeur associé de droit public comparé à l'Université de Trieste. Il enseigne actuellement droit de l'Union européenne, *European Law and policies* et droit comparé de l'environnement.

Giorgia SORDI, titulaire de maîtrise en langue et littérature étrangères modernes de l'Université de Turin et de l'Université de Savoie Mont Blanc, traductrice et professeur de langue et de civilisation françaises au lycée.

• **Auteurs**

Nicolò Paolo ALESSI, doctorant en droit public comparé aux universités de Vérone et de Fribourg (Suisse). Il travaille sur les droits des minorités, le fédéralisme et le régionalisme, la diversité culturelle, les biens communs.

Andrea John DÉJANAZ, titulaire de mastère en sciences et gestion durable des systèmes naturels et diplômé à l'école d'études supérieures Ferdinando Rossi de Turin, est professeur de sciences et mathématiques et militant pour le climat.

Sophie DOMAINE, titulaire de licence en droit de l'Université Paris Descartes, de maîtrise en droit de l'Université de Turin et de LLM en *Environmental Law* à la *Queen Mary University* de Londres. Doctorante en droit international dans le cadre du Doctorat de recherche en Droit et Institutions de l'Université de Turin.

Valeria FADDA, avocate, est diplômée en droit avec un diplôme de spécialisation en professions juridiques. Auteur du livre électronique *Diffamazione a mezzo web* de Exeodizioni. Obtention d'examens de bioéthique du droit et de droit pénal informatique à l'Université de Haïfa (Israël).

Chérie FAVAL, maîtrise en droit, LLM en droit comparé, économie et finance à l'*International University College* de Turin. Elle est actuellement fonctionnaire régionale au département des politiques structurelles et des affaires européennes et doctorante de recherche à l'Université du Piémont oriental.

Jean-Marc LOUVIN, diplômé en philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (France) et étudiant du *Master in Comparative Law, Economics and Finance* à l'*International University College* (Turin). Ses travaux de recherches ont porté sur l'éthique et l'épistémologie de l'alimentation ainsi que sur les systèmes alimentaires urbains et les biens communs.

Tommaso ORUSA, ingénieur forestier. Actuellement, doctorant en Géomatique et télédétection au Geo4Agri au département des Sciences Agricoles, Forestières et Alimentaires de l'Université de Turin avec une bourse de recherche au Unito Green office Énergie et changement climatique. Il collabore également avec des ingénieurs forestiers indépendants et des organismes publics.

Elena PITTANA, ingénieur forestier indépendant, travaille depuis 1996 principalement en Vallée d'Aoste et Piémont. Elle s'occupe de la gestion des forêts, de la sylviculture, des études d'impact environnemental, de la restauration d'habitats, d'aménagement hydraulique et forestier avec des techniques d'ingénierie naturelle.

Cristiano PIVATO, spécialiste des données et de la vie privée, est diplômé en droit avec un diplôme de spécialisation en professions juridiques. Membre de *Federprivacy*, du *Centro Studi d'Informatica Giuridica* d'Ivrea et de Turin et associé de l'ASSODPO. Auteur pour *agendadigitale.eu* et *cybersecurity.it*, ainsi que responsable de la protection des données pour quatre organismes publics de la Vallée d'Aoste.

| | |
|---|------|
| Introduzione | |
| <i>di</i> Roberto Louvin | VII |
| Présentation | XIII |
| <i>par</i> Giorgia Sordi | |
| <i>Section 1</i> | |
| LA CITOYENNETÉ SOUS TOUTES SES FORMES : ÊTRE CITOYENS DU MONDE | 1 |
| <i>Introduction</i> | |
| La citoyenneté : du modèle classique aux nouveaux paradigmes | 3 |
| • Mots-clés : La citoyenneté dans le système constitutionnel | 5 |
| • Mots-clés : Être citoyens dans la Région : autonomie et participation | 7 |
| • Mots-clés : La dimension de la commune : proximité et solidarité | 9 |
| • Mots-clés : Citoyenneté européenne : un espace plus large | 11 |
| <i>par</i> Nicolò Paolo Alessi | |
| I La cittadinanza nell'ordinamento costituzionale | 13 |
| • <i>Percorsi pedagogici</i> | 16 |
| <i>di</i> Nicolò Paolo Alessi | |
| II Être citoyens dans la Région : autonomie et participation | 22 |
| • <i>Parcours pédagogique</i> | 25 |
| <i>par</i> Nicolò Paolo Alessi | |
| III La dimension de la commune : proximité et solidarité | 31 |
| • <i>Parcours pédagogique</i> | 33 |
| <i>par</i> Chérie Faval | |
| IV Citoyenneté européenne : un nouvel espace et plus vaste | 39 |
| • <i>Parcours pédagogique</i> | 41 |
| <i>par</i> Chérie Faval et Sophie Domaine | |
| V La difesa della legalità | 46 |
| <i>di</i> Roberto Louvin | |
| <i>Section 2</i> | |
| DROITS, LÉGALITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES | 53 |
| <i>Introduzione</i> | |
| Diritti, legalità e uguaglianza: le sfide del XXI secolo | 55 |
| • Parole chiave: I diritti umani: una panoramica | 57 |
| • Parole chiave: Il diritto alla diversità e il diritto della diversità | 58 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| • Parole chiave: Legalità e sicurezza su Internet | 60 | <i>Section 4</i> | |
| • Parole chiave: I diritti nel contesto digitale <i>di Nicolò Paolo Alessi</i> | 61 | BIENS COMMUNS | 145 |
| I Les droits de l'homme (et ses devoirs) : aperçu général | 62 | <i>Introduction</i> | |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Sophie Domaine</i> | 64 | Les biens communs | 147 |
| II Le droit à la diversité et le droit de la diversité | 70 | • Mots-clés : Les biens communs traditionnels | 148 |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Nicolò Paolo Alessi</i> | 72 | • Mots-clés : Le sol et la forêt | 149 |
| III Diritti, legalità e pari opportunità | 78 | • Mots-clés : L'eau | 150 |
| • <i>Percorsi pedagogici</i> <i>di Valeria Fadda e Cristiano Pivato</i> | 80 | • Mots-clés : Le système alimentaire | 151 |
| IV Privacy e cybersecurity | 85 | • Mots-clés : Une catégorie juridique à part entière? <i>par Jean-Marc Louvin</i> | 152 |
| • <i>Percorsi pedagogici</i> <i>di Valeria Fadda e Cristiano Pivato</i> | 87 | I Les biens communs traditionnels | 153 |
| V Aspetti nuovi e complementari della cittadinanza <i>di Roberto Louvin</i> | 91 | • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Roberto Louvin</i> | 157 |
| <i>Section 3</i> | | II Noi e le foreste | 162 |
| ENVIRONNEMENT ET CLIMAT | 95 | • <i>Percorsi pedagogici</i> <i>di Elena Pittana</i> | 166 |
| <i>Introduction</i> | | III L'eau | 172 |
| Environnement et climat | 97 | • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Jean-Marc Louvin</i> | 177 |
| • Mots-clés : Environnement et climat <i>par Tommaso Orusa</i> | 101 | IV Le système alimentaire | 183 |
| I Le changement climatique et l'anthropocène | 105 | • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Jean-Marc Louvin</i> | 187 |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Tommaso Orusa</i> | 109 | Coordinateurs d'édition et collaborations | 195 |
| II Vers une économie circulaire | 118 | | |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Andrea John Déjanaz</i> | 121 | | |
| III Le changement climatique et la responsabilité humaine | 127 | | |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Andrea John Déjanaz</i> | 129 | | |
| IV La solidarité humaine dans la lutte contre la crise climatique | 134 | | |
| • <i>Parcours pédagogique</i> <i>par Andrea John Déjanaz</i> | 137 | | |

Composé en Times LT Std 11,5/13,5
Achevé d'imprimer sur les presses de
Universalbook - Rende (I)
en janvier 2021